

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES DES MINES

BULLETIN  
DU

**P.C.M.**

SIÈGE SOCIAL  
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSÉES  
28, Boulevard des Saussaies, PARIS

Pour la publicité s'adresser à M Jacques ARNAUD, 39, rue du Mont-Cenis, Paris (18). Téléph. : Marcadet 55-63.

## SOMMAIRE

COMITE D'ADMINISTRATION.

STATUTS DU P.C.M.

ASSEMBLEE GENERALE DE 1932.

DINER DU P.C.M.

APPEL DU COMITE

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE

Séance du 22 décembre 1931.

Séance du 12 janvier 1932,

Première séance du 24 janvier 1932.

Rectification

ADHESIONS AU P.C.M.

COMPTES RENDUS DE GROUPES.

Groupe d'Orléans.

Groupe de Bordeaux.

AVIS

Postes vacants ou susceptibles de le devenir

LISTE GENERALE DES INGENIEURS DES PONTS  
ET CHAUSSÉES ET DES MINES

COMMUNICATIONS PERSONNELLES.

CHRONIQUE DES TRAVAUX.

Reconstruction du Pont de Saint-Izaire.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

---

---

ÉTABLISSEMENTS  
**HILLAIRET**

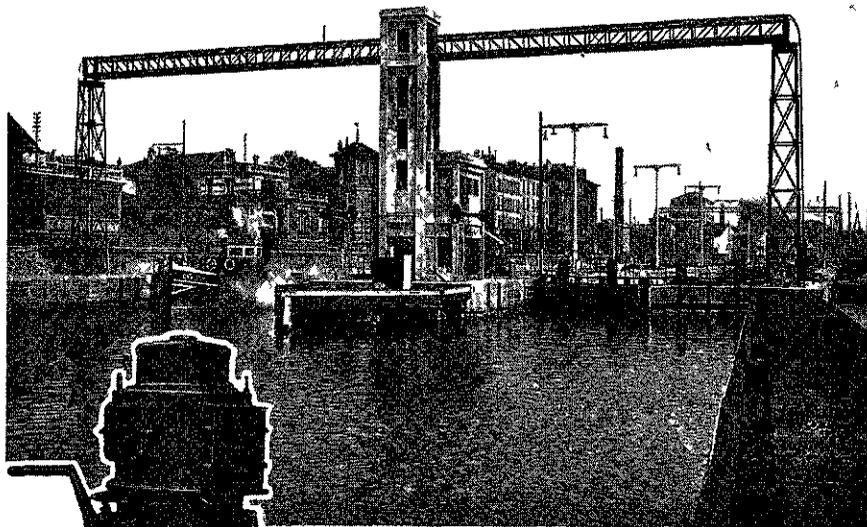
30, Rue Vicq-d'Azir = PARIS-X<sup>e</sup>

Téléphone : Nord 17-28 et 60-92

ATELIERS A PERSAN (Seine-et-Oise)

---

**CABESTANS et TREUILS**  
à commande électrique



ELECTRIFICATION de  
l'Ecluse de Suresnes.

**ÉLECTRIFICATION D'ÉCLUSES**

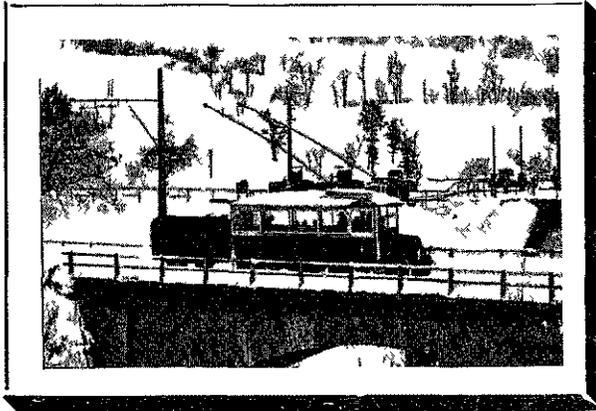
Commande individuelle ou **automatique**  
des portes, des vannes et des ventelles.

Borne de manœuvre de porte  
avec commande éventuelle à main

MANŒUVRES DE PONTS TOURNANTS.  
MANŒUVRES DE BARRIÈRES.



ELECTROBUS DE SAVOIE  
SUR LE PONT DE BOZEL  
PAR TEMPS DE NEIGE



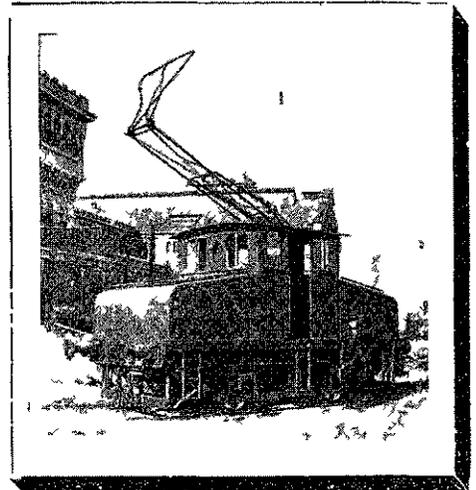
**CAMIONS  
TRACTEURS  
OMNIBUS  
ÉLECTRIQUES  
A  
TROLLEY  
OU A  
ACCUMULATEURS**



ELECTROBUS DE SAVOIE  
LIGNE MOUTIERS-BRIDES LES-BAINS

**LOCOMOTIVES ET TRACTEURS  
ÉLECTRIQUES  
A TROLLEY  
A ACCUMULATEURS  
OU MIXTES**

**POUR VOIE NORMALE OU VOIE ETROITE  
DESTINES AU  
SERVICE DES MINES, USINES  
CHANTIERS, CARRIÈRES, ETC.**

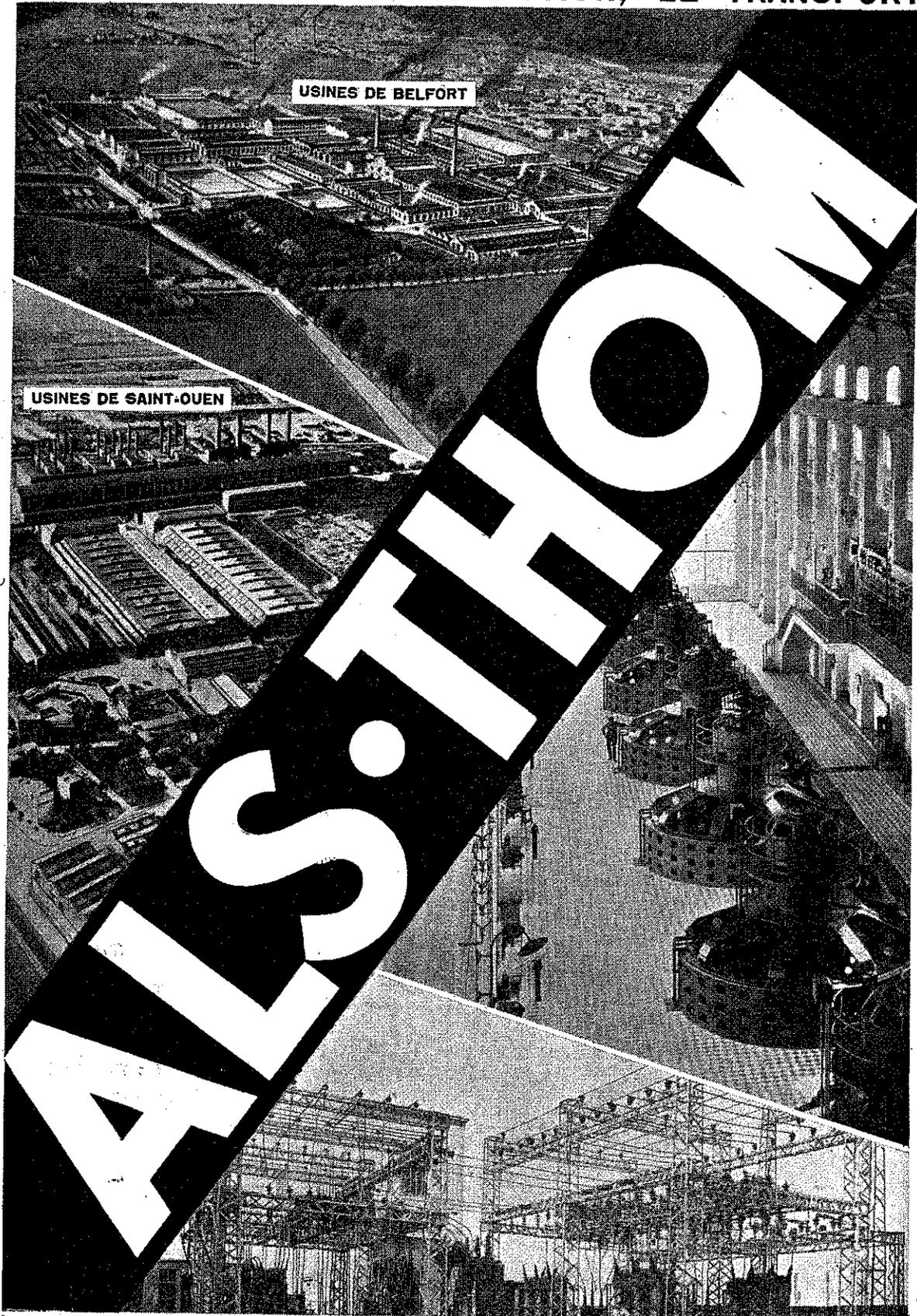


LOCOMOTIVE A TROLLEY  
POUR VOIE NORMALE

SOCIÉTÉ ANONYME,  
DES  
**VÉHICULES & TRACTEURS ÉLECTRIQUES**  
« VETRA »

38, Avenue Kléber, PARIS (16<sup>e</sup>)  
Adresse télégraphique VETRA ALSTHOM 75 PARIS  
Téléphone PASSY 00-90, 00-91 et 00-92  
R C Seine N° 220 766 B

MATÉRIEL POUR LA PRODUCTION, LE TRANSPORT



LA TRANSFORMATION ET L'UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ

# COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

Société An<sup>me</sup> au capital de 25 000 000 de francs  
Siège social 16, rue de La Baume, PARIS (8<sup>e</sup>)  
Téléph. Elysees 98 93 et 94

BUREAUX A LYON, NANCY, TOULOUSE, PONTARLIER  
AIX-LES-BAINS

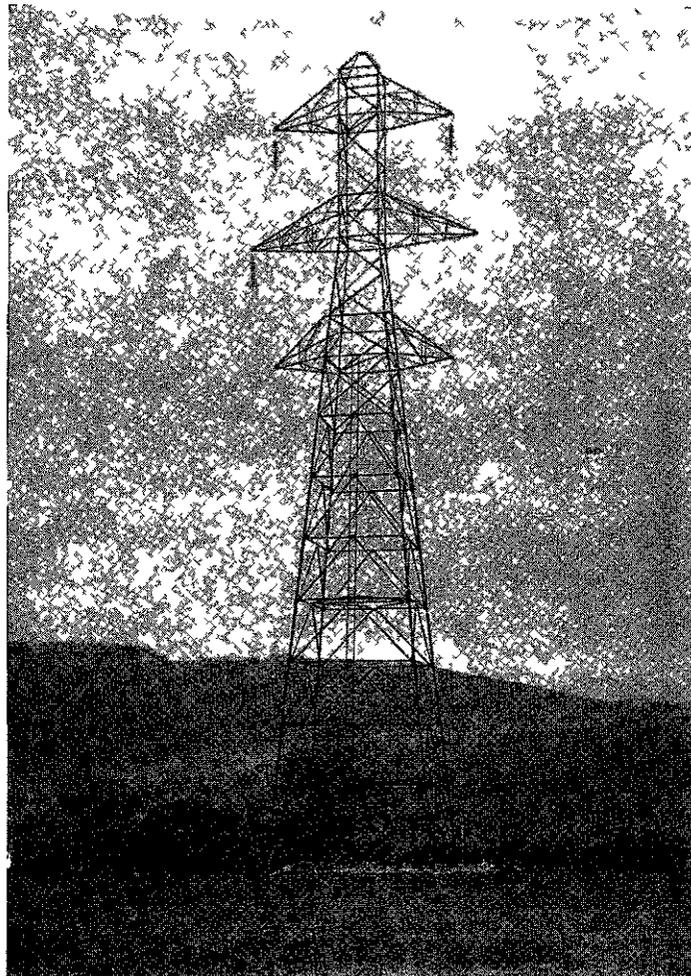
USINE A VILLEURBANNE (Rhône)



RÉSEAUX  
COMPLETS  
DE  
DISTRIBUTION  
D'ÉNERGIE

TRANSPORTS  
DE  
FORCE

TRACTION  
ÉLECTRIQUE



STATIONS  
CENTRALES

POSTES

TABLEAUX

POSTES  
de  
transformation  
avec  
redresseurs  
à vapeur  
de mercure

Ligne à 150 000 volts Montancy-Besançon

Représentation exclusive pour la France des régulateurs H. GUENOD, de Genève Régulateurs automatiques Systemes P, Thury

# PROCÉDÉS de CIMENTATION FRANÇOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

**Siège social : 36 bis, Avenue de l'Opéra, PARIS**

Bureaux : ALGER, 21, rue Michelet

R. C. Seine 245.045 B

## ASSÈCHEMENT DE TOUS TERRAINS AQUIFÈRES

· Etanchement  
de barrages  
et de leurs assises

Creusement  
de tunnels, puits  
et galeries

Méthode spéciale  
d'injection  
des  
alluvions graveleuses  
à toute profondeur

Procédés spéciaux  
brevetés  
DE SILICATISATION  
ET INJECTIONS  
DE CIMENT  
A HAUTE PRESSION

Réparation  
des fondations  
de Monuments  
Edifices publics  
Piles de ponts, etc.

Sondages à battage  
et à rotation  
pour  
Etudes de terrains  
Etudes géologiques

### QUELQUES TRAVAUX EXÉCUTÉS :

Assèchements de barrages : Fully (Suisse), Champagny (Haute-Saône)

Cimentation d'assises de barrages : Camarassa (Espagne), Oued Fodda Ghrib (Algérie).

Injection d'alluvion : barrage de Charon (Algérie).

Réparation de monuments : Tour de Pise (Italie), Cathédrale Saint-Paul (Londres).

Injection de piles de pont : Waterloo Bridge (Londres).

Creusement de tunnels : Tunnel de Mersey (Angleterre).

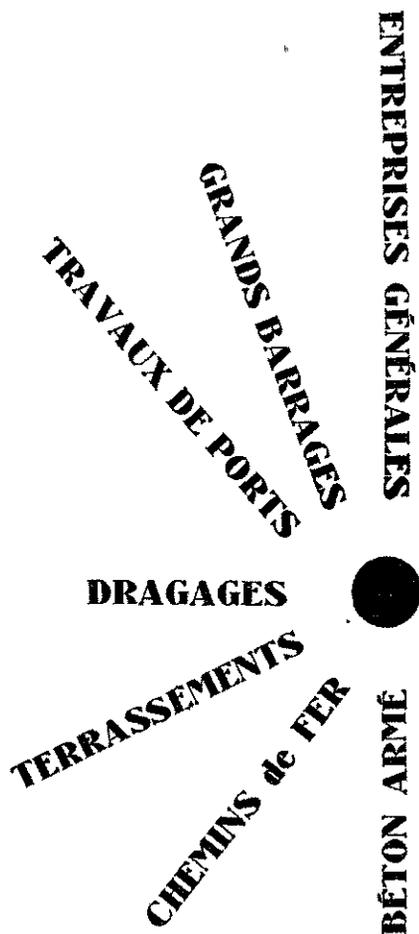
# BETONAC

Revêtements durcisseurs de haute résistance.  
Revêtements de protection pour OUVRAGES  
HYDRAULIQUES.

Dallages industriels (ateliers, quais, cours, etc.)  
Revêtements spéciaux d'usure  
(silos, caniveaux, chapes hydrofuges, etc.)

**SOCIÉTÉ d'**  
**ENTREPRISES**  
**INDUSTRIELLES**  
**et**  
**TRAVAUX PUBLICS**

Capital : 10 millions de francs



**FONDACTIONS difficiles**  
**par**  
**rabattement de nappe**  
**ou**  
**p trification du sol**

**39, rue Washington**  
**PARIS**

**SOCI T  G N RALE**  
**des**  
**ROUTES**  
** CONOMIQUES**

Capital : 2 millions de francs



**39, rue Washington**  
**PARIS**

# MATÉRIEL DE TRAVAUX PUBLICS

## A. SCHARS

48 à 54, rue Achard -:- BORDEAUX

### APPAREIL POUR OPÉRER LE MÉLANGE **GOUDRON-BITUME** LA FUSION ET LE FLUXAGE DES BITUMES

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Cet appareil peut être utilisé suivant le cas envisagé :

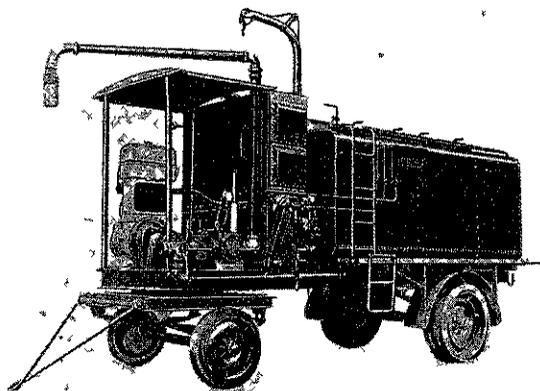
- 1° — A faire fondre et à incorporer une certaine proportion de bitume au goudron, en introduisant en même temps le bitume froid et le goudron froid dans le même récipient; le chauffage du goudron par circulation fait entrer en fusion le bitume contenu dans des paniers.
- 2° — A utiliser du goudron ou une huile appropriée comme fondant pour amorcer le chauffage des bitumes purs et arriver à une fusion continue sans crainte de surchauffe localisée, qui entraînerait la cokéfaction, ou modifierait les propriétés du bitume.
- 3° — A additionner aux bitumes bruts la quantité d'huile nécessaire à leur fluxage, pour être utilisés sur routes.
- 4° — Comme poste réchauffeur mobile. Grâce à son calorisateur de grande surface il permet d'approvisionner les répanduses en goudron dégourdi ou chauffé à la température nécessaire au répandage.

**NOTICES  
DESCRIPTIVES  
sur demande**

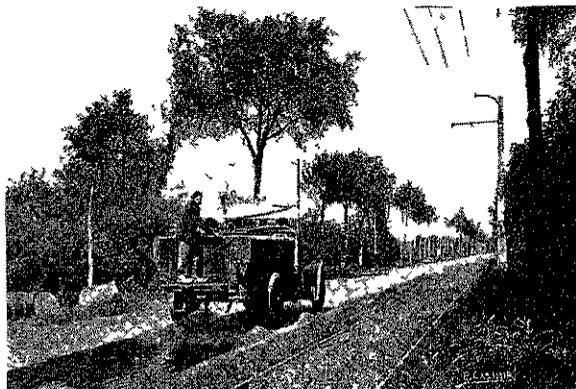


Les expériences que nous suivons depuis plusieurs années ont prouvé que notre matériel a toujours donné des mélanges goudron-bitume parfaitement homogènes.

Malgré les différences considérables que présentaient les produits traités, aucune trace de décantation n'est apparue même après cinq mois de



Poste mobile pour la fabrication du Goudron-Bitume  
Chauffage au mazout



Répandage par Appareil Diffuseur  
Breveté France et Etranger

**NOTICES  
DESCRIPTIVES  
sur demande**

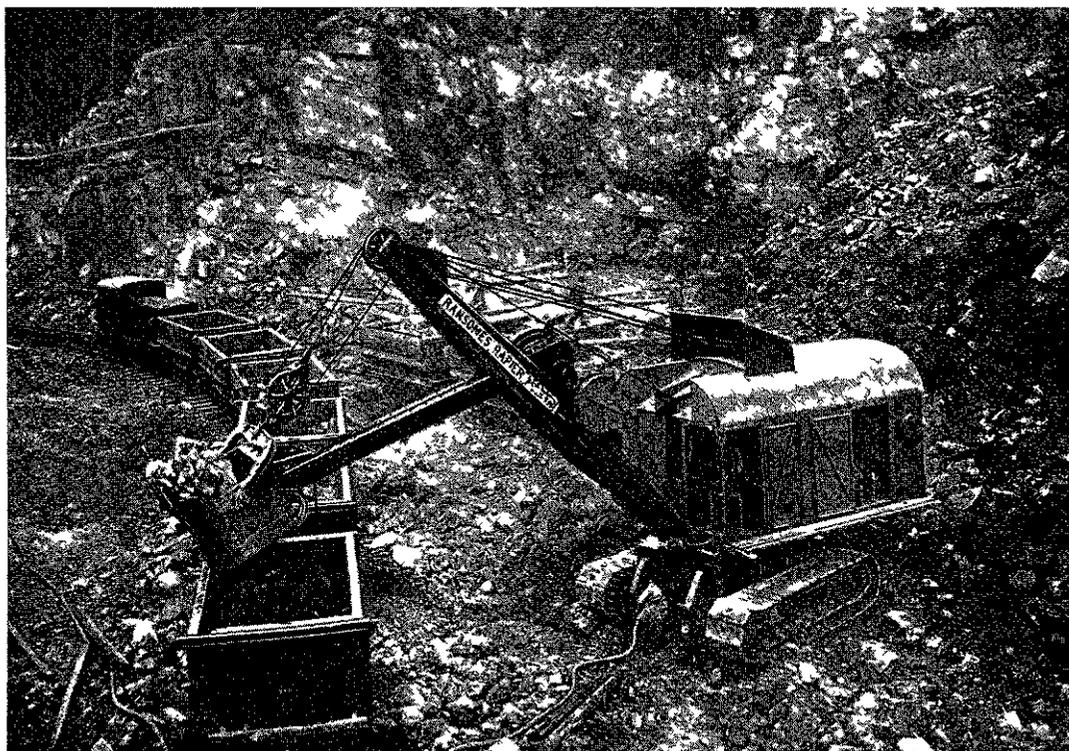


stockage du mélange.

Cette homogénéité obtenue à basse température a permis l'épandage des goudrons bitume à 20 0/0, aux environs de 100°, c'est-à-dire que l'application de ce mode de revêtement n'est ni plus dangereuse, longue ou onéreuse qu'un goudronnage ordinaire.

# RANSOMES & RAPIER LTD

LONDRES & IPSWICH



## EXCAVATEURS RANSOMES-RAPIER

à vapeur, à huile lourde, électriques, oléo-électriques, pétroléo-électriques

*Utilisables à volonté en :*

PELLE, DRAGLINE, NIVELEUSE, FOUILLEUSE, GRUE SIMPLE OU A GRAPPIN

*CAPACITÉ DE GODET :* depuis 350 litres jusqu'à 15 mètres cubes

Employées par · Union Minière du Haut-Katanga. — Société Internationale Forestière et Minière du Congo. — Ciments Meuse-Brabant, etc, etc.

## GRUES AUTOMOBILES PÉTROLÉO-ÉLECTRIQUES RANSOMES & RAPIER

FORCE : de 1 à 6 tonnes, employées par :

Chemins de Fer de l'Etat — Chemins de Fer de l'Est. — Compagnie Generale Transatlantique — Chambre de Commerce d'Alger. — Chambre de Commerce d'Oran. — Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax — Société Anonyme de Manutention du Port de Dunkerque. — La Manutention Marocaine. — Société des Ports Marocains de Ménédy, Kénitra et Rabat-Salé — Société Marseillaise de Trafic Maritime. — Transit et Transports Jules Roy. — Société Anonyme des Forges et Chantiers de la Méditerranée. — Solvay & C<sup>ie</sup>. — Hallaust & Gutzeit. — L'Entreprise Maritime et Commerciale. — Société Nord-Africaine d'Entreprises Maritimes. — Auto-Traction de l'Afrique du Nord.

*Agent Exclusif pour la France et les Colonies Françaises :*

**JACQUES VAN BROCK**

CODES

ABC, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Editions ·  
Western Union (5 letter)

27, rue d'Anjou, PARIS (VIII<sup>e</sup>)

*Ingénieur Civil des Mines*

Téléphone · Anjou 22-19

Télegr. · Engalline-Paris



# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL :  
5, AVENUE HOCHÉ  
PARIS



## Concessionnaire :

1° Des services subventionnés dans les départements suivants :

AISNE	CALVADOS	HAUTES-PYRÉNÉES	MANCHE	NORD
ALLIER	COTE-D'OR	ILLE-ET-VILAINE	MARNE	PUY-DE-DOME
ARDÈCHE	EURE-ET-LOIR	INDRE	MEURTHE-ET-M <sup>ne</sup>	SEINE-ET-OISE
AUBE	GARD	INDRE-ET-LOIRE	MEUSE	SOMME
BASSES-PYRÉNÉES	HÉRAULT	LOIR-ET-CHER	MOSELLE	VOSGES

2° Des services urbains de :

ARGENTEUIL — ÉPINAL — TROYES — VICHY

3° Du service d'enlèvement des ordures ménagères de :

CHALONS

## Fermière :

Des réseaux de chemins de fer d'intérêt local suivants :

AUDE	LOIR-ET-CHER
BASSES-PYRÉNÉES (P.O.M.)	MARNE (C.B.R.)
EURE-ET-LOIR	NORD (ARMENTIÈRES-HALLUIN)

Toutes études et propositions d'organisations de services subventionnés de transports automobiles et ferroviaires sont faites sur la demande de MM. les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées



# PORT AUTONOME DE BORDEAUX

Bordeaux-Pauillac-Blaye-Bec d'Ambès-Le Verdon

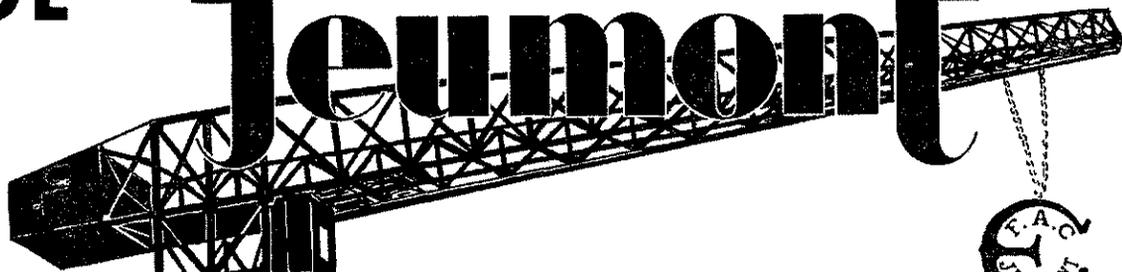
Pour tous renseignements, s'adresser **DIRECTION** du PORT AUTONOME Palais de la Bourge BORDEAUX

P. Louy Cazau Bon 1931



# FORGES ET ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

# DE Jeumont



TOUT CE QUI CONCERNE LES  
APPLICATIONS INDUSTRIELLES  
DE L'ÉLECTRICITÉ

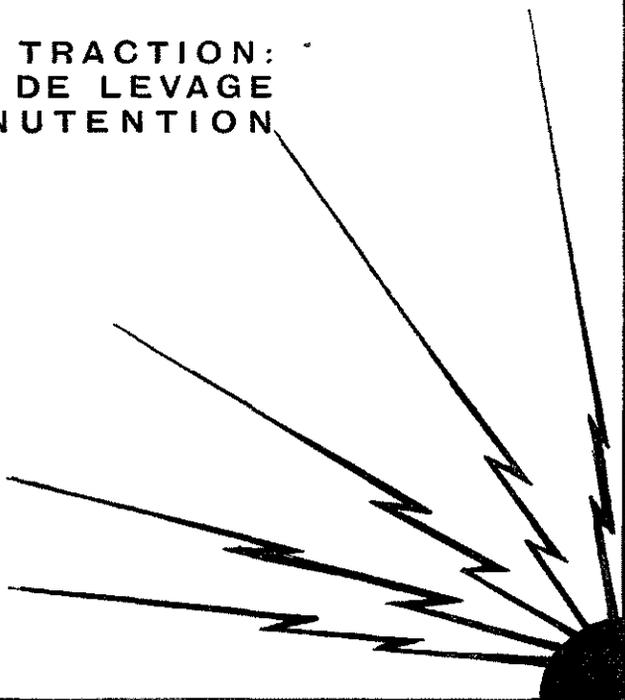
TOUS PRODUITS DE CABLERIE  
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
GROSSE CHAUDRONNERIE

ENGINS DE TRACTION:  
APPAREILS DE LEVAGE  
ET DE MANUTENTION

RENE JUMET  
1931

75, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8<sup>e</sup>)

DIRECTION GÉNÉRALE A JEUMONT (NORD)



# PORTLAND ARTIFICIEL

# ROC

LE DERNIER NÉ...  
LE MEILLEUR...

**ROC** doit sa supériorité à l'excellence des matières premières et à la perfection de sa fabrication.

**ROC** est garanti pur. Il ne contient ni fondant, ni colorant, ni laitier, ni produits chimiques.

**ROC** n'est pas un Superciment. C'est un ciment portland normal dont les résistances rivalisent celles des superciments.

HATEZ-VOUS DE FAIRE UN ESSAI  
AVANT DE TRAITER VOS ACHATS

## LAMBERT FRÈRES & C<sup>IE</sup>

Société en commandite par actions au capital de 27 500 000 francs

**Siège social : CORMEILLES-EN-PARISIS (Seine-et-Oise)**

USINE A CORMEILLES-EN-PARISIS, S.-&-O. (12 kilom de Paris)  
Chargement sur camions à l'usine. Livraisons directes sur chantiers à Paris  
et en banlieue.

DÉPOTS : PARIS, Quai de la Rapée (face la rue Villiot).  
— Quai Debilly (près le pont d'Iéna).  
COURBEVOIE, 35, Quai de Seine.  
CHOISY-LE-ROI, 1, Avenue de Danville.  
AUBERVILLIERS, 25, Rue de la Haie Coq  
VERSAILLES, 9, Rue Porte de Buc.  
VAUJOURS, Route de Meaux  
MAISONS-LAFFITTE, 3, Rue de Paris

**DIRECTION COMMERCIALE**

PARIS — 82, RUE SAINT-LAZARE

Téléph : TRÉVILÉ 27-40 (3 lignes). — Adr tél : MATÉRIA-PARIS-118



# Les bons ouvrages techniques sont de plus en plus recherchés

C'est à la Librairie

TÉLÉPHONE  
Danton 99-15 (3 lignes)



CHÈQUES POSTAUX  
Paris 75-45

ÉDITEUR, 92, rue Bonaparte, PARIS (VI)

que vous trouverez

## le catalogue le plus complet

*contenant près de 3.000 titres*

Il comprend les divisions suivantes :

ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL. — MÉCANIQUE. — AUTOMOBILISME. — AÉRONAUTIQUE. — ELECTRICITÉ. — TÉLÉGRAPHIE. — TÉLÉPHONIE. — CHIMIE ET ANALYSE CHIMIQUE. — INDUSTRIES DIVERSES. — AGRICULTURE. — ARCHITECTURE. — TRAVAUX PUBLICS. — CONSTRUCTION. — CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS. — GÉOLOGIE. — MINES. — MÉTALLURGIE.

La Librairie DUNOD édite :

**La Technique Moderne.** *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 125 fr.  
Etranger... 180 fr. (164 fr.<sup>1</sup>)

**L'Electricien.** *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 55 fr.  
Etranger... 95 fr. (83 fr.<sup>1</sup>)

**La Vie Automobile.** *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 84 fr.  
Etranger... 150 fr. (130 fr.<sup>1</sup>)

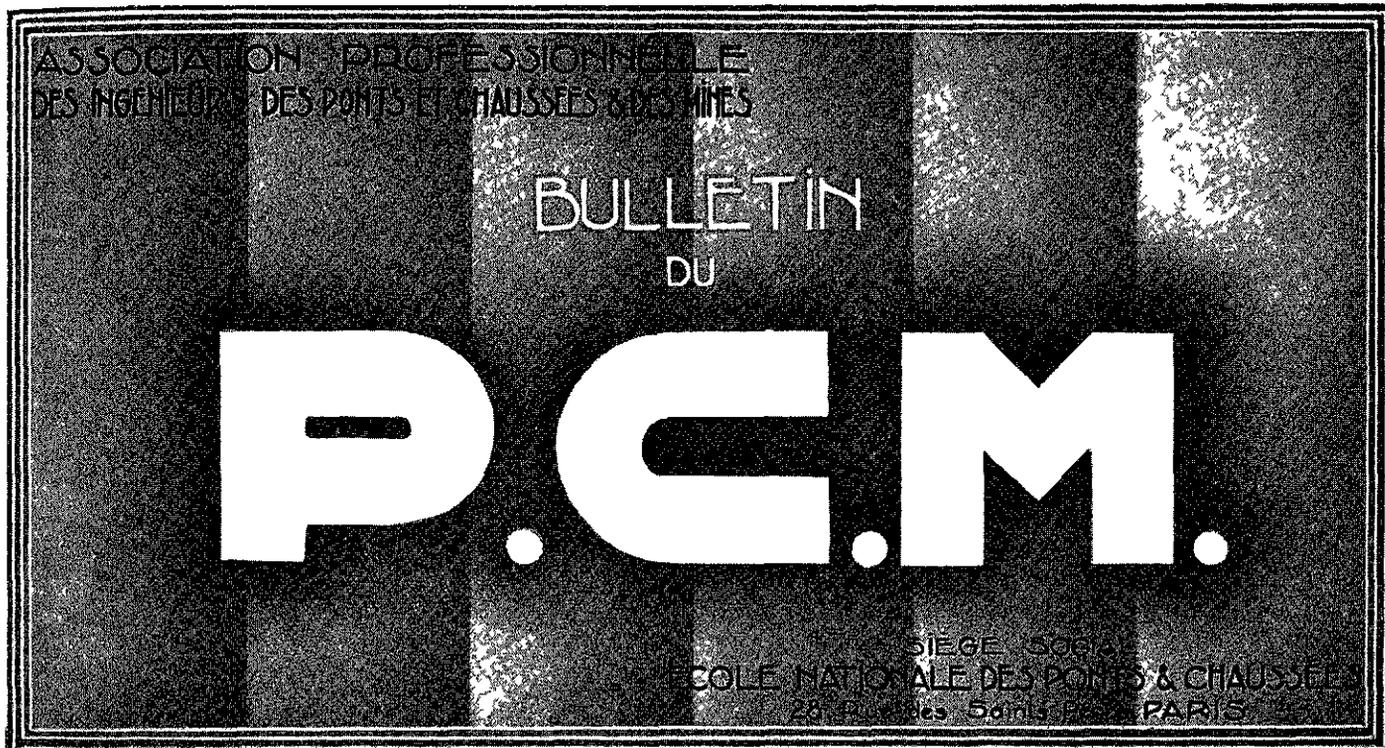
**La Revue générale des Chemins de fer.** *Mensuelle.*

Abonnement : France. .... 120 fr.  
Etranger... 160 fr. (145 fr.<sup>1</sup>)

**Les Annales des Mines.** *Revue mensuelle.*

Abonnement : Paris..... 130 fr.  
Départements... 140 fr.  
Etranger... 170 fr. (160 fr.<sup>1</sup>)

(1) Prix spécial pour les pays ayant adopté l'échange du tarif postal réduit.



Pour la publicité s'adresser à M Jacques ARNAUD, 39, rue du Mont-Cenis, Paris (18). Téléph. : Marcadet 55-63.

## SOMMAIRE

COMITE D'ADMINISTRATION.

STATUTS DU P.C.M.

ASSEMBLEE GENERALE DE 1932.

DINER DU P.C.M.

APPEL DU COMITE

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE

Séance du 22 décembre 1931.

Séance du 12 janvier 1932,

Première séance du 24 janvier 1932.

Rectification

ADHESIONS AU P.C.M.

COMPTES RENDUS DE GROUPES.

Groupe d'Orléans.

Groupe de Bordeaux.

AVIS

Postes vacants ou susceptibles de le devenir

LISTE GENERALE DES INGENIEURS DES PONTS  
ET CHAUSSEES ET DES MINES

COMMUNICATIONS PERSONNELLES.

CHRONIQUE DES TRAVAUX.

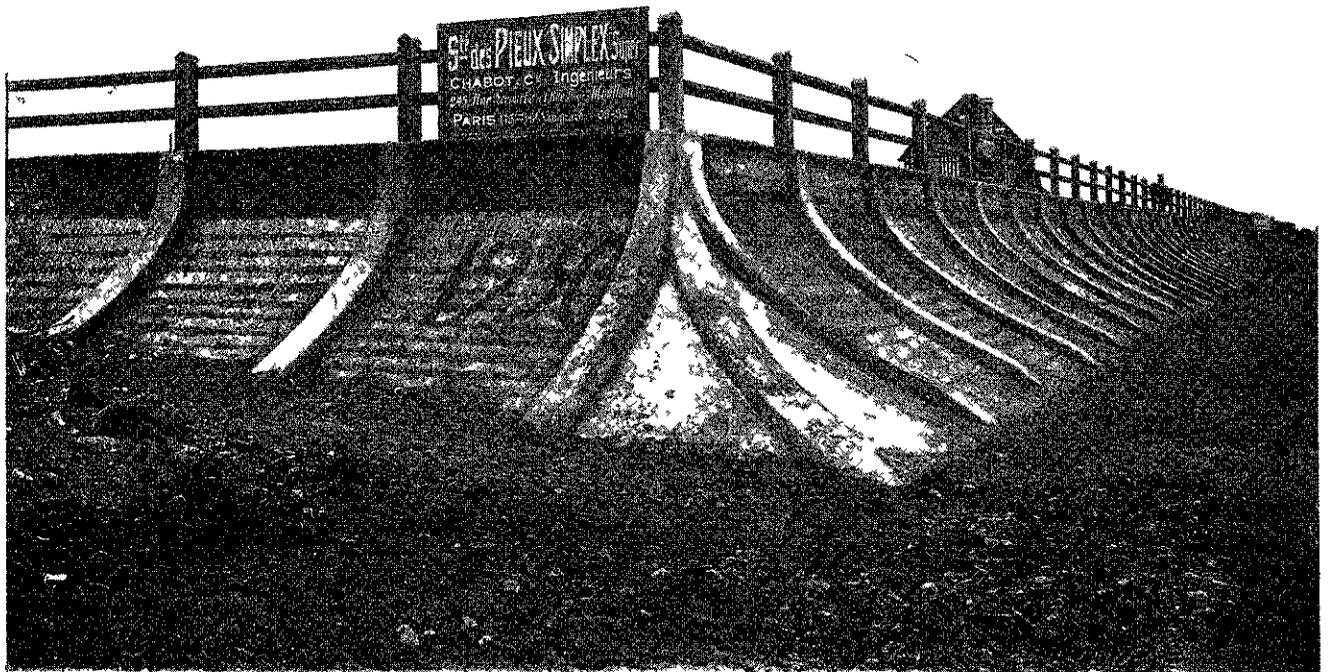
Reconstruction du Pont de Saint-Izaire.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

# DÉFENSES CONTRE LA MER

## DIGUES-ÉPIS DE TOUS SYSTÈMES

Quelles que soient la nature du littoral (plage de sable, galets, falaises, la direction et la violence des courants, nous vous apporterons, après étude, la solution la mieux appropriée aux cas proposés.



Exemple d'une défense exécutée à Bernières-sur-Mer (Calvados) sur 1.300 m. de longueur.  
H. GAUTHIER, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Caen. — M. JAMET, Ingénieur T.P.E.

Un Ingénieur spécialiste est à votre disposition pour étudier, avec votre collaboration et sans engagement pour vous et gracieusement, tous les problèmes que vous voudriez bien nous confier.

## S<sup>té</sup> DES PIEUX SIMPLES SUPER CHABOT & Cie

Tél. : Vaug. 09-32

245, Rue Lecourbe -- PARIS (XV°)

Tél. Vaug. 09-32

*Demandez nos brochures illustrées et documentaires D2 et D3*

R. C. Seine 233-086 B

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

---

### A. — BUREAU.

#### *Président.*

MM.

PARMENTIER, I. C. P. C., 84, rue Bonaparte, Paris (6<sup>e</sup>).

#### *Vice-présidents.*

LE ROUX, I. G. P. C., 24, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).  
GERVAIS DE ROUVILLE, I. C. P. C., 43, avenue du Président-Wilson, Paris (16<sup>e</sup>).  
WEILL, I. C. M., 12, rue Saint-Simon, Paris (7<sup>e</sup>).

#### *Secrétaire.*

BESSON, I. O. P. C., 43, avenue du Président-Wilson, Paris (16<sup>e</sup>).

#### *Secrétaire adjoint.*

JACQUINOT, I. O. P. C., 41, rue de Lévis, Paris (17<sup>e</sup>).

#### *Trésorier.*

DEYMIÉ, I. O. P. C., 9, rue Lebouteux, Paris (17<sup>e</sup>).

### B. — DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

MM.

BESSON, I. O. P. C., 43, avenue du Président-Wilson, Paris (16<sup>e</sup>).  
BRIANCOURT, I. C. P. C., 40, boulevard Anatole-France, Châlons-sur-Marne.  
BROQUAIRE, I. C. P. C., Terreplein de l'Écluse Guillaïn, Dunkerque.  
COLSON (Georges), I. G. P. C., 64, boulevard de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
DAUVERGNE, I. C. M., 8 bis, avenue des Sycomores, villa Montmorency, Paris (16<sup>e</sup>).  
HACHON, I. O. P. C., 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17<sup>e</sup>).  
PARMENTIER, I. C. P. C., 84, rue Bonaparte, Paris (6<sup>e</sup>).  
FERRER, I. C. P. C., 66, boulevard Notre-Dame, Marseille.  
SOLEIL, I. C. P. C., 8, rue de l'Église-Saint-Germain, Compiègne.  
TARNIER, I. C. P. C., 20, place du Château, Blois (Loir-et-Cher).

WAHL, I. C. P. C., 30, quai du Breuil, Mâcon (Saône-et-Loire).

WEILL, I. C. M., 12, rue Saint-Simon, Paris (7<sup>e</sup>).

### C. — DÉLÉGUÉS DE GROUPES.

MM.

*Groupe des Mines* : BABOIN, I. O. M., 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône.  
VIGIER, I. O. M., 31, rue Michelet, Béthune.  
*Groupe de Paris* : LE ROUX, I. G. P. C., 24, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).  
GERVAIS DE ROUVILLE, I. C. P. C., 43, avenue du Président-Wilson, Paris (16<sup>e</sup>).  
DEYMIÉ, I. O. P. C., 9, rue Lebouteux, Paris (17<sup>e</sup>).  
GASPARD, I. O. P. C., 6, rue Berthollet, Paris (6<sup>e</sup>).  
GÉNY, I. O. P. C., 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
MICHEL, I. O. P. C., 10, rue Edmond-Roger, Paris (15<sup>e</sup>).  
*Groupe d'Amiens* : DUTARET, I. C. P. C., 43 bis, rue de la République, Amiens.  
*Groupe de Nancy* : FRONTARD, I. C. P. C., 30, boulevard de la Rochelle, Bar-le-Duc.  
*Groupe de Lyon* : RÉROLLE, I. O. P. C., 30, Rue du Château, Dijon.  
*Groupe de Marseille* : COMBET, I. O. P. C., 58, cours Puget, Marseille.  
*Groupe de Toulouse* : N.  
*Groupe de Bordeaux* : PELTIER, I. O. P. C., 10, rue des Deux-Ormeaux, Bordeaux.  
*Groupe d'Orléans* : CESTRE, I. O. P. C., 1, Quai d'Auron, Bourges.  
*Groupe du Mans* : BRESSOT, I. C. P. C., 7, rue Albert-Maignan, Le Mans.  
*Groupe de l'Afrique du Nord* : WECKEL, I. O. P. C., Fez (Maroc).  
*Groupe colonial* : JACQUINOT, I. O. P. C., 41, rue de Lévis, Paris (17<sup>e</sup>).  
*Groupe des Elèves-Ingénieurs* : BIDEAU, E. I. P. C., 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).

# STATUTS DU P. C. M.

*Modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire  
du 7 juin 1931*

## TITRE PREMIER.

### Association. — Son objet.

ARTICLE PREMIER. — Le siège de l'Association est fixé à Paris, à l'Ecole Nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères. Il pourra être transféré par décision du Comité.

ART. 2. — L'Association prend le titre de : *Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines*. Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

ART. 3. — Le but de l'Association est de :

1<sup>o</sup> Défendre les intérêts moraux et matériels des corps des ponts et chaussées et des mines;

2<sup>o</sup> Se tenir au courant des questions intéressant les services des ponts et chaussées et des mines et intervenir, s'il y a lieu, pour le bien des ces services;

3<sup>o</sup> Entretenir des relations entre ses membres, notamment par le moyen de réunions, de voyages et de publications.

## TITRE II.

### Comité d'administration.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association. Il est composé de trente et un membres, dont douze délégués généraux et dix-neuf délégués de groupe.

Sur les douze délégués généraux, cinq au moins résident à Paris.

Les membres du Comité doivent faire partie de l'Association depuis trois ans, au moins, au 1<sup>er</sup> novembre précédant les élections; exception est faite pour l'élève ingénieur, élu par le groupe des élèves ingénieurs.

Les délégués généraux ne peuvent comprendre aucun membre démissionnaire, ni plus de quatre membres hors cadres, en disponibilité ou à la retraite.

Dans le dépouillement du scrutin, les résultats des votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ne sont pas comptés.

Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

ART. 5. — Les délégués généraux sont élus par l'ensemble des membres de l'Association réunis en Assemblée générale ordinaire.

Les délégués de groupes sont élus par les membres de l'Association réunis en groupes constitués dans les conditions fixées par le Règlement intérieur.

Les membres du Comité sont élus pour trois ans et renouvelés par tiers tous les ans, cette proportion s'appliquant séparément aux délégués généraux et aux délégués

de groupes; exception est faite pour le délégué du groupe des élèves ingénieurs qui est élu pour un an. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Il est procédé chaque année au remplacement des membres qui auraient disparu par démission ou décès, ou de ceux qui seraient atteints, par suite d'un changement de situation, par l'une des incompatibilités stipulées à l'article 4 ci-dessus ou au Règlement intérieur. Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

A titre transitoire, la première élection des trois délégués généraux destinés à porter de neuf à douze le nombre de ces délégués, se fera par correspondance et sera homologuée par le Comité.

Les trois nouveaux délégués seront élus : l'un pour le délai qui courra de la première élection jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le second pour ce délai plus un an, le troisième pour ce délai plus deux ans. La détermination de la durée de leur mandat s'effectuera après leur élection, par tirage au sort.

Dans le cas où aucun des membres du Comité ne pourrait assurer le fonctionnement d'un service de l'Association qui ne doit pas être interrompu, le Comité a la faculté de s'adjoindre un membre nouveau jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

ART. 6. — Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un Président;

Trois vice-présidents, dont un au moins choisi parmi les délégués de groupes;

Un secrétaire;

Un secrétaire adjoint;

Et un trésorier.

A défaut du Président, l'un des vice-présidents devra appartenir au corps des mines.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents et des membres du Comité qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont délégué leurs voix à d'autres membres du Comité, sauf la dérogation stipulée à l'article 22.

Un membre du Comité ne peut disposer de plus de trois voix, y compris la sienne. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les frais réels de transport en chemin de fer en France des membres du Comité sont à la charge de l'Association.

ART. 8. — Le Comité détermine, à charge de ratification par l'Assemblée générale, les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il désigne à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité porte chaque année à la connaissance de tous les ingénieurs, faisant ou non partie de l'Association, le compte rendu des Assemblées générales, les statuts de l'Association et la liste de ses membres.

### TITRE III

#### Assemblées générales.

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires; ces dernières sont convoquées par le Comité soit sur son initiative, soit sur une demande adressée au président et signée de vingt-cinq membres de l'Association.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des voix des membres présents ou représentés sur les questions qui leur sont soumises.

Les délégations données par les membres de l'Association absents doivent être déposées au lieu où se réunit l'Assemblée générale une demi-heure avant l'ouverture de la séance. Aucun des membres présents ne peut disposer de plus de 10 voix y compris la sienne.

Le Comité arrête l'ordre du jour, il est obligé d'y inscrire toute question pour laquelle une demande aura été faite par cinq membres de l'Association un mois à l'avance.

Cet ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres de l'Association quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Aucune question étrangère à l'ordre du jour ne peut être l'objet d'un vote de l'Assemblée. elle peut seulement donner lieu à échange de vues après l'épuisement de l'ordre du jour et au dépôt de vœux et de motions sur le bureau, en vue d'un examen par le Comité et de délibérations ultérieures.

Le président du Comité préside les Assemblées générales.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an.

Elle entend la lecture du rapport annuel du Comité et statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, au remplacement des délégués généraux sortants du Comité et valide la désignation des délégués de groupes; toutefois, l'Assemblée générale peut, par une délibération spéciale, déléguer au Comité ses pouvoirs pour la validation des délégués de groupes.

Le vote par correspondance est admis pour ces élections qui ont lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Les Assemblées générales extraordinaires peuvent seules délibérer sur des propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association. Elles ne peuvent le faire valablement que si le tiers, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée générale serait convoquée au plus tôt un mois après la première.

Cette seconde Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association que si le sixième, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté.

Les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association.

### TITRE IV.

#### Fonds de l'Association.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 100 francs pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef, de 70 francs pour les ingénieurs ordinaires et de 20 francs pour les élèves ingénieurs.

Pour les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef en retraite, et les ingénieurs démissionnaires qui ont atteint l'âge où ils seraient mis à la retraite s'ils étaient restés dans l'Administration, la cotisation est de 40 francs; pour les ingénieurs en retraite, la cotisation est de 30 francs.

Le tarif des cotisations pourra être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

ART. 16. — La cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 1.000 francs en une seule fois ou par quatre versements annuels de 300 francs effectués pendant quatre années consécutives.

Les membres qui rachètent leur cotisation par une somme de 1.500 francs reçoivent le titre de « Membres bienfaiteurs ».

Le taux de ces versements peut être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres qui ont racheté leur cotisation ou commencé le rachat de leur cotisation au tarif antérieurement en vigueur ne sont pas tenus de compléter le rachat en tenant compte des tarifs ci-dessus.

ART. 17. — Les sommes versées pour rédimer les cotisations constituent le fonds social, dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un fonds de réserve qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au fonds social d'une partie du fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> novembre.

### TITRE V.

#### Réunions et publications.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des réunions sont fixés par le Comité.

Elles comprennent, notamment, des tournées en France et à l'étranger et des conférences.

Peuvent être admis dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, à certaines réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des sociétaires et des personnes étrangères.

Les frais généraux d'organisation des réunions sont à la charge de l'Association. Les dépenses personnelles qu'entraînent les réunions (repas, frais de déplacement, etc...) sont supportées par les sociétaires qui y prennent part.

Un bulletin sera publié par les soins du Comité.

### TITRE VI.

#### Dispositions diverses.

ART. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

ART. 22. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un

membre de l'Association. Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des 5/6 des voix des membres présents et des 2/3 des voix des membres en exercice.

Par dérogation à l'article 7, les membres du Comité non présents à la réunion ne peuvent déléguer leur vote pour l'application du présent article.

ART. 23. — Les statuts peuvent être modifiés par une Assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 13 soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de trente membres, adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association, quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

ART. 24. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée générale extraordinaire réunie et délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent. La délibération fixe l'attribution des biens.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1930 et remplaçant le Règlement antérieur.)

### CHAPITRE PREMIER

#### Délégués généraux, Groupes régionaux, Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER. — Les délégués généraux comptent parmi leurs membres deux membres du Corps des Mines.

ART. 2. — Les groupes qui élisent des délégués de groupes sont constitués de la façon suivante :

1° Groupe du *Corps des mines*;

2° Groupe de *Paris*, comprenant les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne;

3° Groupe d'*Amiens*, comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme;

4° Groupe de *Nancy*, comprenant les départements des Ardennes, de l'Aube, de Belfort, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges;

5° Groupe de *Lyon*, comprenant les départements de l'Ain, de l'Allier, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie;

6° Groupe de *Marseille*, comprenant les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, du Var.

7° Groupe de *Toulouse* comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Lot, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne;

8° Groupe de *Bordeaux*, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées;

9° Groupe d'*Orléans*, comprenant les départements de la Creuse, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-

Cher, du Loiret, de la Nièvre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Yonne;

10° Groupe du *Mans*, comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de la Vendée;

11° Groupe de l'*Afrique du Nord*, comprenant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc;

12° Groupe *colonial*, comprenant les colonies, protectorats, pays sous mandats, non compris dans le groupe précédent,

Chaque groupe comprend les ingénieurs des ponts et chaussées membres de l'Association en résidence dans la région correspondante, sauf le groupe des mines qui comprend l'ensemble des ingénieurs des mines membres de l'Association, et le groupe des élèves ingénieurs qui comprend les élèves ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, membres de l'Association.

Chaque groupe élit un délégué, sauf le groupe des mines, qui élit deux délégués et le groupe de Paris, qui élit six délégués.

Les groupes doivent faire connaître au président du Comité, avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, la liste de leurs membres et la composition de leur bureau.

L'Association n'intervient pas dans le fonctionnement financier des groupes et ne les subventionne d'aucune manière, sauf en ce qui concerne les frais d'impression et de correspondance entraînés par les élections des délégués de groupes.

ART. 3. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 4. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 5. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ART. 6. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

### CHAPITRE II.

#### Assemblées générales ordinaires.

ART. 7. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit autant que possible dans la seconde quinzaine du mois de janvier; elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ART. 8. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

### CHAPITRE III.

#### Elections des Membres du Comité.

ART. 9. — L'élection des délégués généraux a lieu en Assemblée générale. Le Comité prévient les sociétaires des vacances des délégués généraux à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours.

ART. 10. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adres-

sées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur

Elles doivent indiquer les nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acception, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 11. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les candidatures ou propositions de candidatures de délégués généraux qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 10.

ART. 12. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote ou envoyés par correspondance affranchie au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close portant la mention « Bulletin de vote », ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant

L'ouverture est faite par les scrutateurs au moment du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 13. — Un membre du Comité assisté d'un certain nombre d'assesseurs procède au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve, toutefois, de la vérification par le Comité de la régularité des opérations

ART. 14. — Le Comité prévient au moins deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire le président de chaque groupe intéressé des vacances à pourvoir

Chaque groupe procède à l'élection de son ou de ses délégués dans les conditions indiquées pour l'élection des délégués de groupe, les délais prévus pouvant être toutefois modifiés; il doit faire connaître au président du Comité le résultat de cette élection huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, et doit envoyer en même temps le procès-verbal de l'élection.

Toutefois, le délégué du groupe des élèves ingénieurs sera élu, chaque année, dans le mois qui suit la rentrée des deux écoles: cette élection sera provisoirement validée par le Comité.

Pour les premières élections à faire après l'approbation des présents statuts, des dispositions spéciales pourront être prises par le Comité pour réduire ces délais.

#### CHAPITRE IV.

##### Cotisation.

ART. 15. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1<sup>er</sup> novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 16. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 17. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déferé à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

#### CHAPITRE V.

##### Comptabilité. — Administration.

ART. 18. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 19. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 20. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ART. 21. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une Commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 22. — Un agent général appointé, nommé par le Comité, assure, sous la surveillance et la direction du secrétaire et du trésorier, le fonctionnement du secrétariat et de la comptabilité.

ART. 23. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

#### CHAPITRE VI.

##### Fonds social. — Fonds de réserve.

ART. 24. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 25. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier. Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ART. 26. — Le trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

#### CHAPITRE VII

##### Réunions et publications

ART. 27. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger; 2° des dîners; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'ingénieur; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 28. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris. Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'Administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ART. 29. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 30. — Dans les tournées, peuvent être admis, en dehors des sociétaires, les femmes et les enfants non mariés des sociétaires participant à la tournée.

ART. 31. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ou dans les publications.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de 1932

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 1932

La séance est ouverte à 14 h. 45, sous la présidence de M. **Parmentier**, Président du Comité d'Administration du P.C.M.

M. **le Président** donne lecture du rapport moral du Comité sur l'activité déployée au cours de l'année 1931. Nous publions ce rapport ci-dessous.

### RAPPORT MORAL

MES CHERS CAMARADES,

Lors de votre Assemblée générale ordinaire, le 21 janvier 1931, vous avez émis le vœu que les statuts de notre Association soient modifiés de façon à réserver, au sein du Comité, une représentation obligatoire aux Camarades n'appartenant pas au service actif.

Pour répondre à ce vœu, une Assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour le 12 avril, mais, faute du quorum nécessaire, elle a dû être reportée au 7 juin. Elle a voté les modifications suivantes aux statuts :

1° Le nombre des délégués généraux a été porté de 9 à 12 ; ils doivent comprendre au moins 2 membres non en activité de service, et au plus 4 ;

2° Le nombre de voix dont un membre présent à l'Assemblée peut disposer par suite de délégation a été porté de 5 à 10 ;

3° Le quorum nécessaire aux Assemblées extraordinaires pour pouvoir délibérer a été modifié et réduit ;

4° La cotisation des Ingénieurs démissionnaires qui atteignent l'âge où ils auraient droit à être mis à la retraite a été réduite de 70 à 40 francs.

Les élections actuelles tiennent compte de l'augmentation du nombre des délégués généraux.

#### *Fonctionnement intérieur :*

Votre Comité d'administration, au cours de l'année 1931, a tenu dix séances, auxquelles se sont ajoutées de nombreuses séances de commissions constituées parmi ses membres.

Dans les groupes, des réunions ont permis, à la fois, de délibérer sur les intérêts de notre Association et d'organiser des visites de chantiers avec un plein succès, prouvant ainsi l'utilité des organismes régionaux.

#### *Bulletin du P.C.M. :*

La nouvelle forme donnée au Bulletin du P.C.M. a suscité, parmi de nombreux Camarades, un intérêt qui s'est traduit par des communications et des études concernant nos corps. Ces communications permettent de mettre mieux en lumière les opinions, quelquefois diverses, le plus souvent concordantes de nos Camarades et de préciser la voie dans laquelle les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines ont tendance à s'orienter.

En plus des renseignements donnés par l'ancien bulletin, des articles de documentation administrative et technique ont été insérés. Les communications techniques ont d'ailleurs pour but principal de renseigner les Camarades sur les chantiers où des travaux sont en cours, qu'ils peuvent avoir intérêt à visiter, ou sur les détails desquels ils peuvent avoir à se renseigner d'une façon plus complète pour tirer enseignement des travaux de leurs collègues. Ces communications sont donc d'une nature et d'un objet très différents de celles qui figurent dans d'autres publications, notamment les Annales des Pont et Chaussées et des Mines. Elles semblent fort utiles à ceux que l'exécution même des travaux et l'activité des chantiers intéressent.

Enfin une rubrique spéciale a été instituée pour rendre compte de la vie et des travaux de ceux d'entre nous qui viennent à disparaître et pour permettre à leurs Camarades de garder d'eux et de leur exemple un souvenir durable et précis.

La publication du Bulletin dans sa nouvelle forme, à laquelle on s'est attaché à donner un aspect engageant et une typographie agréable à lire accompagnée de figures et de photographies, entraîne des frais que les cotisations annuelles des membres de l'Association ne couvriraient pas. Le surplus a été demandé à la publicité qui, modeste au début, s'est amplifiée de telle manière qu'elle couvre, dans les derniers numéros, les frais de publication.

Les débuts ont nécessité, pour la mise en train, un recours au fonds de réserve, mais actuellement la vie du nouveau bulletin est assurée.

Vous vous associez certainement aux compliments que le Comité d'administration adressait pour les brillants résultats du Bulletin à ceux de ses membres qui ont bien voulu se charger de surveiller la rédaction et l'organisation de la publication et notamment à M. Marcel Prot, dont le rôle a été des plus actifs et suivi de succès.

#### *Consultations faites par le Comité et Etudes consécutives*

Votre Comité, outre les études qu'il poursuivait personnellement, a consulté les Ingénieurs en Chef sur des questions précises concernant l'organisation des Services routiers. Le volumineux dossier de réponses a été dépouillé par une Commission présidée par le Camarade Schwartz, dont l'activité et le rôle méritent d'être spécialement signalés.

Les rapports de cette Commission ont déjà permis de saisir le Ministre de propositions concernant les simplifications dans la passation et l'exécution des marchés.

Le Bulletin a d'ailleurs publié les rapports établis par cette Commission et qu'il serait trop long d'analyser ici.

*Révision des décrets du 10 mai 1854 et du 14 mai 1908 :*

L'étude de la révision des décrets de 1854 et de 1908 sur les honoraires dus aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines pour leur intervention dans les affaires d'intérêt communal et privé est réclamée par le P.C.M. depuis de nombreuses années. Actuellement, elle a été prise en mains en ce qui concerne les P.C. par une Commission constituée au sein du Conseil général des Ponts et Chaussées.

Votre Comité a demandé à être entendu par cette Commission, qui a convoqué son Président. Il estimait en effet qu'il y avait lieu de réclamer énergiquement, et comme minimum de revendications :

1° Que le seuil en deçà duquel s'applique le taux d'honoraires de 4 o/o sur le montant des travaux, soit porté de 100.000 à 500.000 francs;

2° Que les abattements d'honoraires sur la part contributive du Trésor Public ne soient opérés que s'il s'agit de fonds versés comme concours à des travaux profitant au domaine dont le Ministère des Travaux publics assure la gestion, à l'exclusion des simples subventions.

Nous comptons bien que des réclamations aussi raisonnables ne pourront qu'aboutir à une réalisation.

Le Comité a d'ailleurs demandé que la révision soit étendue aux textes qui intéressent les Ingénieurs des Mines.

*Décret de 1906 :*

Votre Comité a poursuivi, malheureusement sans parvenir encore à un résultat, l'élévation du plafond prévu au décret sur les indemnités de fonction, plafond à porter à 25.000 francs.

*Légion d'honneur :*

Les efforts faits pour que les croix de la Légion d'Honneur attribuées aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, ainsi qu'aux autres fonctionnaires en activité du Ministère des Travaux publics soient allouées dans des proportions du contingent analogues à celles d'avant-guerre avaient eu un résultat heureux pour la promotion de janvier 1931. Malheureusement cet espoir naissant n'a pas encore eu de suite notable avec le nouveau Ministère.

*Indemnités payées aux Ingénieurs des Mines, au titre du Ministère du Travail :*

Un questionnaire a été adressé aux Ingénieurs en chef des Mines pour leur demander des renseignements statistiques et leur avis au sujet des augmentations de ces indemnités qui leur paraîtraient justifiées.

Mais les retards apportés par certains dans leur réponse n'ont pas permis de terminer l'étude de la question et par conséquent de faire aucune démarche.

*Traitement des Ingénieurs aux Colonies :*

La nouvelle fixation des traitements des Ingénieurs des Travaux Publics des Colonies, parmi lesquels se trouve un nombre important d'Ingénieurs appartenant à notre Association, avait été longuement retardée par rapport aux décrets relatifs aux fonctionnaires de la Métropole.

Peu après une démarche auprès de M. le Ministre des Colonies, faite par notre bureau, les décrets les concernant ont paru à l'Officiel.

*Congrès des améliorations rurales :*

On pense quelquefois à l'extérieur que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines n'apportent qu'un intérêt secondaire aux questions rurales. C'est là une opinion controuvée et regrettable.

Votre Comité suit, comme les suivent les Ingénieurs, les questions rurales qui sont de leur ressort au même titre que toutes les affaires les concernant : électrification rurale, hydraulique agricole, adductions d'eau rurales, chemins ruraux, hydrogéologie, etc...

Récemment, un Congrès des Améliorations agricoles s'est tenu les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1931. Le Bulletin du P.C.M. l'avait signalé. Mais votre Comité a, en outre, tenu à demander spécialement à divers Camarades de s'y intéresser personnellement. Leurs interventions ont été remarquées au cours des débats.

*Relations avec d'autres groupements :*

La Fédération des Cadres Supérieurs techniques des Services Publics, à laquelle notre Association est affiliée, a continué ses travaux, s'attachant à relever le prestige de nos Corps, à provoquer leur participation aux grands Conseils de l'Etat et à défendre leurs intérêts matériels communs.

En ce qui concerne nos relations avec le Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, notre Comité s'était attaché, après les avoir reprises, à les faciliter. Il entretenait l'espoir qu'une action commune pourrait se développer grâce à des conversations qui permettraient d'arriver à supprimer les oppositions de vue s'il s'en produisait.

Cet espoir vient d'être déçu dans les conditions les plus regrettables par le Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat.

Alors que notre Association a toujours estimé que le maintien de l'Arrondissement, dans sa nature actuelle, était un des fondements du fonctionnement correct des services, le Congrès des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, qui a eu lieu entre le 12 et le 14 décembre, a voté une résolution tendant à la suppression de l'Arrondissement et cela de la manière la plus brusquée et sans avoir même tenté d'engager aucune conversation avec le P.C.M.

C'est donc l'opposition catégorique, agressive dans le fond et la forme que le Syndicat adoptait à l'égard de notre Association.

Votre Comité a, dans sa séance du 22 décembre, adopté la délibération suivante :

*(Le texte de cette délibération a été publié dans le numéro de janvier 1932 du Bulletin du P.C.M.)*

*Tournées du P.C.M. :*

Un premier voyage a été organisé au Maroc entre les 15 et 31 mars. Le trajet par l'Espagne comportait quelques arrêts dont il a été tiré profit au point de vue tant technique que touristique. Le séjour au Maroc a comporté la visite du port de Tanger et de la ligne de chemin de fer Tanger-Fez, un séjour à Fez avec visites des monuments, d'ouvrages d'art et de routes, la visite de Volubilis, de Meknès, des barrages d'El-Kansera et de l'Oued Fis, du port et des travaux d'urbanisme de Rabat, des ports de Fedhala, de Casablanca, Mazagan, celle des mines de phosphates de Kourhiga, de l'usine électrique de Sidi-Machou et de la route en construction à travers le Haut-Atlas à partir de Marrakech.

Partout le meilleur accueil nous a été réservé, soit par les hautes autorités civiles et militaires françaises, soit par les autorités marocaines, ainsi que par l'Administration des mines de phosphates, les Compagnies de chemins de fer, d'électricité, et les entreprises de construction et d'exploitation des ports et des barrages.

Une deuxième tournée a réuni un nombre important de Camarades entre les 7 et 10 juin pour la visite des travaux effectués pour l'Exposition Coloniale, de ceux de la zone des fortifications du Nord de Paris, du barrage de Suresnes, du

centre radiotélégraphique de Pontoise ainsi que du barrage du Crescent, du lac des Settons et de la région avoisinante.

Là encore, grâce au concours dévoué de nos camarades de la région, ni le meilleur accueil, ni l'intérêt n'ont fait défaut.

Tel est le bref résumé de nos travaux.

La Trésorerie va maintenant vous présenter le bilan de l'Association, après quoi des projets de délibération vous seront soumis.

Aucun des assistants n'ayant demandé à prendre la parole, **le Trésorier** lit ensuite le rapport financier :

## RAPPORT DU TRÉSORIER

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Association, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale écoulée, arrêtés au 31 octobre 1931 (soit du 1<sup>er</sup> novembre 1930 au 31 octobre 1931).

I. *Admissions.* — Nous avons enregistré l'adhésion de 40 nouveaux membres, et malgré les démissions et décès, le nombre de nos sociétaires est porté de 1.141 à 1.150, se décomposant ainsi :

Membres bienfaiteurs vivants .....	4
Souscripteurs perpétuels vivants .....	186
Souscripteur: annuels .....	960
	<hr/>
	1.150

II. *Recettes et dépenses courantes de l'exercice.* — Les recettes et dépenses courantes de l'exercice se répartissent conformément au tableau suivant : En regard de chaque chiffre est indiqué le chiffre afférent à l'exercice précédent :

Dépenses	1930-1931	1929-1930
Frais généraux et d'administration	23.402 88	13.359 30
Publication du Bulletin (dépenses après déduction de la publicité)	39.567 45	9.390 50
Abonnements collectifs .....	56.802 80	47.612 35
Dépenses diverses .....	8.969 35	12.559 10
Dîners périodiques .....	13.193 45	» »
Tournées et voyages .....	305.948 85	35.876 80
Souscriptions diverses .....	1.580 »	1.200 »
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses .....	449.464 78	119.998 05

### RECETTES

	1930-1931	1929-1930
Cotisations annuelles de l'exercice	52.975 »	19 600 »
Arriérées .....	1.335 »	1.030 »
Anticipées .....	180 »	499 »
	<hr/>	<hr/>
	54.504 »	21.115 »

Abonnements collectifs .....	56.394 »	47.633 »
Recettes diverses .....	» »	» »
Dîners périodiques .....	8.340 »	» »
Tournées et voyages .....	306.665 55	34.928 50
Intérêts des valeurs mobilières et dépôts en banque .....	5.154 83	5.220 04
	<hr/>	<hr/>
Total des recettes .....	431.058 38	108.896 54

Report du total des dépenses .....	449.464 78	119.998 05
Excédent des dépenses .....	18.406 40	11.101 51

L'augmentation du volume des recettes et des dépenses en cours du présent exercice porte principalement sur le chapitre tournées et voyages en raison de l'importante tournée au Maroc organisée en mars 1931. De plus certains autres chapitres ont supporté des dépenses nouvelles.

Parmi ces dépenses figurent notamment :

A. — Des dépenses exceptionnelles ayant un véritable caractère de premier établissement et d'outillage :

L'aménagement d'un bureau à l'école des Ponts et Chaussées .....	2.058 55
et l'achat d'une machine à adresser .....	2.326 65

B. — Des dépenses de mise en route pour le Bulletin .....

(7 bulletins : janvier à juillet inclus, déduction faite de la publicité.)

En ce qui concerne celui-ci, les dépenses très élevées au cours d'un premier exercice n'ont été atténuées que dans une minime partie par les recettes de publicité très faibles au début ; mais les résultats déjà obtenus en fin d'exercice social permettent de prévoir que dès 1932 le déficit sera plus réduit et qu'en 1933 on pourra escompter un bénéfice.

C. — Une dépense *permanente* du fait du recrutement d'un agent supplémentaire : 9.000 francs par an.

En outre de ces dépenses nouvelles les causes de variation des divers chapitres sont les suivantes :

L'augmentation du produit des cotisations annuelles de l'exercice est due à la majoration des cotisations depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1930 ; comme pour le dernier exercice, un trop

grand nombre de sociétaires ont encore négligé de verser leur cotisation malgré plusieurs rappels.

Le chapitre « Abonnements collectifs » présente un déficit de 408 fr. 80, alors que le même chapitre de l'exercice précédent laissait un excédent de 20 fr. 65. L'équilibre de ce chapitre varie chaque année dans un sens ou dans l'autre, suivant les demandes d'abonnements (reste à recouvrer 5.000 francs environ).

Le compte « Tournées et voyages » laisse, par contre, un excédent de 716 fr. 70, alors que l'exercice précédent avait laissé apparaître un déficit de 948 fr. 30 sur ce poste.

Le dîner annuel a donné lieu à une dépense de 4.853 fr. 45 (invitations et compléments de cotisation pour les Elèves Ingénieurs). Il n'y avait pas eu de dîner l'année précédente.

En résumé, l'exercice 1930-1931 se solde par un déficit de 18.406 fr. 40 assez élevé mais présentant un caractère exceptionnel. On doit tenir compte, en effet, que les dépenses de premier établissement citées au paragraphe A précédent ne se renouvelleront pas et que celles occasionnées par le Bulletin doivent diminuer rapidement pour faire place à une recette dès l'exercice 1932-1933.

III. *Valeurs en portefeuille.* — Votre portefeuille n'a subi que peu de transformations au cours de l'exercice :

12 obligations 500 fr. Est 6 0/0 remboursées par anticipation, ont été échangées contre 7 obligations 1.000 fr. Est 4 0/0 moyennant le versement d'une soulte de 134 fr. 64.

Votre portefeuille se compose donc au 31 octobre 1931 des valeurs suivantes :

	Prix d'achat
120 francs de rente 3 0/0.....	3.980 15
736 francs de rente 5 0/0 1915-1916.....	11.483 05
85 francs de rente 4 0/0 1918.....	1.504 50
500 francs de rente 5 0/0 amort. 1920.....	10.000 »
1.000 francs de rente 6 0/0 1920.....	15.966 45
500 francs de rente 4 0/0 1925.....	12.402 59
13 bon: Crédit National 6 0/0 1921.....	6.480 50
6 bons Crédit National 6 0/0 1922.....	2.892 »
9 obligations Communales 3 0/0 1891.....	3.596 35
7 obligations Foncières 4 0/0 1913.....	3.378 35
10 obligations Communales 5 50 0/0 1920.....	4.177 65
11 obligations Ouest 2,5 0/0.....	4.313 49
5 obligations P. O. 2,5 0/0.....	2.120 05
20 obligations P.-L.-M. fusion 3 0/0.....	5.699 25
7 obligations Est 4 0/0.....	5.042 64
16 obligations Bourbonnais 3 0/0.....	7.033 36
0 obligations Yunnan 3 0/0.....	3.629 25
8 obligations Djibouti 3,5 0/0.....	2.870 32
<b>Total .....</b>	<b>106.570 85</b>

La valeur en bourse du portefeuille au 21 janvier 1932 était de 113.970 fr. 60.

IV. *Fonds de l'Association.* — Aux termes des articles 17 et 18 des statuts il est prévu que les fonds de l'Association se divisent en deux : l'un, le Fonds social constitué par le versement des cotisations rédimées. L'assemblée générale peut seule autoriser le Comité à en disposer; les revenus de ce fonds sont affectés aux dépenses courantes.

L'autre, le Fonds de réserve, constitué par le versement des excédents de recettes, des exercices antérieurs qui reste

à la disposition du Comité. Toutefois, l'Assemblée générale peut décider le versement d'une partie de ce fonds au fonds social.

La situation de ces deux Fonds est la suivante :

A. <i>Fonds social.</i> — Le montant du fonds social au 31 octobre 1930, fixé par l'Assemblée générale du 25 janvier 1931, s'élevait à.....	80.950 »
il est à majorer du total des cotisations rédimées encaissées au cours de l'exercice, soit.....	5.400 »
<b>Son montant est donc de.....</b>	<b>86.350 »</b>

B. <i>Fonds de réserve.</i> — Le montant du fonds de réserve au 31 octobre 1930 s'élevait à.....	44.673 53
Mais il doit supporter l'excédent de dépenses de l'exercice, soit .....	18.406 40
<b>Son montant est donc réduit à.....</b>	<b>26 267 14</b>

#### V. *Bilan.*

ACTIF	
Portefeuille (valeur d'achat) .....	106.570 85
Caisse et banque.....	6.046 29
<b>Balance.....</b>	<b>112.617 14</b>
PASSIF	
Fond social au 31 octobre 1931.....	86.350 »
Fonds de réserve au 31 octobre 1931.....	26.267 14
<b>Balance.....</b>	<b>112.617 14</b>

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

La présentation de ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

M. **le Président** indique ensuite les conditions dans lesquelles se sont effectuées les élections des délégués du groupe de Paris et de l'Afrique du Nord, dont les pouvoirs expiraient cette année.

Les résultats de ces élections ont été les suivants :

#### 1° *Délégués du groupe de Paris :*

Le nombre des votants a été de 116.

Ont été élus : MM. **Le Roux, de Rouville, Gaspard, Gény, Deymié** et **Michel**.

#### 2° *Délégués du groupe de l'Afrique du Nord :*

Le nombre des votants a été de 23. M. **Weckel** a été élu.

#### 3° *Délégué du groupe des Elèves-Ingénieurs :*

Enfin, M. **Bideau** a été élu délégué du groupe des Elèves-Ingénieurs.

## ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

M. le **Président** donne ensuite connaissance des résultats du scrutin pour l'élection des délégués généraux, qui a été dépouillé pendant la séance de l'Assemblée, et qui est le suivant :

Nombre de votants....	208
Bulletin blanc.....	1

Ont obtenu :

MM. <b>G. Colson</b> .....	188 voix
<b>Hachon</b> .....	200 —
<b>Perret</b> .....	195 —
<b>Tarnier</b> .....	202 —
<b>Wahl</b> .....	197 —
<b>Weill</b> .....	201 —

Ces candidats sont, en conséquence, proclamés élus. Parmi eux, MM. **Hachon**, **Wahl** et **Perret** sont élus en vertu des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 1931.

## RÉSOLUTIONS

Il est ensuite donné lecture des résolutions proposées par le Comité :

### Première Résolution

*L'Assemblée Générale valide l'élection des délégués élus pour les groupes de Paris, de l'Afrique du Nord et des Élèves-Ingénieurs.*

### Deuxième Résolution

*L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1931, conformément aux propositions de la Commission de vérification.*

Ces deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Personne n'ayant d'observation à présenter, la séance est levée à 15 h. 30.



## DINER DU P. C. M.

Le dîner annuel du P.C.M. a eu lieu le 24 janvier 1932, dans les salons du Palais d'Orsay, avec son succès habituel. Il était présidé par M. le Ministre des Travaux Publics, et de nombreuses personnalités

avaient bien voulu accepter l'invitation du Comité du P.C.M.

Au dessert, notre Président, M. Parmentier, prononça l'allocution suivante :

### DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DU P. C. M.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les devoirs impérieux de votre charge nous avaient privés l'année dernière de votre présence à notre banquet. Nous ne nous félicitons que davantage de l'honneur que vous nous faites de présider celui-ci, après une année entière où vous nous avez témoigné votre bienveillance et où vous avez jugé dans tous les détails les efforts constants que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines s'appliquent à réaliser dans l'intérêt des services qui leur sont confiés et ceux que notre Association cherche à exercer dans son cadre professionnel en vue de l'intérêt général. Il nous plaît à penser que notre chef a voulu, en venant parmi nous, reconnaître ces efforts et je lui exprime notre reconnaissance qui s'adresse également aux Membres du Parlement qui nous apportent l'encouragement de leur présence.

L'œuvre qui s'accomplit sous votre direction poursuit et développe celle qui a été menée à bien depuis la guerre par des hommes dont la plupart sont encore en activité de service.

Elle a porté sur la réfection de près de 100.000 kilomètres de routes, tant dans les régions dévastées que sur le réseau national du reste du pays, sur la modernisation des chaussées de ce dernier réseau, leur élargissement, la correction de leur tracé et leur signalisation pour les adapter à une nature nouvelle et prodigieusement intense de la circulation. Les ponts détruits totalisant 30 km. de longueur ont été rétablis.

Les voies navigables du Nord et de l'Est ont été reconstruites sur 1.700 kilomètres avec leur 1.200 ouvrages d'art. Leur amélioration a été poursuivie sur une large échelle pour rendre possible le passage de péniches chargées à 350 tonnes au lieu de 280. Les écluses ont été pourvues des perfectionnements que l'électricité met à notre disposition et la traction électrique installée sur 450 kilomètres, avec le concours de l'Office National de la Navigation.

Le port de Strasbourg, grâce aux travaux de nos Services et à la direction qu'ils assurent, a vu son trafic triplé par rapport à 1913 et son extension se poursuit avec une ampleur qui fait l'admiration de tous les visiteurs étrangers. La flotte qui le fréquente est en majeure partie celle que le Ministère des Travaux publics et l'Office National de la Navigation ont reçue et organisée sous les espèces de 350.000 tonnes de chalands et de 35.000 chevaux de remorqueurs et qui, rétrocédée à des Compagnies privées permet à l'armement français de vivre et de prospérer en pleine indépendance sur le Rhin. Le même Office a d'ailleurs as-

suré l'organisation commerciale d'une flotte française de 31.000 tonnes de chalands et de 3.500 chevaux de remorqueurs qui portent notre pavillon sur le Danube international.

Le littoral maritime a été débarrassé des épaves de la guerre. Les projets destinés à rattraper l'infériorité de nos ports maritimes au regard de l'étranger ont été dressés et sont en cours d'exécution. Les outillages de chargement et de déchargement, comme les installations d'armement et de réparation des navires de mer ont été développés dans des proportions imposantes.

Les Services des Mines ont été mis largement à contribution pour l'organisation et le développement des mines et industries d'Etat : charbons de la Sarre, potasses d'Alsace, production de l'azote, exploitation temporaire de tout le bassin de la Ruhr. Ils assurent et perfectionnent l'inspection du travail dans les Mines, travail qui s'est développé comme le montre l'augmentation de notre extraction de charbon, de fer et de minéraux divers.

En dehors de votre Département Ministériel, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ont joué dans la mise en valeur de notre Empire Colonial, un rôle prépondérant pour la création des voies de communication et des ports. Les Ingénieurs des Mines l'organisent au point de vue minier. Grâce aux jeunes générations qui apportent un renforcement des effectifs, l'infériorité du développement minier de nos colonies par rapport à celles de l'Angleterre ou de la Belgique est en voie de disparaître.

La Marine militaire pour ses travaux de ports, l'Air pour l'établissement de ses bases, les Affaires étrangères pour les pays sous mandat, l'Agriculture pour les questions d'hydraulique, font appel à vos Ingénieurs.

Et il n'est que juste de rappeler l'œuvre de ces derniers dans le perfectionnement de la voirie parisienne, du métropolitain et des travaux édilitaires et celle de nos nombreux camarades qui ont su développer, dans les compagnies concessionnaires de chemin de fer, de forces hydrauliques, d'électricité, des perfectionnements remarquables et une prospérité industrielle qui ne le cède en rien à celle des nations les plus réputées.

Mais, si nous aimons à rappeler notre œuvre passée, dont nous croyons légitime de tirer quelque fierté, nous nous tournons plus volontiers encore vers l'œuvre à venir, si lourde; que nous avons à accomplir et que nous comptons mener à bien, Monsieur le Ministre, grâce à votre direction éclairée et aux moyens qui nous manquent encore, mais que vous saurez, nous en sommes convaincus, obtenir du Parlement.

Il faudra tout d'abord que notre réseau de routes nationales soit complètement restauré et si la plus grande partie

l'est actuellement, il n'en reste pas moins des lacunes regrettables. Il s'y ajoute la mise à hauteur du progrès moderne des 40.000 kilomètres de routes supplémentaires qui viennent d'être classées dans le réseau national. Si dans peu d'années cette œuvre n'était pas parfaite ce serait la carence du ministère des Travaux publics et vous ne l'enviegez certes pas.

3.000 passages à niveau existent sur nos routes. Leur suppression doit être réalisée sur les points les plus dangereux.

Un nombre considérable de ponts à grande portée, qui ne répondent plus aux besoins de la circulation moderne sont à reconstruire.

Les artères à grande circulation devront être élargies, les sorties de Paris et des grandes villes aménagées si l'on veut décongestionner la capitale et donner aux travailleurs l'hygiène que l'air confiné des agglomérations trop importantes ne comporte plus.

La navigation demande le perfectionnement des rivières et des canaux, l'aménagement du Rhône, la création de ports intérieurs.

Des lois ont déclaré d'utilité publique l'extension de nos ports maritimes et l'aménagement de leurs accès.

L'extension de nos réseaux électriques et de nos forces hydrauliques est loin d'être terminée et donnera lieu à de nouveaux travaux.

Enfin les Services des Mines auront à étendre et à renforcer leur contrôle partout où le réclament les exigences du développement industriel.

Pour accomplir cette œuvre, qui s'accélère au moment même où je parle par l'application du programme de l'outillage national récemment voté par les Chambres, il nous faut des moyens. J'hésite d'autant moins à proclamer leur insuffisance que je vous disais, il y a un instant, notre confiance de les obtenir grâce à votre vigilance et au concours des représentants de la nation.

J'en citerai quelques exemples.

Ce sont d'abord les moyens d'organiser d'une façon suffisante nos services, principalement au point de vue du personnel.

Si l'on se reporte au passé on constate qu'en 1880, avant le programme Freycinet, et alors que l'Alsace et la Lorraine étaient séparées de la France, les cadres de nos corps portaient 700 postes contre 460 aujourd'hui, et ceux des Ingénieurs des T. P. E., 2.730 contre 1.865 aujourd'hui.

Et cependant les Services des Mines ne contrôlaient la production que de 13 millions de tonnes de charbon au lieu de 55 millions; 3 millions de tonnes de minerai de fer au lieu de 51 millions. Les Services des Ponts et Chaussées n'avaient à traiter ni les questions d'aménagement des forces hydrauliques ni celles des distributions d'énergie. On n'envisageait pas la circulation de douze mille automobiles. Le réseau de routes nationales était de plus de 50 % inférieur à celui qu'il est actuellement. La portée en lourd de la flotte intérieure n'était que de 2 millions 1/2 au lieu de 4 millions 1/2 de tonnes. Le trafic des ports ne s'élevait pas à 80 millions, mais seulement à 26 millions de tonnes. Le contrôle des voies ferrées était moitié de celui qu'il est actuellement. Le concours des services civils n'était pas sollicité comme aujourd'hui pour les questions d'organisation de la nation armée. J'en passe encore.

D'un côté donc, accroissement considérable de besogne, de l'autre diminution extrême d'effectifs. Encore, pour ces

derniers, ne fais-je allusion qu'à la diminution du nombre de « postes » autorisés. Mais je dois ajouter que, trop souvent et d'une manière presque permanente pour certains postes, ils ne sont pas pourvus de titulaires, comme le cas se présente d'une manière particulièrement aiguë, dans le cas des adjoints techniques.

Nous ne demandons pas, Monsieur le Ministre, que les cadres atteignent à nouveau les proportions de 1880. Nous avons d'autres moyens matériels. La conception des services a évolué. Et nous sommes d'avis que des simplifications peuvent et doivent être introduites dans la façon de traiter les affaires.

Nous sommes tellement convaincus de ce dernier point que notre Association y a constamment porté son attention. Je rappelle à titre d'exemple, que la décentralisation des ports réalisée en 1924 a eu pour point de départ un projet qu'elle avait établi et que, tout récemment encore, à la suite d'études très poussées de notre Comité, je vous écrivais pour vous proposer des mesures précises de simplification pour la passation des marchés.

Mais si nous savons limiter nos ambitions, nous demandons cependant que le nécessaire nous soit donné.

Dans une période financière critique, le gouvernement a fait appel à ses fonctionnaires pour la réduction des dépenses publiques, parmi lesquelles les frais de personnel. Nos Services ont répondu à cet appel.

Mais leur situation ne peut se prolonger sans danger. Les travaux ont repris à une vive cadence. Il faut donner, pour les exécuter, tout le personnel indispensable.

Ce personnel, nous le réclamons, bien entendu parce que la bonne gestion administrative y gagnera et que le public — qui paie l'impôt — aura satisfaction. Mais nous allons beaucoup plus loin. L'étude approfondie des projets et la surveillance effective des travaux, conduisent, en exécution, à des économies infiniment plus élevées que les traitements supplémentaires qu'elles exigent. Le chapitre « traitements » peut s'enfler de quelques millions. La compensation se fera et bien au delà, sur celui des travaux et ce sont des économies qui se réaliseront.

Une deuxième question, particulièrement importante, concerne l'entretien. Nous constatons les plaintes que le public émet pour nos routes, nos canaux, nos rivières, nos ports. Il a tendance à nous en rendre responsables. Nous l'acceptons d'autant moins que nous déplorons plus que lui, en connaissant les effets profonds, le défaut d'entretien dont la cause unique est l'insuffisance de crédits.

Or, ces effets profonds ne sont autre qu'une destruction véritable de notre capital national. Il vient un moment où l'entretien ne peut être différé sans qu'elle devienne une réalité et qu'elle s'accélère avec une rapidité véritablement impressionnante. S'il fallait une image, je dirais que si les insuffisances de dépenses s'accroissent comme des annuités simples, les dégradations croissent suivant la loi des intérêts composés. Et chacun sait ce que cela veut dire.

Bien d'autres problèmes nous sollicitent encore et parmi eux ceux des méthodes et des moyens matériels de travail. Nous recueillons, dans notre Association, les doléances de nos camarades, nous sollicitons qu'ils nous les fassent connaître et nous constatons qu'elles sont générales sur ce point.

Les progrès de la technique sont constants et deviennent toujours plus rapides. Pour les appliquer, pour y contribuer utilement, les Ingénieurs ne peuvent rester isolés. Il faut

qu'ils soient documentés d'une part, et que d'autre part ils puissent s'adresser à des organismes d'étude spécialisés.

La documentation qu'ils désirent doit leur être facilitée par les organismes centraux qui recueillent les renseignements sur les essais et les méthodes ayant donné de bons résultats sur les différentes parties du territoire ou à l'étranger. Les services routiers sont particulièrement intéressés à savoir ce qui s'exécute et leur vœu est que le service central de la Voirie routière soit mis en possession des moyens nécessaires pour les renseigner, ce qu'il ne peut faire actuellement.

Les organismes d'étude spécialisés sont également plus que dans le passé indispensables. Or, nos laboratoires d'essais manquent de matériel et de personnel ou parfois n'existent pas. Il y faudra parer et ne plus être dans la nécessité de se renseigner dans des publications industrielles fragmentaires ou dans celles des laboratoires étrangers.

Les bureaux d'étude des arrondissements, enfin, sont trop souvent insuffisamment développés par suite du manque ou de l'instabilité des agents qui leur sont nécessaires. Or, l'arrondissement, organe d'étude local essentiel, comme il est l'organe essentiel de l'exécution des travaux, doit posséder tous les moyens indispensables pour préparer les projets par ses propres moyens sans avoir à recourir autrement que par des renseignements de fait aux subdivisions placées sous ses ordres et dont le rôle est tout différent.

Telles sont quelques-unes des facilités essentielles que nous désirons vivement. Et je me permets d'y insister, leur création ou leur développement doit correspondre non pas à des dépenses nouvelles, mais à de substantielles réductions des dépenses par une organisation rationnelle du travail. Ne pas doter plus largement un chapitre dans les budgets successifs peut donner l'apparence d'un esprit économique, ce n'est pas forcément l'indice d'une bonne gestion.

En vous exprimant ces desiderata, Monsieur le Ministre, j'ai voulu m'en tenir à des idées générales, sans vous en-

tretien ici d'une autre catégorie de satisfaction d'ordre moral ou matériel que vous connaissez bien et au sujet desquelles nous avons reçu bon accueil lorsque vous nous avez donné audience dans votre cabinet. Cet accueil nous a donné la preuve que vous reconnaissez les hautes qualités techniques et morales de vos cadres supérieurs. Leur recrutement est exceptionnel, soit qu'il se fasse dans cette élite de l'Ecole Polytechnique qui provient de toutes les classes sociales sans exception, élite de l'intelligence, du travail et du caractère, soit qu'il s'opère parmi les Ingénieurs des T. P. E. qui se sont spécialement signalés par des qualités du même ordre. J'avais, tout récemment, dans un autre banquet, le grand plaisir d'entendre exposer dans les termes les plus heureux le rôle essentiel de ces élites dans les démocraties par le distingué M. Dumanois, inspecteur général de l'Aéronautique, Président de notre Fédération des Cadres supérieurs techniques des Services publics, que je remercie d'assister à cette réunion, de cette Fédération qui a pris en mains les questions communes qui se posent aux Ingénieurs de l'Aéronautique, des Télégraphes et des Manufactures de l'Etat comme à nous-mêmes. J'avais le plaisir non moins grand, d'écouter la belle réponse de M. le ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, et j'étais heureux de me dire qu'il exprimait certainement sur ces élites, leur rôle, leur nécessité et le traitement qui leur est dû, les idées du gouvernement tout entier. Nous sommes tous, Monsieur le Ministre, confiants dans vos sentiments à leur égard.

C'est dans cet esprit que je lève mon verre en votre honneur et en l'honneur de tous ceux qui m'entourent ici.

Après les applaudissements qui suivirent cette conclusion, M. le Ministre des Travaux Publics prononça à son tour le discours suivant, qui fut fréquemment interrompu par les applaudissements :

## DISCOURS DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

MESSIEURS,

MON CHER PRÉSIDENT,

Comme vous l'avez indiqué au début de votre très substantiel discours, j'ai regretté beaucoup, l'année dernière, de ne pouvoir assister à votre fête de famille. Je l'ai regretté parce que je savais que j'allais me trouver au milieu de fonctionnaires de mon Département et qu'arrivé à peine au Ministère des Travaux publics, j'avais l'occasion de vous connaître dès mon début.

Je n'ai pas eu cette satisfaction, mais aujourd'hui ce que je puis vous dire, c'est que je suis très heureux de me trouver au milieu de vous. Je suis très heureux parce que je vous connais aujourd'hui, que j'ai déjà pu apprécier vos qualités. Je suis heureux aussi parce que j'y rencontre deux de mes collègues du Parlement, et je peux dire que vous les avez admirablement choisis : vous avez choisi M. Margaine qui est un des vôtres (*applaudissements*), qui connaît admirablement les questions concernant les travaux publics, et vous avez choisi M. Denais, qui est un des membres les plus influents, les plus assidus, de la Commission des Finances de la Chambre des Députés (*Applaudissements*).

Aussi je suis persuadé qu'il aidera, comme du reste Margaine, le Ministre des Travaux Publics, à faire triompher vos desiderata.

Dans votre discours, Monsieur le Président, vous avez tracé un remarquable exposé de l'œuvre qui a été accomplie depuis la guerre par les Services des Travaux Publics.

Vous avez rappelé avec quels effectifs elle a été réalisée, et vous avez souligné combien ces effectifs étaient moins nombreux que ceux qui avaient été employés pour l'exécution du programme Freycinet.

Vous avez ensuite mis en lumière le chemin qui nous reste à poursuivre, et vous avez demandé que l'Administration soit dotée de tous les moyens nécessaires, que le personnel, en particulier, soit renforcé.

Je sais, quant à moi, quelle a été la tâche considérable qui a été dévolue, depuis la guerre, à l'Administration des Travaux Publics. Je mesure parfaitement la grandeur de cette tâche, et, si je ne savais, comme je le sais, quelle est la valeur et quels sont les mérites de notre Corps d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, je pourrais m'étonner de constater qu'une telle œuvre a pu être poursuivie et réalisée par un personnel si peu nombreux.

Je saisis cette occasion pour rendre ici, en ma qualité de Ministre des Travaux Publics, un juste et public hommage aux admirables qualités de nos Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, chez qui la science, le caractère, le dévouement sont les fruits de cette formation intellectuelle et morale qu'ils ont reçue, et pour les féliciter hautement des efforts immenses qu'ils ont accomplis, des résultats magnifiques qu'ils ont obtenus dans tous les domaines de leur activité.

Il n'est peut-être pas nécessaire de remonter, Messieurs, à l'époque du programme Freycinet : il suffit déjà de comparer la situation du personnel en 1912 et sa situation actuelle. Que voyons-nous ? En 1912, 527 ingénieurs ; en 1931, 461. Ces chiffres, Messieurs, sont éloquents et se passent de commentaires.

Pour les Ponts et Chaussées, le Ministère de Travaux Publics, de sa propre initiative, réorganisa ses cadres après la guerre. Bien qu'il eût à remettre en activité tout l'organisme ralenti pendant quatre ans d'hostilités, bien qu'il eût à réaliser pour la reconstitution de nos régions dévastées un programme dépassant deux milliards de francs, il supporta une réduction d'effectifs de 20 ingénieurs.

Malgré cette compression, malgré les difficultés innombrables de cette tâche, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, sans récriminer, sans hésiter, se sont mis courageusement au travail.

De nouvelles épreuves les attendaient : des suppressions générales d'effectifs devaient être apportées dans tous les Corps de fonctionnaires. Les Commissions se sont mises à l'œuvre : 21 emplois d'ingénieurs étaient supprimées en 1926. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées supportèrent cette nouvelle compression sans se plaindre et continuèrent leur mission en prenant chacun une part plus grande à la tâche commune.

De nouvelles économies devaient encore être faites. De nouvelles amputations sont opérées : 3 unités de moins en 1926, 5 en 1927, 6 en 1929. Mais en 1930, le Parlement a entendu faire un grand effort en faveur des départements qui ne sont plus en mesure d'entretenir convenablement leurs routes et leurs chemins ; l'Etat a pris à sa charge 40.000 kilomètres de voies départementales incorporées dans le réseau national ainsi doublé. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées se sont vu ainsi confier la mission de restaurer ce nouveau et immense réseau ; vous l'avez accepté, vous, les Ingénieurs, joyeusement, je le sais, mais la tâche est tellement lourde que vous craignez de ne pouvoir cette fois-ci la supporter et que vous demandez le rétablissement d'une partie des emplois supprimés.

Sur un plan parallèle, vos auxiliaires immédiats, les Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat, dont vous appréciez unanimement, j'en suis certain, les hautes qualités et dont la collaboration vous a été précieuse, ont, eux aussi, subi d'importantes compressions de personnel : 470 unités, soit plus de 20 0/0 de l'effectif, ont disparu.

Je n'ignore pas, Messieurs, qu'il est possible de suppléer partiellement à l'insuffisance d'effectifs par les moyens matériels modernes de communication tels que l'automobile, le téléphone, par les machines à écrire, par les machines à calculer. Ces moyens, déjà mis à la disposition du personnel, seront intensifiés dans toute la mesure du possible, mais le complément des cadres est indispensable, je le sais par tout ce qui m'a été rapporté, par mes collaborateurs, par les autorités locales, par les sénateurs et députés qui m'en ont

entretenu (*applaudissements*). Des mesures ont été prises lors de la préparation du projet de budget des Travaux Publics ; ces mesures sont modestes, certes. La situation financière, — vous le comprenez, — ne permet pas actuellement de faire davantage ; il ne s'agit, il faut le dire, que d'une première étape. Je suis, grâce à mes Directeurs, parfaitement renseigné des besoins des services et je saurai défendre énergiquement les propositions nécessaires ; je compte d'ailleurs en cette circonstance sur le concours éclairé et précieux de tous les membres du Parlement. (*Applaudissements*.)

Il est, Messieurs, une question dont je voudrais vous parler. Elle vous touche d'assez près : il s'agit de l'article 2 du Décret du 18 décembre 1906 qui fixe les primes, les suppléments, les indemnités que vous pouvez toucher dans certains cas.

Avant la guerre, ces indemnités allaient de 1.000 à 4.000 francs. Aujourd'hui, le maximum est 15.000 francs ; vous demandez, je le sais, vous demandez tous qu'on porte le maximum à 20.000 francs, pour mettre au coefficient 5 ces indemnités qui vous sont nécessaires, étant donné surtout la modicité dans beaucoup de cas de vos traitements. Sur ce point, je puis vous déclarer que je vais faire tous les efforts possibles pour vous donner satisfaction. (*Applaudissements*).

Dans ce Décret du 18 décembre 1906, il y a également un article 4 qui vous intéresse. Cet article 4 vous accorde, pour les travaux que vous effectuez pour les collectivités ou les départements, des indemnités. Or, il est arrivé ceci : c'est que l'Etat a pu, à différentes reprises, décider qu'on allait prélever sur ces sommes qui vous reviennent, pour les travaux exécutés sous votre direction pour le compte des départements ou des collectivités, d'abord 50 %, puis 40 % ; aujourd'hui, on est à 20 %. Sur ce point encore, j'ai été frappé de cette singularité et je m'emploierai à vous faire obtenir la totalité de l'indemnité.

Vous parliez, Monsieur le Président, de l'insuffisance des effectifs, mais là encore il y a lieu de distinguer entre effectifs théoriques et effectifs réels. Vous avez relevé très justement la réduction de l'effectif théorique, et vous avez fait aussi remarquer non moins judicieusement qu'il n'était pas au complet.

Je sais quelle est la situation des vacances d'emplois. J'en connais les causes. Le Corps des Ponts et Chaussées s'est vidé à la fois par les nombreux départs en retraite qui ont eu lieu et aussi, quelque peu, par les sorties à l'extérieur. Mais cette situation ne tardera pas à s'améliorer, grâce à l'intensification du recrutement, mais aussi, malheureusement, au ralenti de notre activité économique. Tout sera mis en œuvre pour que, dans un délai raisonnable, les vacances soient définitivement comblées.

Au surplus, votre Association m'a suggéré des moyens très intéressants, des mesures de simplification et de réorganisation pour parer à ces difficultés de personnel ; je vous en remercie et je ne manquerai pas, soyez-en sûrs, d'étudier vos suggestions personnellement et avec le plus grand soin.

Vous m'avez tout à l'heure, Monsieur le Président, exprimé l'inquiétude que vous inspire l'état d'entretien de nos routes, de nos canaux, de nos rivières, de nos ports. Vous l'avez déploré, et vous avez manifesté la crainte que le public, s'il est mal informé, puisse en rendre responsables les Services des Ponts et Chaussées.

Certes, nombre de nos ouvrages n'ont plus été entretenus comme ils auraient dû l'être. Vous savez qu'elle en fut la cause, vous l'avez nommée : l'insuffisance des crédits. Mais le Ministre des Travaux Publics demande, et il y a un Ministre du Budget qui tient les cordons de la bourse, et on ne peut pas toujours obtenir ce qu'on demande.

Cependant, grâce aux efforts de nos techniciens, nos routes — pour l'ancien réseau tout au moins —, sont, je puis le proclamer, — je me suis transporté dans différents lieux de notre belle France et j'ai reçu dans certaines régions des compliments que je vous retourne —, dans un état moyen. Il est certes assez difficile de distinguer l'entretien proprement dit des grosses réparations ou des restaurations. Les crédits qui viennent d'être accordés par le Parlement au titre de l'outillage national vont permettre d'obtenir de très sérieuses améliorations qui seront, j'en suis sûr, largement ressenties par les usagers; ceux-ci constateront ce que nous aurons réalisé; ils connaissent la valeur et le dévouement du personnel des Ponts et Chaussées, ils nous feront confiance jusqu'à l'achèvement de notre œuvre; grâce aux moyens financiers dont le Parlement voudra bien continuer à nous doter, l'entretien de ces routes restaurées pourra être réallisé.

Il n'en est pas de même, malheureusement, de nos canaux, de nos rivières, de nos ports.

Les crédits affectés à l'entretien de ces ouvrages ne paraissent pas avoir été élevés à un niveau suffisant, mais la situation budgétaire commande une extrême prudence; nous avons dû sérier nos efforts. Nous avons également le devoir impérieux de ne pas laisser périliter le capital dont nous avons la charge. Aussi, lors de l'élaboration du budget de 1933, vous pouvez compter que le relèvement de ces crédits fera l'objet de toute notre attention.

En ce qui concerne le développement des organismes de recherches et d'études, votre Association a demandé, Messieurs, que les résultats des essais pratiqués sur les différentes routes du territoire national ou à l'étranger, soient centralisés. Cette demande est justifiée. Il faut que les études, les efforts de chacun profitent à tous. Nous devons éviter que, dans l'ignorance de ce qui a été fait, quelqu'un puisse expérimenter une méthode qui aurait déjà été par ailleurs reconnue défectueuse.

Dans tous les domaines, il faut que chacun soit au courant des progrès réalisés, et cela est plus vrai encore en matière routière, où la technique s'est tant développée depuis quelques années.

L'extension du Service Central de la Voirie routière est donc hautement désirable et, quant à moi, en tenant compte bien entendu des disponibilités du personnel, je suis tout disposé à l'envisager.

L'insuffisance des moyens matériels et des effectifs de nos laboratoires est également un sujet de vos préoccupations, de nos préoccupations, pourrais-je dire, car cette question m'intéresse également.

Chaque fois que nos Ingénieurs ont l'occasion de visiter des installations similaires existant à l'étranger, ils sont frappés de l'ampleur des moyens dont leurs collègues disposent pour leur recherches et études techniques.

Le développement des laboratoires de l'École des Ponts et Chaussées est depuis longtemps envisagé; il a dépassé le stade des projets; il a tout récemment fait l'objet d'un débat devant le Parlement, au cours de la discussion de la loi sur l'outillage national, un crédit a été prévu pour amorcer le

transfert de ces laboratoires; l'éminent Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, qui est ici (*Applaudissements*), s'en occupe sérieusement et j'espère que, grâce à sa ténacité bien connue, l'année 1932 ne se passera pas sans qu'on ne soit entré dans la voie des réalisations. (*Applaudissements*.)

Vous m'avez signalé encore, Monsieur le Président, l'intérêt qu'il y aurait à centraliser l'étude et la préparation des projets lorsque les travaux prennent un grand développement. Cette centralisation doit conduire à un meilleur rendement du personnel. Il appartient, certes, aux chefs de service de répartir leurs effectifs au mieux des besoins, entre les subdivisions et les bureaux; si ces moyens se révèlent insuffisants, ils doivent demander à l'administration des moyens complémentaires. Je vous donne l'assurance que, dans la mesure où l'effectif du personnel le permet, le Ministère des Travaux Publics s'efforcera de les seconder.

J'en aurais terminé, Messieurs, si je n'avais à vous faire d'ultimes communications. On a parlé tout à l'heure des traitements insuffisants. On a parlé de certains avantages qu'on n'accordait pas en assez grande quantité aux fonctionnaires des Travaux Publics. Je suis de votre avis. Je déplore, depuis que je suis aux Travaux Publics, que le contingent des décorations, notamment de la Légion d'Honneur, soit aussi restreint. Nous avons à récompenser : en effet, un personnel dévoué, extrêmement dévoué, personnel supérieur en grand nombre aux Travaux Publics, anciens élèves de Polytechnique ayant fait des études spéciales; et je n'ai à ma disposition qu'un contingent de rosettes et rubans, — de rosettes surtout, — tout à fait insuffisant. Je demanderai au Parlement, — et je suis persuadé que MM. Margain et Denais me soutiendront, comme tous vos autres amis, — dans mon initiative : je ne manquerai point de leur rappeler vos mérites, votre grande valeur parmi les fonctionnaires de l'Etat, — je leur demanderai de m'aider à obtenir satisfaction.

Quoi qu'il en soit, le devoir que j'ai maintenant à accomplir, en ce qui concerne les croix et les rosettes, m'est fort agréable. J'ai à vous annoncer que, dans quelques jours, vont paraître des nominations qui vous intéressent tous. Certes, vous ne pouvez être tous promus, mais certains de vos camarades vont l'être et cela vous fera quand même beaucoup de plaisir, j'en suis persuadé. (*Applaudissements*.) Oui, dans quelques jours paraîtra la promotion, comme Commandeur, de M. Lorient, inspecteur général des Ponts et Chaussées (*applaudissements*). Il n'est pas ici, mais on le lui dira. On lui dira que le Ministre des Travaux Publics a proclamé son nom devant vous.

Je vous annonce ensuite que mon voisin de gauche, M. Parmentier, le très distingué Président de votre Association, est fait Officier de la Légion d'Honneur. (*Applaudissements*.)

Sont faits également Officiers de la Légion d'Honneur : MM. Chauve et Mover Georges, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, et M. Douat, ingénieur en chef des Mines.

Sont nommés Chevaliers : MM. Graff Herreman, Piétri, Raymond Malet, Giguet, Louis Dupont Muffang, Beaufrère, ingénieurs des Pont et Chaussées, et M. Poullain, ingénieur des Mines... (*Applaudissements*)

Ces nominations paraîtront dans quelques jours.

Enfin, il me reste, Messieurs, à lever mon verre à la prospérité de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. Je bois aux jeunes, je bois à vous, et à la santé de vos familles! (*Applaudissements prolongés*.)

## **APPEL DU COMITÉ**

Le Comité du P.C.M. lance un pressant appel à tous les Camarades qui ne font pas partie de l'Association et qui sont encore trop nombreux.

L'effort poursuivi depuis plus d'un an, en particulier pour rendre plus complet et plus intéressant notre Bulletin ne sera réellement fructueux que si nous parvenons à grouper la presque unanimité des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

Les adhésions et cotisations doivent être adressées à M. Houbin, 5, rue de l'Assomption, à Paris (16<sup>e</sup>).

LE COMITÉ.

# Procès-verbaux des Séances du Comité

Séance du 22 décembre 1931

*Présents* : MM. **Parmentier, Bès de Berc, Boulloche, Besson, Jacquinet, Bouly, Briancourt, Broquaire, Cestre, Dauvergne, Dutaret, Gerdès, Gibert, Peltier, Prot, Rérolle, Schwartz, Soleil.**

*Excusés* : MM. **Frontard, Vigier.**

*Absents* : MM. **Houpeurt, Curet, Baboin, Combet, Flinois, Gazet, Bressot.**

La séance est ouverte à 14 h. 25.

**Le Secrétaire** lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

*Relations avec le Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat :*

**M. le Président** expose que le Congrès du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, tenu les 12, 13 et 14 décembre 1931, a adopté la résolution suivante au sujet de l'Arrondissement :

« Le Congrès,

« Se prononce en principe pour la suppression de l'Arrondissement ;

« Affirme n'avoir pas en vue l'élévation de la fonction des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat au détriment de celle des Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées ;

« Charge sa Commission Exécutive d'entrer en pourparlers avec le P. C. M. pour exposer le point de vue des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat dans la question de l'Arrondissement. »

Le Congrès a pris ainsi une position nettement contraire à celle prise par le P. C. M. dans l'intérêt général et dans l'intérêt des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines. (Voir le rapport de la Commission du P. C. M. reproduit au numéro de novembre 1931 du bulletin.

Après délibération, la motion suivante est adoptée :

(Cette motion a été reproduite dans le numéro de janvier 1932 du bulletin.)

*Revision des décrets de 1854 et 1908 sur les honoraires des travaux d'intérêt communal et privé :*

**M. le Président** indique qu'il a été entendu par la Commission chargée d'étudier les modifications à apporter à ces décrets, et qu'il doit remettre une note exposant le point de vue du P.C.M. Il est entendu que cette note demandera l'élévation à 500.000 francs

du seuil en deçà duquel est appliqué le taux maximum des honoraires, seuil dont le niveau, fixé à 100.000 francs en 1908, n'a pas encore été modifié.

En ce qui concerne la part contributive du Trésor, il sera demandé qu'elle ne soit déduite que lorsqu'il s'agira de subventions du Ministère des Travaux Publics fournies sous la forme de fonds de concours pour des travaux d'intérêt commun aux collectivités et au domaine dont la gestion ordinaire incombe au Ministère des Travaux Publics.

Enfin, en ce qui concerne les taux mêmes, la valeur actuelle pourrait être maintenue pour le moment, sous réserve d'un réajustement ultérieur justifié par les circonstances.

*Elections de 1932 et Assemblée Générale :*

**M. le Président** indique l'état de la question et les candidatures reçues. L'Assemblée Générale aura lieu le 24 janvier 1932, à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

*Banquet annuel :*

Le banquet annuel aura lieu au Palais d'Orsay, le 24 janvier 1932, à 19 h. 30. **M. le Ministre des Travaux Publics** a bien voulu en accepter la présidence.

*Commission de la Voirie Routière :*

Il est donné connaissance du rapport établi par cette Commission au sujet des questions techniques et de la note annexée à ce rapport donnant les résultats du référendum effectué. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il sera envoyé à **M. le Ministre des Travaux Publics**, ainsi que la note annexée, et l'ensemble sera publié dans le Bulletin du P.C.M.

Il est ensuite donné lecture du rapport concernant le classement des routes nationales, qui est renvoyé à la Commission du Personnel, en raison de la connexité que présentent certaines questions de personnel traitées dans ce rapport.

*Chemins ruraux et vicinaux :*

**M. le Président** expose que la construction des chemins ruraux pose des questions d'attribution des travaux à divers Services, notamment aux Services vicinaux et au Génie rural. **M. Dutaret** est chargé de rédiger une note à ce sujet.

Il sera recommandé, en outre, au nouveau Comité d'Administration du P.C.M. de créer une Commission des questions vicinales et des questions connexes, comme celle qui est mentionnée ci-dessus.

*Décorations étrangères :*

M. **le Président** signale que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines ne peuvent porter, en France, leurs décorations étrangères qu'après avoir payé des droits de chancellerie fort élevés. Leurs traitements ne sont pas tels qu'ils puissent acquitter de pareils droits. Il en résulte que, dans les solennités internationales où ils figurent comme délégués officiels, ils ne peuvent porter leurs ordres, et cela au détriment du prestige français. Divers Camara-

des ont demandé d'entreprendre une action pour obtenir l'exonération de ces droits (qui est accordée jusqu'ici aux Officiers, aux Diplomates et aux Étrangers).

Le Bureau du Comité est chargé de suivre cette question.

La séance est levée à 17 h. 30.

*Le Secrétaire :*

P. BESSON.

*Le Président :*

J. PARMENTIER.

**Séance du 12 janvier 1932**

*Présents :* MM. **Parmentier, Bès de Berc, Bouulloche, Curet, Besson, Bideau, Bressot, Briancourt, Broquaire, Cestre, Rérolle, Schwartz, Soleil, Vigier.**

*Excusés :* MM. **Jacquinet, Frontard, Peltier.**

*Absents :* MM. **Houpeurt, Baboin, Bouly, Combet, Gazet.**

La séance est ouverte à 14 h. 30.

**Le Secrétaire** lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

*Assemblée Générale Ordinaire de 1932 :*

M. **le Président** indique les dispositions prises pour l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le dimanche 24 janvier 1932. Le dîner annuel du P.C.M. aura lieu le soir, sous la présidence de M. le Ministre des Travaux Publics.

*Tournée de 1932 :*

M. **le Président** et M. le Secrétaire indiquent l'état de préparation de la tournée de 1932 dans le Nord de la France, en Belgique et en Hollande.

*Relations avec le Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État :*

M. **le Président** donne connaissance de l'accusé de réception du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État à la communication qui lui a été faite de la motion adoptée par le Comité d'Administration du P.C.M. dans sa précédente séance. Il donne, en outre, connaissance de la lettre que M. **Leitrillard** lui a personnellement écrite à ce sujet.

*Comité d'avancement :*

Un Inspecteur Général, des Ponts et Chaussées a signalé que certains Inspecteurs Généraux de 1<sup>re</sup> classe étant pourvus d'inspections, et pouvant ainsi donner leur avis au Comité d'avancement sur les Ingénieurs avec lesquels ils sont en contact direct, il serait désirable de faire participer tous les Inspecteurs Généraux de 2<sup>e</sup> classe au travail d'avancement.

Le Comité estime que l'étude de cette question ne peut avoir lieu qu'après avoir pris connaissance de l'opinion des Inspecteurs Généraux.

*Cotisations :*

M. **le Président** signale au Comité qu'un membre de l'Association a versé une somme de 350 francs pour devenir souscripteur perpétuel, plus d'un an après que le taux de la cotisation correspondante avait été porté à 1.000 francs. Ce membre demande s'il ne serait pas possible, néanmoins, de le considérer comme souscripteur perpétuel. Le Comité estime que les décisions des Assemblées Générales Extraordinaires ne permettent pas de donner une suite favorable à cette demande.

*Commission du Personnel :*

M. **Dutaret** donne ensuite lecture des conclusions auxquelles a abouti cette Commission.

Une discussion s'engage à ce sujet, à laquelle prennent part MM. **Soleil, Gerdès, Bressot, Bouulloche** et **Parmentier**. Il est signalé, en particulier, que le programme de réorganisation qui a été étudié par une Commission spéciale en 1923, laquelle avait abouti à des propositions fermes, est resté sans suite jusqu'ici. Il est convenu que la Commission se réunira de nouveau pour donner une forme définitive à son rapport, qui sera envoyé à tous les Ingénieurs en chef.

En ce qui concerne le Service des Mines, M. **Dauvergne** lit son rapport qui conclut à la nécessité d'une augmentation notable du nombre des Ingénieurs.

Un résumé de ce rapport sera publié.

*Bulletin du P.C.M. :*

Les fonctions de Délégué de MM. **Gerdès** et **Prot**, qui font partie du Comité de lecture du *Bulletin du P. C. M.*, expirant prochainement, le Comité leur transmet ses félicitations et ses remerciements pour l'œuvre accomplie. A la demande de M. **le Président**, M. **Prot** accepte de continuer à s'occuper, dans une certaine mesure, du *Bulletin*, et de mettre au courant le nouveau Délégué qui sera appelé à lui succéder.

### Gestion financière :

M. **Curet**, Trésorier, expose que l'exercice 1931 se terminera par un certain déficit, par suite des frais nécessités par le lancement du nouveau *Bulletin*. Dès maintenant, il semble, qu'en temps normal, le *Bulletin*, grâce aux notes de publicité, couvrira ses frais, et semble même pouvoir permettre un solde bénéficiaire dans l'avenir. Il représente un avoir important justifiant son fonds de premier établissement assez élevé. Le Comité donne délégation au Trésorier pour procéder, dans la limite d'une somme de 20.000 francs, à un prélèvement sur les fonds de réserve.

### Association des Ingénieurs Urbanistes :

Plusieurs Camarades ont signalé la création d'une Association Française des Ingénieurs-Conseils Urbanistes et Sanitaires déclarée dans le *Journal Officiel* du 30 décembre 1931, page 13.315, et dont le but est :

« 1° D'étudier, connaître, protéger, défendre les droits des Ingénieurs-Conseils Urbanistes et Sanitaires dans l'exercice de leur profession ;

« 2° De lutter contre la concurrence abusive, scandaleuse et illégale qui leur est faite par certains fonctionnaires du cadre des Ponts et Chaussées, du Service Vicinal et autres ;

« 3° De traiter des diverses questions relatives à leur « profession ».

Ce texte apparaît au Comité comme ne s'appliquant en rien aux travaux que les Services des Ponts et Chaussées et des Mines sont régulièrement autorisés à exécuter.

### Première Séance du 24 janvier 1932

*Présents* : MM. **Parméntier**, **Bès de Berc**, **Bouloche**, **Curet**, **Besson**, **Baboin**, **Briancourt**, **Broquatre**, **Cestre**, **Dauvergne**, **Dutaret**, **Gerdès**, **Gibert**, **Peltier**, **Prot**, **Rérolle**, **Soleil**, **Vigier**.

*Excusés* : MM. **Bouly**, **Frontard**.

*Absents* : MM. **Houpeurt**, **Jacquinet**, **Bressot**, **Combet**, **Bideau**, **Gazet**, **Schwartz**.

La séance est ouverte à 10 h. 15.

**Le Président** donne lecture du rapport moral qui sera présenté à l'Assemblée Générale de l'après-midi. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

**M. Prot** fournit divers renseignements sur la gestion du Bulletin.

**Le Trésorier** donne ensuite lecture du rapport sur les comptes de l'année sociale 1931 (31 octobre 1930 au 31 octobre 1931). Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**Le Président** donne enfin connaissance du discours qu'il prononcera au dîner annuel du P.C.M.

### Adductions d'eau :

Il est signalé qu'une nouvelle circulaire serait en préparation au Ministère de l'Agriculture confiant au Service du Génie Rural la préparation d'une statistique générale hydrogéologique de la France.

Le Comité du P.C.M. remarque que le Service des Mines paraît tout indiqué pour préparer une telle statistique, et qu'il pourrait même être chargé d'études spéciales et de recherches hydrogéologiques pour les communes.

Il est convenu qu'une démarche sera faite auprès du Ministre de l'Agriculture, si possible d'accord avec l'Association des Ingénieurs en Chef des Services vicinaux.

### Préparation de la mobilisation :

Le groupe d'Orléans signale la complexité des diverses circulaires envoyées aux Ingénieurs en Chef en vue de la préparation de la mobilisation. Il demande si ces circulaires ne pourraient pas être résumées et présentées sous une forme plus simple.

Il est convenu qu'une démarche sera faite à ce sujet auprès des Services compétents de l'Administration.

La prochaine séance du Comité aura lieu le dimanche 24 janvier 1932, à 10 heures.

La séance est levée à 17 h. 30.

*Le Secrétaire* :

P. BESSON.

*Le Président* :

J. PARMENTIER.

### Commission du Personnel :

**M. Dutaret** donne ensuite lecture du rapport établi par cette Commission. **M. Dauvergne** lit le rapport concernant le Corps des Mines.

### Contrôle de la réception des autobus :

**M. Dauvergne** signale qu'un organisme privé chercherait à se faire attribuer ce contrôle, qui est actuellement assuré, en général, par le Corps des Mines. Il est entendu que la question sera suivie et qu'une démarche sera faite par **M. le Président** auprès de **M. le Directeur de la Voirie Routière**.

La séance est levée à midi.

*Le Secrétaire* :

P. BESSON.

*Le Président* :

J. PARMENTIER.

### Rectification

C'est par erreur que le camarade **Gibert** a été porté absent à la réunion du Comité du 24 novembre 1932. Il doit, en réalité, figurer parmi les membres présents.

## Adhésions au P. C. M.

*Sociétaire perpétuel* : M. **Mesnager** (René),  
I. O. P. C.

*Sociétaires* : MM. **Brugidou**, I. O. P. C.

**Bideau** (Émile), E. I. P. C.

**Foin** (Camille-Henri), E. I. P. C.

**Bernheim** (Jean-Robert), E. I. P. C.

**Lehuérou-Kérisel** (Jean), E. I. P. C.

**Jeandet** (Henri), E. I. P. C.

**Bringer** (Raymond-Pierre-Henri), E. I. P. C.

**Oliver** (Urbain-Laurent-Philippe), E. I. P. C.

**Lambert de Frondeville** (René-Henri-Frédéric),  
E. I. P. C.

**Pillot** (Maurice-Sébastien-Marie-Louis), E. I. P. C.

**Bufnoir** (Marcel-Charles), E. I. P. C.

**Soubeyrand** (Rémi-Léopold-Roland), E. I. P. C.

**Fournet** (Roger-Léon), E. I. P. C.

**Martin** (Antoine-Hervé), E. I. P. C.

**Mathis** (Antoine-Pierre-Marie), E. I. P. C.

**Mialet** (François-Ludovic-Lucien), E. I. P. C.

**Berteloot** (René-Alfred-Emmanuel), E. I. P. C.

**Lazard** (Achille-Mathias), E. I. P. C.

**Le Bel** (Gérard-Marie), E. I. P. C.

**Féron** (Louis-Joseph-Constant-Valentin), E.I.P.C.

**Grüber** (Marcel-Raymond), E. I. P. C.

**Longeaux** (Arthur-Louis-René-Paul), E. I. P. C.

**Blondeau** (François-Jacques), E. I. P. C.

**Franc** (Pierre-Camille-Eugène-Maurice), E.I.P.C.

**Agard**, E. I. P. C.

**Lépousé**, E. I. P. C.

**Feltz** (Henri-Jean-Louis), E. I. M.

**Couture** (Pierre-Julien), E. I. M.

**Loisy** (Théodore-François), E. I. M.

**Bursaux** (Jacques-Joseph), E. I. M.

**Baseilhac** (Émile-Paul), E. I. M.

**Guillaumat** (Pierre-Lucien-Jean), E. I. M.

**Vinçotte** (Jean-Henri-Christian), E. I. M.

**Arnaud** (Gilbert-Victor-Joseph), E. I. M.



# COMPTE RENDU DE GROUPES

## Groupe d'Orléans

Le Groupe d'Orléans s'est réuni le 13 décembre 1931, à 10 heures, au cabinet du camarade Jeannin, sous la présidence du camarade Lehouchu, pour discuter certaines questions intéressant le corps des Ponts et Chaussées et des Mines.

15 camarades étaient présents, représentant huit départements sur les dix que comporte le groupe.

Le camarade Tarnier a rendu compte du congrès des améliorations agricoles, auquel il a pu assister grâce aux mesures prises par le Président du P.C.M.. Il a manifesté son regret, auquel s'est associé l'unanimité des camarades présents, que le corps des Ponts et Chaussées n'ait pas eu plus de représentants à ce congrès, car, à tous les degrés, les fonctionnaires des Ponts et Chaussées sont les techniciens du Ministère de l'Agriculture pour l'hydraulique agricole et les adductions d'eau, et deux inspecteurs généraux de notre corps y sont détachés. Il serait désirable qu'à l'avenir les Ingénieurs des Ponts fassent l'effort nécessaire pour que leur rôle fût moins effacé vis-à-vis de celui des Ingénieurs du Génie Rural, qui avaient pris à ce congrès une part très active.

Les distributions d'eau devant prendre de plus en

plus d'extension, il convient préalablement d'étudier les ressources en eau du territoire. Parmi les techniciens de l'hydrogéologie nécessaires à ces recherches, ne peut-on ranger nos camarades au corps des Mines, et signaler au Ministère de l'Agriculture l'intérêt qui s'attacherait à les consulter ?

En dehors de cette importante question, le groupe a étudié la constitution des dossiers de mobilisation ; la surveillance des travaux des aéroports ; les ennuis provenant du non-remplacement immédiat des titulaires des subdivisions vacantes ; les difficultés qu'éprouvent les Ingénieurs pour assurer la bonne marche de leurs bureaux, etc...

Un déjeuner amical a ensuite réuni les camarades présents, dont plusieurs étaient accompagnés de leur famille. Nous avons eu l'occasion de constater une fois de plus combien, en dehors de leur intérêt corporatif, ces réunions sont utiles en permettant aux camarades de se connaître entre eux, d'échanger des vues et des renseignements, de savoir ce qui se fait, en un mot de faire cesser leur isolement.

La prochaine réunion aura lieu en principe dans la première quinzaine de mars.

## Groupe de Bordeaux

Le Groupe de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, le 7 décembre 1931, sous la présidence du camarade Lefébure, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Bordeaux.

Étaient présents : 22 camarades appartenant aux départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes et des Basses-Pyrénées.

La tournée comportait la visite :

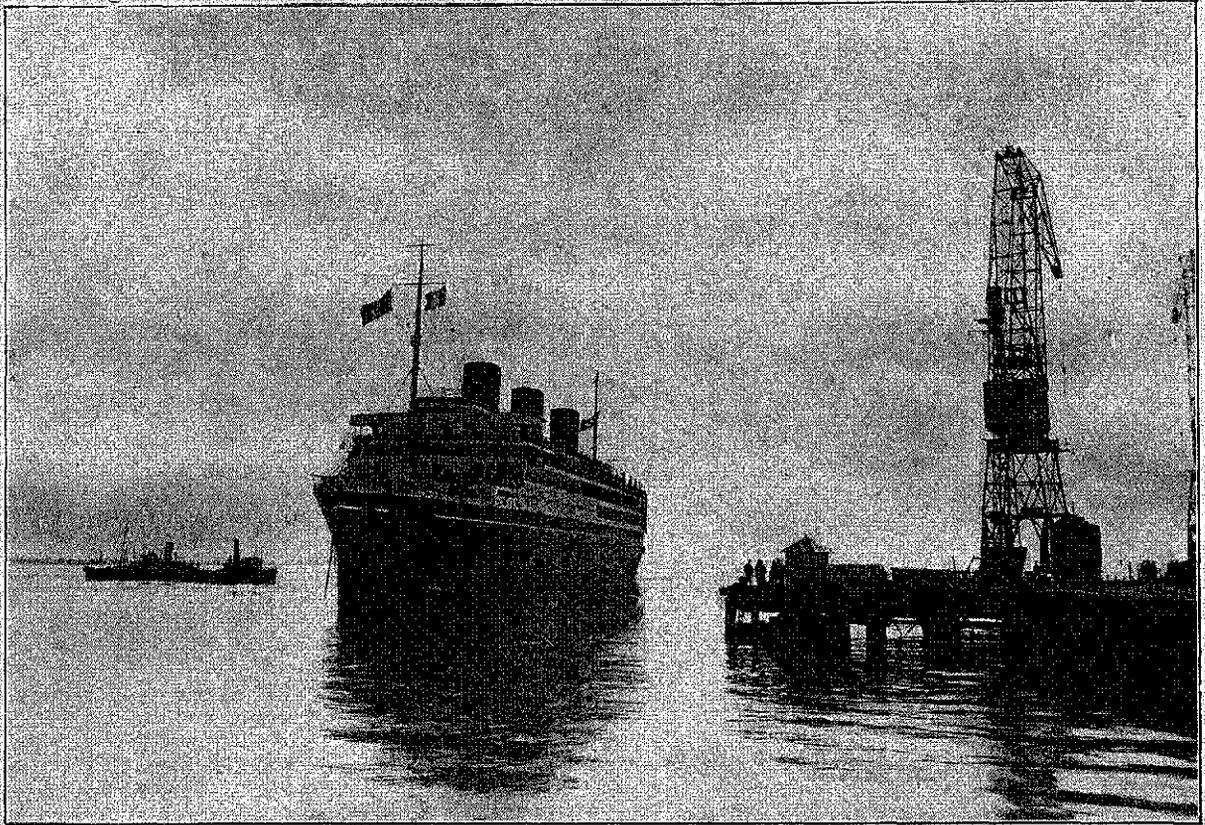
- 1° Des appontements de Bordeaux-Trompeloup ;
- 2° Du paquebot l'*Atlantique*, courrier postal de la ligne Bordeaux-La Plata ;
- 3° Du dock flottant de 8.000 tonnes et de l'atelier flottant du port de Bordeaux ;
- 4° De la drague marine de 2.000 m<sup>3</sup> Pierre Lefort.

L'attrait de la tournée a été encore augmenté grâce à l'obligeance de la Compagnie des chemins de fer du

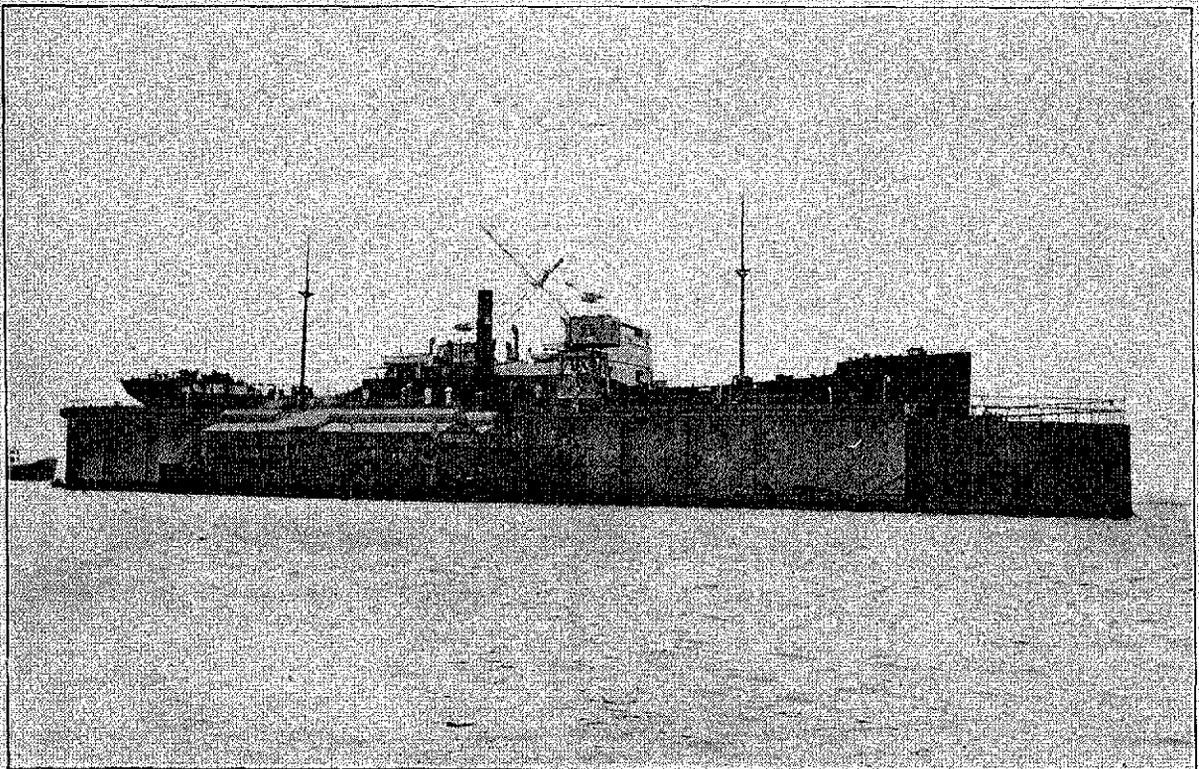
Midi, qui a assuré le transport des camarades entre Bordeaux-Saint-Louis et les appontements de Bordeaux-Trompeloup, et retour, par l'auto-rail à moteur Diesel, dénommé « La Pauline ».

Ce véhicule, établi pour transporter 61 personnes assises et 1.000 kg. de bagages, comprend essentiellement un châssis caisse en duralumin monté sur 2 essieux de chemin de fer. Il pèse à vide 6 tonnes 500. Le moteur Diesel développant 70-75 CV, pèse, avec son volant, 480 kg. seulement (moins de 6 kg. par CV), et ne consomme que 16 litres aux 100 kilom.

Les camarades ont pu apprécier le confort et la vitesse de l'auto-rail et remarquer particulièrement la tenue du véhicule à des vitesses atteignant jusqu'à 100 km., ainsi que les possibilités particulières de freinage, puisque l'auto-rail marchant en palier à 80 km. à l'heure, peut s'arrêter sur une longueur de 120 mètres.



*Le paquebot L'Atlantique s'accostant aux appointements de Bordeaux-Trompeloup.*



*Station de radoub de Bordeaux-Trompeloup.  
Le dock flottant. Sur le dock, le Rosario en carénage.*

La visite de l'*Atlantique* (paquebot de 40.000 tonnes, de 226 m. 65 de longueur hors tout, 28 mètres de largeur et 45.000 CV de puissance), s'est effectuée dans d'excellentes conditions, grâce à l'obligeance de l'Agent général de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique.

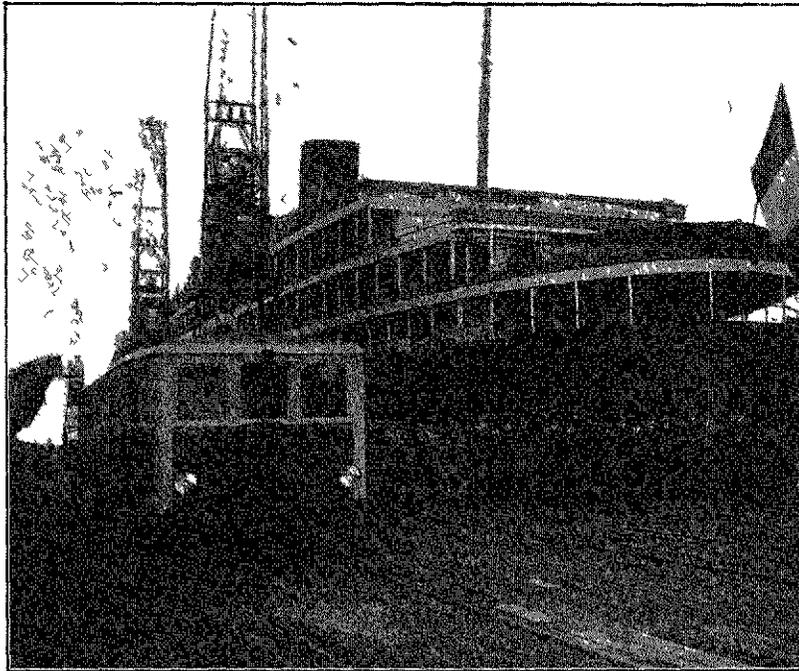
Enfin, le Groupe a visité en détail le dock flottant de 8.000 tonnes, sur lequel se trouvait la drague suceuse de 2.000 mètres cubes *Pierre-Lefort*, et les camarades ont pu apprécier les grandes facilités que donnait pour la réparation des navires, l'utilisation de l'atelier flottant amarré le long du dock, ainsi que les dispositions grâce auxquelles les grues du dock flottant peuvent déposer directement les pièces à réparer dans l'atelier flottant ou effectuer l'opération inverse.

Sur la drague suceuse *Pierre-Lefort*, dont la longueur est de 105 mètres, la largeur de 16 m 50 et le tirant d'eau en charge de 5 m 75, le Groupe a examiné particulièrement l'installation des moteurs Die-

sel à transmission électrique réalisant une puissance totale de 5.000 CV, et les joints souples des élingues articulées, grâce auxquelles la drague *Pierre-Lefort* peut travailler en marche de manière continue, avec des houles présentant, de crête à creux, des dénivellations atteignant jusqu'à 3 m. 50 et même 4 mètres

Après le déjeuner qui les réunissait à Pauillac, les camarades du Sud-Ouest ont entendu un exposé de leur délégué régional sur l'activité du Comité du P C M au cours des derniers mois.

Après une discussion étendue sur les questions les plus importantes en cours, ils ont chargé leur délégué de faire connaître au Comité du P.C.M. les avis, demandes et observations formulées en ce qui concerne en particulier la question de l'arrondissement, les honoraires pour travaux exécutés pour le compte des communes ou autres collectivités, la stabilisation du personnel, les contrats de fusion pour les services de voirie, etc.,



*L'auto-rail « La Paulme », de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, le groupe de Bordeaux et L'Atlantique.*

# AVIS

## POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE LE DEVENIR

### I. — *Ponts et Chaussées*

Ariège. — Saint-Girons. Service ordinaire.  
Gers. — Condom. Service ordinaire et service vicinal.  
Jura. — Lons-le-Saulnier. Service ordinaire.  
Morbihan. — Pontivy. Service ordinaire.  
Moselle. — Sarreguemines. Service de navigation.  
Vendée. — Les Sables-d'Olonne. Service maritime.

Bouches-du-Rhône. — Marseille. — Service maritime.

Haut-Rhin. — Mulhouse-Ouest. — Service ordinaire et service vicinal.

Nord. — Dunkerque. — Service maritime.

### II. — *Mines.*

Sous-arrondissement de Bordeaux.

— Limoges.

— Nancy-Sud.

# COMMUNICATIONS PERSONNELLES

## Naissance

M. **Robert**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Orléans, fait part de la naissance de son quatrième enfant, Antoine, le 9 décembre 1931.



# Liste des Membres des P. C. M.

## Liste des Souscripteurs perpétuels décédés

MM. BOUFFET, BROSELIN, DELPIT, JOZON, KLEINE, RABUT (Charles). ROUVILLE, SALES (Alfred), et VIDAL, inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées.  
 BADINET, CABOCHÉ, LEROUX (Joseph), LUTTON (Gustave), NICOLAS (Edouard), QUELLENNEC, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées.  
 WIDMER, ingénieur des Ponts et Chaussées.  
 BELLON et ROLLAND, ingénieurs en chef des Mines.  
 MAITRE, ingénieur des Mines.

## Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

### Légende.

M. B. .... Membre bienfaiteur.  
 S. P. .... Sociétaire perpétuel.  
 S. .... Sociétaire annuel.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. HOUBIN, 5, rue de l'Assomption, Paris (16<sup>e</sup>), les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc.).

## PONTS ET CHAUSSEES

### 1<sup>o</sup> FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

#### § 1 — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

##### MM.

S. ARMAND, 25, avenue Mozart, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. ARON (Alexandre), 16, rue Greuze, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BAUER, 1, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. BEZAULT, 25, rue St-Suffren, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. BIENVENUE, 112, boulevard de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. P. BOURGEOIS (Victor), 15, rue Joseph-Bara, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. CLAISE, 71 bis, rue de Vaugirard, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. COMBARNOUS, 80, boulevard Eugène-Pelletan, Toulon (Var).  
 S. CONSTANTIN, 54, rue Pigalle, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. COUTURIER, 58, route de Montesson, Le Vésinet (Seine-et-Oise).  
 S. DEVAL (Lucien), 10, rue Ernest-Cresson, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. DREYFUS (Silvain), 80, avenue Kléber, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. GERDÈS, 14, rue Faidherbe, Nogent-sur-Marne (Seine).  
 S. GILLES-CARDIN, 44, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. GRIMPRET, 23, boulevard Flandrin, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. GUYOT (François), 6, rue Huysmans, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. P. HOUEURT, 132, boulevard de Clichy, Paris (18<sup>e</sup>).  
 S. JOYANT, Rabat (Maroc).  
 S. KAUFFMANN, 60, rue de Londres, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. KERVILER (Pocard du Cosquer de), 11, quai d'Orsay, Paris (7<sup>e</sup>).

S. LAHAUSSOIS, 51, rue de Lille, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. LE GAVRIAN, 22, rue de Remilly, Versailles (S.-et-O.).  
 S. LE ROUX (Nicolas), 24, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LÉVESQUE (Emile), 4, place des Vosges, Paris (4<sup>e</sup>).  
 S. LIPMANN (Lucien), 11, rue Marguerite, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. LORIEUX, 67, rue de Courcelles, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. MAITRE-DEVALON (Charles), 3, rue de l'Amiral-Cloué, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. MALTERRE, 20, rue Gérard, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. PARENT, 23, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. P. PHILIPPE (René), 29, rue de Sèvres, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. PIGEAUD, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. PRINCE, 29, rue de Buci, Paris (6<sup>e</sup>).  
 SEIGNOBOS (Marcel), 1, rue Vauquelin, Paris (6<sup>e</sup>).  
 M. B. STABLO (Paul), 16, rue Milton, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. SUQUET (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. TARTRAT, 66, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. THÉRON, 43, avenue George-V, Paris (6<sup>e</sup>).  
 TROTÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. VASSEUR, 42, rue de la Pompe, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. VICAIRE (Jules), 141, chemin du Telemly, Alger (Algérie).  
 S. P. WATIER, 16, quai de la Mégisserie, Paris (1<sup>er</sup>).  
 S. WILLEMIN, 36, avenue Charles-Floquet, Paris (7<sup>e</sup>).

### § 2 — INGÉNIEURS EN CHEF

##### MM.

S. ALBOUY, 7, rue de la Préfecture, Cahors (Lot).  
 S. ALIX, 11, rue du Palais, Chaumont (Haute-Marne).  
 S. AMBLARD (Antoine), à Mende (Lozère).  
 S. AUBERTIN, 53, boulevard de Besançon, Vesoul (Haute-Saône).  
 S. AUBRY (Charles), 1, côte Champion, Epinal (Vosges).  
 S. P. AUBRY (Maurice), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).  
 S. AUGUSTIN (Paul), à Chartres (Eure-et-Loir).  
 S. AUSSENAC (Théophile), 82, rue de Bellevue, Albi (Tarn).  
 S. BAILLY (Charles), 2, route de Villeneuve, Mont-de-Marsan (Landes).  
 S. BALENSI (Edouard), 14, boulevard Baudin, Alger (Algérie).  
 S. BARE, 43, rue Bêteille, Rodez (Aveyron).  
 S. BARON (H.-P.), 75, rue Lacapelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).  
 S. P. BARRILLON, 6, rue Legendre, Rouen (Seine-Inférieure).  
 S. P. BARS (Yves), Casablanca (Maroc).  
 S. BATICLE, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. BAURÈS, 21, boulevard Joly-de-Brésillon, Constantine (Algérie).  
 S. P. BEAUCHAMP (Robert de), 14, rue Lesdos, Cherbourg (Manche).  
 S. B. BECQUEREL (Jean), 57, rue Cuvier, Paris (5<sup>e</sup>).

- S. BETBEDER-MATIBET, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. P. BLANCHET (René), 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).  
 S. P. BONNISSEAU, quai Demange, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).  
 S. P. BOULLOCHE, 24, rue Raynouard, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BOULY, 1 bis, rue de Buenos-Ayres, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. BOUTET (Daniel), 53, rue de Douai, Arras (Pas-de-Calais).  
 S. BOUTTEVILLE (Roger), 27, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. BRESSOT, 7, rue Albert-Maignan, Le Mans (Sarthe).  
 S. BRIANCOURT, 13, avenue de Metz, Châlons-sur-Marne (Marne).  
 S. BRIGOL (Louis), 28, boulevard Baudin, Alger (Algérie).  
 S. P. BROQUAIRE, Terre-plein de l'Écluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).  
 S. BRUN (Charles de), à Lons-le-Saunier (Jura).  
 S. BRUNET (Léon), 10, rue Gambetta, Belfort.  
 S. P. BUQUIN, 1 bis, rue Robert-de-Cotte, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. P. BUISSON (René), Moulins (Allier).  
 S. CANEL, 47, avenue de France, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. CASSAGNE (Pierre), Môle Cigogne, Bône (Algérie).  
 S. P. CAVENEL, 6, rue de Brest, Quimper (Finistère).  
 S. CHABOUREAU, Aurillac (Cantal).  
 S. CHAUVE, 14, rue du Palais, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. CHAVAGNAC (Robert), 9, rue Monge, Meudon (Seine-et-Oise).  
 S. CHAVANNES, chemin des Amandiers, Alger (Algérie).  
 S. CLAUDON (René), 8, rue Victor-Hugo, Colmar (Haut-Rhin).  
 S. COLLIGNON, 66, avenue Alphan, Saint-Mandé (Seine).  
 S. P. CONTE (Léandre), 32, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).  
 S. COYNE, 8, rue Huysmans, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. CRÉPIN, 54, avenue de Picardie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. CRESCENT, 9, Boulingrin, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. DARGENTON, 2, rue de La Planche, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. DELANDE, rue de Liège, Mers Sultan, Casablanca (Maroc).  
 S. DELEMER, 54, avenue de Saxe, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. P. DELMAS, 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).  
 S. DENIAU (Marcel), 1, rue Félix-Faure, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. DENIS (Jacques), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. DESFUJOLS (Marcel), Port Autonome, Le Havre (Seine-Inférieure).  
 S. DIVISIA, 29, rue Cécille-Dinant, Clamart (Seine).  
 S. DONIOL, 14, rue Eugène-Manuel, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. DORGES, Valence Drôme).  
 S. DURRINGER, 2, rue de la Poissonnerie, Nevers (Nièvre).  
 S. DUTARET, 43 bis, rue de la République, Amiens.  
 S. EYDOUX, 21, rue Descartes, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. FABRE (Robert), 2, rue Vallence, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. P. FAVIER (Albert), Hanoi (Indochine).  
 S. P. FAVIÈRE, Tunis (Tunisie).  
 S. FERRAS, 75, avenue Berriau, Rabat (Maroc).  
 S. FOLIN (de), 2, rue Ernest-Godard, Bordeaux (Gironde).  
 S. P. FONTAINE (Maurice), 5, rue Bonaparte, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. FRONTARD, 30, rue de la Rochelle, Bar-le-Duc (Meuse).  
 S. P. GARBE, Bastion 68, boulevard Victor, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. GAZET (Adolphe), Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. GENET, 4, rue de Bruxelles, Lille (Nord).  
 S. P. GENISSIEU, 22, rue du Regard, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. GEN (Raymond), Clos Savoiron, Chambéry (Savoie).  
 S. GIBOIN, 62, avenue Carnot, Draguignan (Var).  
 S. GIRARD (Edouard), 1 bis, rue de l'École-de-Médecine, Montpellier (Hérault).  
 S. GIRARDOT, 68 bis, faubourg d'Angoulême, Limoges (Haute-Vienne).  
 S. GONDON (Emmanuel), Cours du Temple, Privas (Ardèche).  
 S. GOURRET (Léon), Chambre de Commerce, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. GRAMAIN, 6, rue Soufflot, Auxerre (Yonne).  
 S. P. GRELOY, 15, rue de la Convention, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. HAEGELEN, 1, rue Taillefer, Grenoble (Isère).  
 S. HAELLING, 25, rue de la Nuée Bleue, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. HARDEL, Ingénieur en chef Hai-Ho - Conservancy Commission Tien-Tsin (Chine) via Sibérie pour les lettres, via Suez pour les imprimés.  
 S. HEDUY, 153, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).  
 S. HÉLARY (Eugène), Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).  
 S. HENNEQUIN, 77, boulevard Gergovia, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 S. HUPNER (Henri), 87, avenue de Bordeaux, Agen (Lot-et-Garonne).  
 S. P. JACQUET (Claude), avenue de Vals, Le Puy (Haute-Loire).  
 S. P. JAMBERT, Direction des Travaux Maritimes, Toulon (Var).  
 S. JEANNIN, 1, rue du Faubourg-Saint-Vincent, Orléans (Loiret).  
 S. JOFFRE (Edmond), 1, rue Coulon, Bourges (Cher).  
 S. P. JOMIER, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau, Niort (Deux-Sèvres).  
 S. P. KIRCHNER (Marcel), villa Marthe, domaine du Petit Piol, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. LADÉFROUX (André), 21, avenue Gallieni, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).  
 S. LANG, 49, boulevard d'Anvers, Strasbourg (B.-Rhin).  
 S. LANGUÉREAU, 4, rue Saint-Charles, Avignon (Vaucluse).  
 Notre-Dame, Avignon (Vaucluse).  
 S. LANTENOIS (Charles), 21, rue Charles-Delannoy, Troyes (Aube).  
 S. LAUNAY (Pierre), 16, rue Franklin, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. LECOQ, 38, rue de la Marne, Saint-Lô (Manche).  
 S. P. LÉFÈBRE (Henri), 3 bis, rue Emile-Zola, Bordeaux (Gironde).  
 S. LÉFÈVRE (François), 19, rue Vannier, Saïgon (Indochine).  
 S. LEHOUCHE, 5, rue de Chauvigny, Châteauroux (Indre).  
 S. LEMOINE (Charles), 9, avenue de Suffren, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LEVAILLANT, 30, rue Guynemer, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. P. LÉVÊQUE (François), Bordeaux (Gironde).  
 S. LEVY (Pierre-Maurice), 75, rue de l'Assomption, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. LOMBARD (Modéré), 15, rue Jeanne-d'Albret, La Rochelle.  
 S. LUZINIÈRE, 7, place de la Liberté, Tulle (Corrèze).  
 S. MABILLEAU, 8, rue Crossardière, Laval (Mayenne).  
 S. MALET (Henri), 25, rue du Colonel-Moll, Paris (17<sup>e</sup>).

S. MATHIEU (Ernest), 46, rue Saint-Blaise, Alençon (Orne).  
 S. MAYER (Georges), 5, rue de l'Alboni, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. MÉTIVET, 58, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).  
 S. MIELLE (Henri), 27, rue Voltaire, Bourg (Ain).  
 S. P. MONTIGNY, 3, quai Rouget-de-l'Isle, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. MOREAU (Henri), 16, rue Morand, Besançon (Doubs).  
 S. P. NABONNE (Alfred), 5, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).  
 S. NABOULET, 3, rue Lordat, Tarbes (Htes-Pyrénées).  
 S. NAUD, 72, rue de la Pompe, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. NINCK, 27, place Carrière, Nancy (M.-et-Moselle).  
 S. NOEL, 2, rue Saint-Pierre-au-Marché, Laon (Aisne).  
 S. NORMANDIN, 8, avenue de l'amballe, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. NOTTÉ, 4, rue d'Argentré, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. OTT, 21, rue de Clichy, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. OURSON, 4, place du Président-Mithouard, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. OUTREY, Hôtel Meurice, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).  
 S. PARMENTIER (Jean), 84, rue Bonaparte, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. P. PASCALON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).  
 S. PÉLISSONNIER (Louis), 14, boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or).  
 S. PERRÉ (Jules), à Vannes (Morbihan).  
 S. PÉRISSOUD, 15, boulevard Gassendi, Digne (Basses-Alpes).  
 S. PETIT (René), 1, rue La Fayette, Périgueux (Dordogne).  
 S. P. PICARD (François), 35, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).  
 S. PREDJUMEAU, 117, avenue de Bordeaux, Poitiers (Vienne).  
 S. QUESNEL, Cyrnos-Palace, cours Grandval, Ajaccio (Corse).  
 S. P. RABUT (Emile), 12, rue de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).  
 S. RASCOL, à Auch (Gers).  
 S. P. RENAUD (Bernard), 44, boulevard du Roi-René, Angers (Maine-et-Loire).  
 S. REYNÈS (André), 79, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. RICHARD (Henri), 65, rue de Beaulieu, Angoulême (Charente).  
 S. ROCHÉRAY, 105, boulevard Barbès, Carcassonne (Aude).  
 S. ROGIE, Nîmes (Gard).  
 S. P. ROUVILLE (Gervais de), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. P. SALMON (René), 22, rue de Paris, Evreux (Eure).  
 S. SCHOENBERG, avenue du 1<sup>er</sup>-de-Ligne, Mostaganem (Algérie).  
 S. SCHWARTZ, 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).  
 S. P. SCOTTO DI VETTIMO, Alger (Algérie).  
 S. P. SENTENAC, 34, rue Copernic, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. SIMON (Pierre), 2, rue Félix-Poulat, Grenoble (Isère).  
 S. SOLÉIL (Georges), 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, Compiègne (Oise).  
 S. SOUFFRON (Louis), 26, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).  
 S. SOULASSOL, 17, rue du Hasard, Versailles (Seine-et-Oise).

S. SURREAU (Frédéric), 3, rue Cernuschi, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. TARNIER, 20, place du Château, Blois (Loir-et-Cher).  
 S. TESSIER, 26, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).  
 S. TESTANIÈRE (Jules), 4, rue de Paris, Oudjda (Maroc).  
 S. THÉVENOT, Arsenal de Brest (Finistère).  
 S. THIÉRY (Maurice), 8, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. P. THIOILLIÈRE, 8, place Marcngo, Saint-Etienne (Loire).  
 S. THIRION, 3, rue Pasteur, Metz (Moselle).  
 S. P. TOUBIN, 24, avenue Bouvard, Annecy (Haute-Savoie).  
 S. VANNEUFVILLE, 51, boulevard de Vaugirard, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. VARVIER, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).  
 S. VERGNIEAUD, 11, rue Degas, Oran (Algérie).  
 S. VINCENT (Louis), 19, rue Faraday, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. P. WAHL (Paul), 30, quai du Breuil, Mâcon (Saône-et-Loire).  
 S. WEIL (Georges), 16, rue Lübeck, Paris (16<sup>e</sup>).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

S. AIMOND (Fernand), 4 bis, rue de Lota, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. ALFANO, Hanoï (Indochine).  
 S. ALIX (Pierre), 35, rue de l'Oise, Compiègne (Oise).  
 S. ALTIERI, 2, rue Capanelle, Bastia (Corse).  
 S. AMANTE, Bougie (Algérie).  
 S. AMÉDÉE-MANNHEIM (Claude), Blois (Loir-et-Cher).  
 ANTOINE (Camille), Oran (Algérie).  
 S. ANTOINE (Pierre), 3, rue Grennero, Epinal (Vosges).  
 S. ARNOULD, Service Hydraulique, Aurillac (Cantal).  
 S. AUREILLAN, 2, rue Scheurer-Kestner, Poitiers (Vienne).  
 S. P. AUBERT (Jean), Pavillon de la Navigation, Port de La Bourdonnais, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. AUSSÉL, Valence (Drôme).  
 S. P. BABINET (Henri), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).  
 S. BACHET (Noël), 3, rue Saint-Martin-du-Mail, Orléans (Loiret).  
 S. BALLAN (Charles), 132, rue Mazarine, Bordeaux (Gironde).  
 S. BARBET (Emile), 13, avenue de l'Hôtel-Oriental, Alger (Algérie).  
 S. BASTE, 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).  
 S. BAUDELAIRE (Jean), 22, rue de Bellevue, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).  
 S. BAUDET (Jean), 12, rue Saint-Antoine, Autun (Saône-et-Loire).  
 S. BAUZIL, Nhatrang (Indochine).  
 S. P. BEAU (Christian), villa Marie-Louise, 31, avenue de Louvois, Chaville (Seine-et-Oise).  
 S. BEAU (François), 14, avenue Alphonse-XIII, Le Havre (Seine-Inférieure).  
 S. BEAUFRÈRE (Paul), 5, rue Gustave-Defrance, Auxerre (Yonne).  
 S. BÉDAUX, 31, rue de Rouen, Beauvais (Oise).  
 BÉRARD (Jules), Bougie (Algérie).  
 S. BERNARD (Paul-Hippolyte), 5, rue Sainte-Croix, Provins (Seine-et-Marne).  
 S. BERNARD (Paul-Raymond), 2, rue Vincent-Allègre, Toulon (Var).  
 S. BERTIN (Jean-Charles), Arles (Bouches-du-Rhône).  
 S. BÉTRAND (Pierre), 44, avenue Foch, Lyon (Rhône).

- S. BESSE, 50, rue Voltaire, Charleville (Ardennes).  
 S. P. BESSON (Pierre), 21, rue Vauquelin, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. BÉTEILLE, 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).  
 BIGORGNE, Saigon (Indochine).  
 S. BIGOT, Brest (Finistère).  
 S. BISCH, 2, rue Pruneaux, Nevers (Nièvre).  
 S. BIZOT, Tourane (Indochine).  
 S. BLANCHARD (Camille), 6, place de la République, Soissons (Aisne).  
 S. BLOCH (Pierre-Léon), Montbéliard (Doubs).  
 S. P. BLOSSET, 34, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).  
 S. BOIS (Auguste), 114, cours Jean-Jaurès, Grenoble (Isère).  
 S. BOLLARD, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. BONIFACE, 19, avenue Loubet, Oran (Algérie).  
 BONNOME (Camille), Ajaccio (Corse).  
 S. P. BORDIER, 51, avenue de Ségur, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. BOSANO, 8, boulevard du Jeu-du-Ballon, Grasse, (Alpes-Maritimes).  
 S. BOSCH (Jean), 3, rue Auguste-Maquet, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BOUCHER (Albert), Domaine de Larrigade, Hagetman (Landes).  
 S. BOUQUET DES CHAUX (François), Dakar (Sénégal).  
 S. BOURCY, 2, place du Croisic, Nantes (Loire-Inf.).  
 S. BOURGIN (André), 31, rue Derolière, Gap (Hautes-Alpes).  
 S. P. BOURGOIN (Lucien), 7, rue Alasseur, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. BOURGUET, 2, allée d'Orléans, Bordeaux (Gironde).  
 S. BOUTET (Marcel), 10, boulevard Albert-1<sup>er</sup>, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. P. BRICKA, 26, av. Charles-Floquet, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. BRIGOL (Pierre), 144, chemin de Telemly, Alger (Algérie).  
 S. BROUSSE, 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).  
 S. BRUGIDOU, Rodez (Aveyron).  
 S. BRUGIER, Guéret (Creuse).  
 S. BRUNOT (André), 2, rue Duguay-Trouin, Roen (Seine-Inférieure).  
 S. BUFFÉVENT (Liffort de), 1 bis, rue Robert-de-Cotte, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. BUMAT (Emile), 6, rue Haxo, Grenoble (Isère).  
 S. BUOVOLO, Bizerte (Tunisie).  
 S. BURÉ, 1, boulevard Laromiguière, Rodez (Aveyron).  
 S. BUREAU (Louis), 61, boulevard Saint-Saens, Alger (Algérie).  
 S. BUTEAU (Léon), 45, aven. Jean-Jaurès, Roanne (Loire).  
 S. CADENAT (Paul), 8, rue St-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).  
 S. CALÈS (Joseph), 2, rue Jules-Ferry, Bizerte (Tunisie).  
 S. CALLET (Pierre), 40, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. CAMUS (Jean), Hanoi (Indochine).  
 S. CARNÉL, 119, ancienne route d'Aixe, Limoges (Haute-Vienne).  
 S. CARPENTIER (Pierre), 18, rue Maignac, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. CAYOTTE (Pierre), 7, place de la Liberté, Sarrebourg (Moselle).  
 S. CAZÉS (Pierre), rue Jean-Vidal, Cahors (Lot).  
 S. CÉSTRES, 1, quai d'Auron, Bourges (Cher).  
 S. P. CHABANNES (Léon), Forcalquier (Basses-Alpes).  
 S. CHADENSON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).  
 S. CHALLIOL, Périgueux (Dordogne).  
 S. P. CHALOS, 5, rue Victorien-Sardou, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. CHAMBOREDON, 50, rue Grenouilla, Agen (Lot-et-Garonne).  
 S. CHAMPSAUR, 41, rue Gounod prolongée, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. P. CHANOT, 26 bis, rue Séguier, Nîmes (Gard).  
 S. CHARDEAUX, Meknès (Maroc).  
 S. CHARRUEAU, 152, rue Nanjac, Bordeaux (Gironde).  
 S. P. CHARY, Blois (Loir-et-Cher).  
 S. CHAUVET (Raymond), Monaco (P<sup>té</sup> de Monaco).  
 S. CHEVEREAU (Pierre), Saigon (Indochine).  
 S. CHEVREUX, 15, rue de la Louvière, Epinal (Vosges).  
 S. COLIN (Henri), Mostaganem (Algérie).  
 S. COMMELIN, 35, boulevard Saint-Jacques, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. CONDEMINÉ, 18, boulevard Prince-Albert, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).  
 S. COQUAND (Roger), Nevers (Nièvre).  
 S. CORDONNIER, rue de la Galité, Bizerte (Tunisie).  
 S. COSMI, 58, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).  
 S. COTTARD (Henri), Club de Constantinople, Pera Stamboul (Turquie).  
 S. COUDERCQ (Pierre), Rodez (Aveyron).  
 S. P. COUPRIE, Rabat (Maroc).  
 S. COURSIN (Léon), Tananarive (Madagascar).  
 S. COUTEAUD (Jean), Saigon (Indochine).  
 S. CRÉANCE, 151, boulevard Lefebvre, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. CROS (Tessier du), 13, rue Goethe, Metz (Moselle).  
 S. CROUZET (Étienne), Tananarive (Madagascar).  
 S. CUNÉO, Thiès (Sénégal).  
 S. CURÉ, 90, boulevard du Montparnasse, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. CUSTAUD, 21, rue Duc-des-Cars, Alger (Algérie).  
 S. DANOS (Georges), 13, rue d'Auron, Bourges (Cher).  
 S. DANTIN, 23, rue de la Paix, Bois-Colombes (Seine).  
 S. DARTIGUES, Préfecture de Limoges (Haute-Vienne).  
 M. B. DAVIN (Marcel), Laval (Mayenne).  
 S. DECUGIS (Raymond), Niort (Deux-Sèvres).  
 S. DELATTRE (Alexandre), Terre-plein de l'Écluse Guilain, Dunkerque (Nord).  
 S. DELATTRE (Pierre), 22, boulevard E.-Rey, Grenoble (Isère).  
 DEMARTINI, Douala (Cameroun).  
 S. DEROCHE, Tananarive (Madagascar).  
 S. P. DESABIE, 7, rue de Lancy, Compiègne (Oise).  
 S. DESMAZES, 46 bis, rue Séguier, Nîmes (Gard).  
 S. DESVIGNES, 19 bis, ruelle Beau-Soleil, Laval (Mayenne).  
 S. DEYMTÉ, villa Saint-Louis, boulevard Exelmans, Le Chesnay (Seine-et-Oise).  
 S. DHERSE (Louis), Port Autonome, Le Havre (Seine-Inférieure).  
 S. DIGUE, rue des Capucins, Bourg (Ain).  
 S. DONDIN, 17, boulevard de la République, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).  
 S. DONIZEAU, 211 ter, rue Branville, Caen (Calvados).  
 S. DOR, 42, rue de Chaligny, Paris (12<sup>e</sup>).  
 S. DORCHE, Brazzaville (A. E. F.).  
 S. P. DOUDRICH (Maurice), Cité Administrative, Péronne (Somme).  
 S. DOUMERGUE, 1, rue de la République, Perpignan (Pyrénées-Orientales).  
 S. DOYEN (Pierre), Dakar (Sénégal).  
 S. DROUHIN, 17, avenue Loubet, Oran (Algérie).

- S. DUBROCA, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).  
 S. DUCOUSSOT, 113, boulevard de la République, Reims (Marne).  
 S. DUCREUX, 34, rue Ruinard-de-Brimont, Reims (Marne).  
 S. DUFFAUT (François), Bort (Corrèze).  
 S. DUFRIER, 116, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. DUMAS (Paul), 7, rue des Salins, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 S. DUMAS (Fernand), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).  
 S. DUPONT (Louis), 15, rue Lasserre, Montauban (Tarn-et-Garonne).  
 S. DUPOUY (Georges), 73, boulevard Saint-Michel, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. DURAND (Michel), 74, avenue de la République, Aurillac (Cantal).  
 S. DUREPAIRE, 49, rue d'Austerlitz, Paris (13<sup>e</sup>).  
 S. DURIEZ, 67, rue de Douai, Arras (Pas-de-Calais).  
 S. DUTEIL (Marcel), Mende (Lozère).  
 S. DUTILLEUL (Jean), Port Autonome, Le Havre (Seine-Inférieure).  
 S. DUVAL, Saint-Lô (Manche).  
 S. EGUILLOU, Brazzaville (A.E.F.).  
 S. P. EHRMANN (Paul), 34, rue du Saint-Gothard, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. P. EISENMANN, 10, rue Raffet, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. ELOY, Tunis (Tunisie).  
 S. ESCOUBÉ (Louis), 48, rue Bellevue, Albi (Tarn).  
 S. ETIENNE (Marcel), Terre-plein de l'Écluse Guillin, Dunkerque (Nord).  
 S. FAURE, 16, rue du Point-du-Jour, Tulle (Corrèze).  
 S. FAVIER (Pierre), 38, rue des Clercs, Vienne (Isère).  
 S. FAYET (Louis), 3, place Emile-Digeon, Narbonne (Aude).  
 S. FELDTRAUER, Alençon (Orne).  
 S. FÉLIX (Henri), Tananarive (Madagascar).  
 S. FERRIER, 3, avenue Octave-Gréard, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. FISCHER (Eugène), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).  
 S. FISCHER (Jacques), 21, boulevard Barbès, Paris (18<sup>e</sup>).  
 S. FLEURY, 32, rue Jeanne-d'Arc, Cherbourg (Manche).  
 S. FONLLADOSA, 4, rue de l'Orme-qui-lève, Senlis (Oise).  
 S. FONTANA (Ernest), Verdun (Meuse).  
 S. FORFERT, 1, place V.-Hugo, Philippeville (Algérie).  
 S. FOUCHER, 56, boulevard de la République, Angoulême (Charente).  
 S. GALLIEN (Maurice), place du Synode, Saintes (Charente-Inférieure).  
 S. GARNIER (Jean), 46, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).  
 S. P. GASPARD (Bernard), 21, rue de Toulouse, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).  
 S. P. GASPARD (Roger), 6, rue Berthollet, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. GAUTHIER (Jean-Louis), Saint-Flour (Cantal).  
 S. GAUTIER (Camille), Rennes (Ille-et-Vilaine).  
 S. P. GENY (Marc), 244, boulevard St-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. GEOFFROY, 44, rue du Gouvernement, Saint-Quentin (Aisne).  
 S. GIACOBBI, Sousse (Tunisie).  
 S. GIBERT, Caen (Calvados).  
 S. GIGUET, 2, rue Beaubourg, Paris (4<sup>e</sup>).  
 S. GILBERT (Henri), 9, rue Lehousteux, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. GILMAIRE, 2, boulevard Tauler, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. GILTAY, Tananarive (Madagascar).  
 S. GIRAN, Porto-Novo (Dahomey).  
 S. P. GIRARD (Georges), 16, rue du Lunain, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. GIRETTE, 6, rue Dante, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. GIROD (Marie-Pierre), Dax (Landes).  
 S. GLASSER (Georges), Niort (Deux-Sèvres).  
 S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. GODOY, 16, rue de la Colombine, Vesoul (Hte-Saône).  
 S. GONON (Auguste), 12, rue Lacretelle, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. GOSSELIN (Marcel), Cité Jardin, Tunis (Tunisie).  
 S. GRAFF, 19, rue d'Ypres, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 GRANDJEAN (Albert), 4, boulevard du Président-Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. GRANDPERRET, Bonneville (Haute-Savoie).  
 S. GRANGE (Alphonse), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).  
 GRIVEAUD, Châteauroux (Indre).  
 S. GUÉNÉE (Ernest), 28, boulevard Hérault, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).  
 S. GUÉNOT, 27, rue Flacé, Mâcon (Saône-et-Loire).  
 S. GUERRINI (Philippe), Rabat (Maroc).  
 S. GUIBERT (Roger), Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. GUILLOT (Jean), 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. GUIZERIX (Jean), 5 bis, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).  
 S. HAAS (Aaron), Service des Forces Hydrauliques, Bordeaux (Gironde).  
 S. HAGUENAU, 100, avenue de la Muette, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. HAMELLE, Avignon (Vaucluse).  
 S. P. HÉBERT, 5, rue Lyautey, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. HÉMAR (Jacques), rue Ker-Ys, Quimper (Finistère).  
 S. HENRY (Marc-Edmond), 87, boulevard Suchet, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. HERREMAN (Pierre), 60, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).  
 S. HESSE (Jean), Barcelonnette (Basses-Alpes).  
 S. HOULLIER, 12, rue Hecquet, Abbeville (Somme).  
 S. HUBIE, 3, rue Albert-de-Lapparent, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. HUVELIN (Georges), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).  
 S. IRION (René), Arsenal, Toulon (Var).  
 S. ISSARTE, 9, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).  
 S. JAQUINOT (Pierre), 41, rue de Levis, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. JANET, 68, boulevard de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. JOIGNEAU, villa des Acacias, avenue de Bordeaux, Agen (Lot-et-Garonne).  
 S. JONTE (Pierre), Valence (Drôme).  
 S. JOUBERT (Pierre), Saïgon (Indochine).  
 S. P. JOUVENEUX, 11, rue d'Holbach, Lille (Nord).  
 S. JULIEN (Paul), 18, square de l'Alboni, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. KALESKY (Gaston), Arsenal, Bizerte (Tunisie).  
 S. KIRCHNER (Robert), 1 bis, quai d'Oran, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 S. P. KOCH, 7, rue Charles-Dickens, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. LABAËYE, 9, rue des Promenades, Briey (Meurthe-et-Moselle).  
 S. LACAZE (Raymond), 16, rue St-Même, Chartres (Eure-et-Loir).  
 S. LACOSTE (René), 11, avenue de la Marne, Alger.  
 S. LAFAIX (Michel), 47, rue Notre-Dame, Cherbourg (Manche).

- S. LAFFORE, 8 bis, boulevard du Président-Carnot, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. LAFITTEDUPONT (Paul), Rabat (Maroc).
- S. LAMIDIEU, Bar-le-Duc (Meuse).
- S. LAMORRE, Gap (Hautes-Alpes).
- S. LAMOUROUX (François), Nantes (Loire-Inférieure).
- S. LAPÉBIE (André), Brazzaville (A.E.F.).
- S. LAPÉBIE (Jean), 35, rue du Renard, Paris (4°).
- S. LARRAS (Jean), 7, rue Enfantin, Alger.
- S. LARROQUE, 22, boulevard Matabiau, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LAURAIN (André), Brazzaville (A.E.F.).
- S. LAZARD, 17, rue de Montsouris, Paris (14°).
- S. LAZARD (Raymond), Tananarive (Madagascar).
- S. LÉCOMTE (Aldéric), Brest (Finistère).
- S. LÉBOURLIER (Jean), Bône (Algérie).
- S. P. LE GORGEU (Victor), Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. LEHANNEUR, Chambéry (Savoie).
- S. LEHUÉDÉ, Cambrai (Nord).
- S. P. LEMAI, 65, rue Flore, Le Mans (Sarthe).
- S. LEMAIRE (René), 9, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
- S. LE PORT, 1, avenue de Verdun, Paris (16°).
- S. P. LÉROUX (Marcel), 5, boulevard de la Porte-Guillaume, Chartres (Eure-et-Loir).
- S. LESBRE, quai de Lesseps, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- S. LESCANNE (Maurice), Porto-Novo (Dahomey).
- S. LEVÊQUE (Gaston), 107, rue de la République, Le Blanc (Indre).
- S. LEVI (Robert), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
- S. LEVY (Léon-Aron), Dakar (Sénégal).
- S. LEVY (Gilbert), Constantine (Algérie).
- S. P. LEVY (Louis-Alexandre), 24, rue du Renard, Paris (4°).
- S. LHUILLIER, 5 bis, rue Midol, Besançon (Doubs).
- S. LIGOUZAT (André), 5, rue des Bains, Oloron (Basses-Pyrénées).
- S. LION (Pierre), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- S. LIOTARD, Digne (Basses-Alpes).
- S. P. LITZ, 9, rue du Grand-Vergier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. LIZÉE, Tananarive (Madagascar).
- S. LUDINART (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MACAREZ (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
- S. MADRAY, Carcassonne (Aude).
- S. P. MAGNIEN (Julien), 8, rue Champin, Sceaux (Seine).
- S. MAHÉ, Dakar (Sénégal).
- S. MALET (Raymond), 6, avenue des Orangers, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. MARCÉ, Boîte Postale n° 15, Rabat (Maroc).
- S. P. MARDON, Pnom-Penh (Indochine).
- S. MARÉCHAL (Maurice), 2, avenue Foch, Chaumont (Haute-Marne).
- S. MARLIN, 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).
- S. MARTIN (Louis-Joseph), Casablanca (Maroc).
- S. P. MARTIN (Charles), boulevard Bertrand, Le Puy (Haute-Loire).
- S. MARTIN (René), 14, boulevard Baudin, Alger (Algérie).
- S. MARTINET (Guy), 16, rue Rovigo, Alger (Algérie).
- S. MARY (Marcel), 5, rue Marie-Davy, Paris (14°).
- S. MASSÉLIN (Henri), 191, rue de Courcelles, Paris (17°).
- S. MAUDET, 30, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
- S. P. MAUX, Pnom-Penh (Cambodge).
- S. P. MAZIN (L.-A.), 125, boulevard National, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. MÉCHIN (André), 16, rue Amiral-Joinville, Neuilly-sur-Seine.
- S. P. MESNAGER (René), 13, rue du Père-Marquette, Laon (Aisne).
- S. MEUNIER (Joseph), à Brazzaville (A.E.F.).
- MEYER (J.), 75, rue du Général-Conrad, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. MICHAUD, dit VAUDOIS, 29, rue Voltaire, Bourg (Ain).
- S. MICHEL (Henri-Georges), 10, rue Edmond-Roger, Paris (15°).
- S. MINOT, Saint-Louis (Sénégal).
- S. MITAULT, 159, rue Gauthier-de-Rumilly, Amiens (Somme).
- S. MOCH (Pierre), Sarreguemines (Moselle).
- S. MONSENERGUE, 2, rue Royale, Paris (8°).
- S. MORANE, 21, avenue du Parc-de-Sceaux, Sceaux (Seine).
- S. MOUGENOT, 11, rue Cambronne, Sidi-Bel-Abbès (Algérie).
- S. MOYSE, Bastion 68, 2, boulevard Victor, Paris (15°).
- S. MUFFANG, 27, boulevard Carpeaux, Valenciennes (Nord).
- S. NETTER (Louis), Privas (Ardèche).
- S. NICOLAS (Marcel), Saïgon (Indochine).
- S. NICOLAU (René), Pointe Noire (A.E.F.).
- S. P. NIZÉRY (André), Dakar (Sénégal).
- S. NOLDE (Oscar), 6, rue de l'Observatoire, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. P. OLLIVIER (Pierre), 13, rue Pierre-Nicole, Paris (5°).
- S. PARTRIDGE (Jean), 34 bis, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9°).
- S. PASCAL (Marcel), 4, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. PAVIN (Alain), Service Maritime, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. PELNARD-CONSIDÈRE (Roger), Abidjan (Côte-d'Ivoire).
- S. PÉLTIER (Pierre-Auguste), 10, rue des Deux-Ormeaux, Bordeaux (Gironde).
- S. PÈNE, Addis-Abeba (Ethiopie).
- S. PEÏT (Daniel), 106, avenue Coligny, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. PÉTRY (Paul), Dieppe (Seine-Inférieure).
- S. PÉYRE, Bamako (Soudan).
- S. PIALOUX (Pierre), Dakar (Sénégal).
- S. PICHOT (André), 7, rue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).
- S. PIÉTRI, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- S. PIGELET, place d'Armes, Hesdin (Pas-de-Calais).
- S. PIRAUD, 5, boulevard du 3<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie, Constantine (Algérie).
- S. PITEAU (Emmanuel), 18, avenue de Verdun, Bergerac (Dordogne).
- POITEVIN (Albert), Sétif (Algérie).
- S. PONTON, avenue de Chomérac, Privas (Ardèche).
- S. PORCHEZ, 21, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
- S. PORTAFAIN, 0, rue Grolée, Lyon (Rhône).
- S. POUSSÉ (Paul), 6, rue Emile-Bordier, Angers (Maine-et-Loire).
- S. P. POUYAT, 46, boulevard de Strasbourg, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. POVET, 55, rue Kellermann, Châlons-sur-Marne (Marne).

- S. PREMPAIN, Caen (Calvados).  
 S. P. PROMPSAL, 3, avenue d'Iéna, Paris (16°).  
 S. PROT, 21, boulevard Lefebvre, Paris (15°).  
 S. RAMBAUD (Gustave), Avignon (Vaucluse).  
 S. RAMBAUD (Pierre), 99, avenue de Nérès, Montluçon (Allier).  
 S. RAPILLY, 5, rue Villers, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).  
 S. RAULT (Jean), Dakar (Sénégal).  
 S. RAYROLE (Léon), Arsenal, Brest (Finistère).  
 S. REFFAY (Louis), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. RÈME, 16, rue de la Liberté, Alger (Algérie).  
 S. RENAUD (Albert), 92, rue de Patay, Bordeaux (Gironde).  
 S. RENAUD (Pierre), Alger (Algérie).  
 S. RENAULT (Roger), Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. REROLLE, 30, rue du Château, Dijon (Côte-d'Or).  
 S. REYNAUD (Émile), 31, rue Valette, Perpignan (Pyrénées-Orientales).  
 S. P. ROBERT (Louis), 16, rue d'Alsace-Lorraine, Orléans (Loiret).  
 S. ROBINSON, 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. ROGUES (Louis), Figeac (Lot).  
 S. P. ROSSIGNOL DE FARGUES, 15, rue de Bourgogne, Paris (7°).  
 S. ROSTAND (Georges), La Serane, Bonneveine-Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. ROUELLE, 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).  
 S. ROULLIER, 51, rue de la Bucaille, Cherbourg (Manche).  
 S. ROUSSEAUX (Albert), 3, rue d'Holbach, Lille (Nord).  
 S. ROY (René), 7, rue de la Cité Universitaire, Paris (14°).  
 S. RUMPLER, 13, rue de Chaag, Meaux (Seine-et-Marne).  
 S. SABATIER, 52, rue Pinguet, Constantine (Algérie).  
 S. SALGUES, Auch (Gers).  
 S. P. SALLÉ (Pierre), Sète (Hérault).  
 S. SCAILLEREZ, 46, rue de Belfort, Besançon (Doubs).  
 S. SCHUHL (André), 54, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. SIEGFRIED (René), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. SIGMANN (Georges), Douala (Cameroun).  
 S. SIMON (Auguste), 2, place de l'Estran, Calais (Pas-de-Calais).  
 S. SOULAT (Marcel), Arsenal, Brest (Finistère).  
 S. SPITZ, 110, rue Thénard, Sens (Yonne).  
 S. STAHL, 58, rue Amelot, Paris (11°).  
 S. STIRNEMAN, 6, rue des Bonnes-Gens, Colmar (Haut-Rhin).  
 S. TARBOURIECH, 7 bis, rue du Prado, Tarbes (Hautes-Pyrénées).  
 S. THENAULT (Jean), Oran (Algérie).  
 S. THIÉBAUT (Pierre), 2, place des Arts, Thonon (Haute-Savoie).  
 S. THOMAS-COLLIGNON (Robert), 29, Faubourg Nézin, Chambéry (Savoie).  
 S. TRINCHÉ, 7, rue de la Merci, Montpellier (Hérault).  
 S. P. TRUFFOT (Jean), 51, boulevard Péreire, Paris (17°).  
 S. P. TRUMLEET, Fort-de-France (Martinique).  
 S. UHRY (Paul), 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. VADOT (Robert), 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).  
 S. VALENTIN, 14, rue Vigenère, Moulins (Allier).  
 S. VARLET, 19, Port-Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. VASSEUR (Pierre), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).  
 S. VAUBOURDOLLE, 4, rue La Rochefoucauld, Rouen (Seine-Inférieure).  
 S. P. VAUTHIER (Pierre), 16, rue du Paon, Troyes (Aube).  
 S. VERNIER (Maurice), 1 bis, place Champ-Benoist, Sézanne (Marne).  
 S. VEZIN (Martial), Vannes (Morbihan).  
 S. VIDAL (Paul), 15, Allées d'Azémar, Draguignan (Var).  
 S. VIDROVITCH (Rémy), 12, rue du Mont-Caplan, Beauvais (Oise).  
 S. VIGIER (Louis), 3, rue Duguesclin, Brioude (Haute-Loire).  
 S. VILLEVIELLE, Toulon (Var).  
 S. VINCENT (Maurice), 1, place François-Rude, Dijon (Côte-d'Or).  
 S. VIRY (de), 1, boulevard de Châtillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).  
 S. P. VITRY D'AVAU COURT (de), Montargis (Loiret).  
 S. WALTHER, 14, rue de Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 S. WECKEL, Dar Mac Lean, Fez (Maroc).  
 S. WENDLING, Damas (Syrie).  
 S. YGOULIN, 29, rue du 11-Novembre, Saint-Etienne (Loire).

§ 4 — ELÈVES INGÉNIEURS

MM.

- S. AGARD (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. ARIBHAUTE (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. ARNOUX (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. ARON (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. BELTREMIEUX (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 BENOIST (Michel), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. BERNHEIM (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BERTELOOT (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BIDEAU (Émile), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BLONDEAU (François), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BOISSIN (Henry), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BONNEFANT (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BOULINIER (Henry), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BOUVET (Jacques), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BRINGER (Raymond), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).  
 S. BROCHET (Lucien), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).

- S. BUFNOIR (Marcel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 CACHERA (Alphonse), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CARRIÈRE (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 CHAUCHOY (Jean), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CORBIN (Edmond), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. COUSIN (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 DANTU (Pierre), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 DECELLE (André), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. DIVES (Jean Gueydon de), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 DOUMENC (André), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. DURRIEU (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 ESTRADÉ (Jean), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. FÉRON (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. FLINOIS (Alfred), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. FOIN (Camille), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. FOURNET (Roger), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. FRANC (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. FRONDEVILLE (René Lambert de), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 GRAIS (Robert), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. GENDREAU (Yvon), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 GIRARD (René), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. GRUBER (Marcel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 GUY (Gabriel), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. HAMONIAUX (Victor), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. HENRY (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 HEUZE (Henri), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 HOFFMANN (Eugène), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 JAMME (Gabriel), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 JAY (Antoine), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. JEANDET (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 JUNGELSON (Eugène), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 JUZAN (André), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 KEMLER (Henri), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LAMOUREUX (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 LANTENOIS (Roger), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LAVAL (Daniel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LAZARD (Achille), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LE BEL (Gérard), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 LÉGER (Louis), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LEHOUÉROU-KÉRISSEL (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LEPOUSÉ (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LESIEUX (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LE VERT (Paul), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LISLE (Melchior de), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 LONG-DEPAQUIT (Albert), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LONGEAUX (Arthur), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 LORIFERNE (Hubert), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MABS (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MALCOR (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MARTIN (Antoine), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MARTIN (Didier), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MATHIEU (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MATHIS (Antoine), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MAURIN (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 MÉRIAUX (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 MEUNIER (Georges), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MIALET (François), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. OLIVER (Urbain), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 OLIVESI (Joseph), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. PARMENTIER (Guy), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 PELLIER (Raymond), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 PEYRONNET (Robert), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. PILLOT (Maurice), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. PLANTÉ (Roger), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 POUGNAUD (Albert), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 RIGUOIS (Raymond), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 ROBERT (Etienne), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).  
 ROGUES (Clément), Ecole militaire du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. RUAIS (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. SALIGOT (Jacques), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. SAULGÉOT (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. SOUBEYRAND (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. SOULÈS (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRES EN DISPONIBILITÉ, etc..

§ 1 — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. ADER, 13, rue de Téhéran, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. P. BOURGEOIS (Désiré), 52, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. COLSON (Georges), 64, boulevard de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. MAGNIER, 9, avenue Frédéric-Le-Play, Paris (7<sup>e</sup>).

S. SCHWOB (Raymond), 20, chaussée de la Muette, Paris (16<sup>e</sup>).

§ 2 — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- S. ALEXANDRE (Paul), 29, rue Monceau, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. ARBELOT, 8 bis, chaussée de la Muette, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BÉNÉZIT, 89, avenue de Villiers, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. BERENGIER, 132, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. BLANQUET, 80, avenue Mozart, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BOUCHÉ-LECLERCQ, 28, avenue de Wagram, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. CASTEL (du), 241, boulevard St-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. CHALON (Paul), 11, avenue Gourgaud, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. COLLIN, 130, avenue de Versailles, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. COTTIN, 15 bis, rue Legendre, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. DEBÈS, 50, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. DETOEUF, 9, rue Michel-Ange, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. FOURAULT, 4, rue Libergier, Reims (Marne).  
 S. P. FOURNIER (Henri), Forges et Ateliers de Constructions Electriques, Jeumont (Nord).  
 S. FRANÇOIS (Alfred), 32, avenue Charles-Floquet, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. GARAU, 1, rue Ozenne, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. GARRETA, 9, rue Gabriel, Versailles (Seine-et-Oise).  
 GASSIER, 28, avenue d'Eylau, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. GÉRARDIN, 31, rue Contant, Gagny (Seine-et-Oise).  
 S. GUÉRIN (Albert), 46, avenue des Ternes, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. GUIGNARD (Georges), 3, avenue Bosquet, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. HECKER, 89, avenue Henri Martin, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. HENRY (Albert), 70, boulevard Saint-Germain, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. HERMANN (Léon), 145, avenue de Saint-Ouen, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. HERRMANN (Abel), 83, boulevard de Courcelles, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. P. HIVONNAIT, 20, rue de Tournon, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. HOUEL, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. IMBS, 1 bis, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. JULLIEN (Charles), 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. LAGÈRE, 15, rue Bouchut, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. P. LAROCHE (Charles), 2, rue Goethe, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. LE BOURHIS (Pierre), 7, rue Maspero, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. LE VERRIER, 35, rue d'Angiviller, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. LEVERVE, 71, avenue de Breteuil, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. P. LOEWY (André), 133, boulevard Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. MALÉGARIE (Galatoire), 3 bis, rue Général-Delanne, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. MARCHIEUX, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. MARGAINE, 260, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MARLLO, 16, avenue Bugeaud, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. MATHIEU (André), 14, rue Pétrarque, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. MARTIN (Paul), 22, avenue de Saxe, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. MAROGER, 5 bis, avenue de Longchamp, Boulogne-sur-Seine (Seine).  
 S. MASSON (Henri), 6 bis, rue Campagne-Première, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. MERCIER (Gustave), 11, rue Marignan, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. MESSIAH, Château de la Bretèque, Saint-Pierre-les-Elbeuf (Seine-Inférieure).  
 MICHAUT (Henri), 49, rue Hermitte, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

S. MICHEL (Henri), 20, rue du Clos-Sellier, Mantes (Seine-et-Oise).

- S. P. MONSERAN, 275, avenue Dubail, Shanghai (Chine).  
 S. PERRET (Henri), 66, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. P. POUPET, 41, boulevard de la Paix, Reims (Marne).  
 POUYANNE (Charles), 3, rue Berthelot, Alger (Algérie).  
 S. RIBOUD, 5, rue Danton, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. SAINFLOU (Georges), 8, rue Palermo, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. TUMERELLE, 149, boulevard Magenta, Paris (10<sup>e</sup>).  
 S. VERRIÈRE, 26, boulevard des Batignolles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. P. VILLIÉ, 64, rue Spontini, Paris (16<sup>e</sup>).  
 VIART, 6, rue Cassini, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. WIRRATE, 20, rue Daru, Paris (8<sup>e</sup>).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- ADAM (Paul-Albert), 5, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).  
 S. P. AILLERET, 87, avenue de la Muette, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. ANTOINE (Aristide), 21, quai Rouget-de-l'Isle, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. APRILL (Jules), 43, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. BALENSI (René), 27, rue de Richelieu, Paris (1<sup>er</sup>).  
 S. BALLING, 49, rue de la Tour, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BARBIER SAINT-HILAIRE, 9, rue de la Marine, Pondichéry (Inde Française).  
 BASTIEN (Henri), 2, rue Clément-Roassal, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. BLONDEL (Serge), 17, quai d'Austerlitz, Paris (13<sup>e</sup>).  
 S. P. BONNEVAY, Charbonnages du Tonkin, Hanoi (Indo-Chine).  
 S. P. BOLLACK, 60, rue d'Hauteville, Paris (10<sup>e</sup>).  
 S. BONFILS, 43, rue La Bruyère, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. BOQUE (Henri), 20, rue Scheffer, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BOURGEOIS (René), 1, place Valhubert, Paris (13<sup>e</sup>).  
 S. BRUNEAU, 114, avenue Mozart, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. CAMBOURNAC, 235, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>).  
 S. CANDELIER, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. CARRUS (André), 134, rue de Grenelle, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. CASANOVA, 49, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. CASTEX, 22, rue du Japon, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. CHAPOUTIER, 35, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7<sup>e</sup>).  
 CHARRON (Guy), 20, quai de la Mégisserie, Paris (1<sup>er</sup>).  
 CHIDAINE (Paul), 4, rue Leconte-de-l'Isle, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. CLAUDON (Georges), 79, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).  
 S. P. CLÉMENT, 6, avenue de Modenheim, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 S. P. COINTE (Nicolas), 122, boulevard Malesherbes, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. COLLOT, 70, rue Cardinet, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. P. COMBET, 58, Cours Pierre-Puget, Marseille (B.-du-Rh.).  
 S. CONTE, 6, rue Waldeck-Rousseau, Lyon (Rhône).  
 S. COR, 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. COULLIÉ, 16, rue de Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).  
 S. COURTAIGNE (Olivier), 6, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. COUVREUX, 7, rue d'Assas, Paris (6<sup>e</sup>).

- S. P. DEGARDIN (Ernest), 5, place Daumesnil, Paris (12°).  
 S. P. DESALEUX, 38, avenue Ledru-Rollin, Paris (12°).  
 S. P. DEVOUCOUX, 37, rue Château-Landon, Paris (10°).  
 S. DUCHATEL, 87, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).  
 S. DUGARDIN, 44, rue Cardinet, Paris (17°).  
 S. DUPIN, 184, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).  
 S. P. EPINAY, 51, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15°).  
 S. FAUCONNIER, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7°).  
 S. FÉLIX (Robert), 27, rue George-Sand, Paris (16°).  
 S. GENTHIAL, 77, boulevard de Montmorency, Paris (16°).  
 S. GÉRIN, 108, boulevard du Montparnasse, Paris (6°).  
 S. GIRAUD (J.-B.), 13, rue Raffet, villa Jasmin, Paris (16°).  
 S. GRANDEAU, 4, rue Georges-Ville, Paris (16°).  
 S. GUFFLET, 15, rue Neuve, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. HACHON, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).  
 S. HERMIL, 1, rue Lincoln, Paris (8°).  
 S. HUET (Robert), 29, avenue de la Grande-Armée, Paris (16°).  
 JACQUART (Jean).  
 S. JAUDEAU, 1, boulevard Henri-IV, Paris (4°).  
 S. JAVARY, 6, rue Jolly, Montmorency (Seine-et-Oise).  
 S. JOURDAIN, 8, rue Altariac, Alger (Algérie).  
 S. JOYET (de), Jurignac (Charente).  
 S. P. LABORDE-MILAA, 209, boulevard Péreire, Paris (17°).  
 S. LAFEUILLE, 1, square de Robiac, Paris (7°).  
 S. LAHAYE (Robert), 73, avenue Niel, Paris (17°).  
 S. LANOS, 1, rue Bleue, Paris (9°).  
 S. LÉBOULLEUX, 46, avenue du Président-Wilson, Choisy-le-Roi (Seine).  
 S. P. LECAT, 3, avenue Mozart, Paris (16°).  
 S. LECLERC DU SABLON, 52, chemin du Buscat, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. LECOANET, 2, rempart de la Miséricorde, Dijon (Côte-d'Or).  
 LÉGOUX, 11, rue Poussin, Paris (16°).  
 S. LIOTIER, 30, avenue Rapp, Paris (7°).  
 S. LOMBARD (Roger), 36, rue Michel-Ange, Paris (16°).  
 S. P. LORTON, 136, rue d'Assas, Paris (6°).  
 S. MARCORELLES, 5, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. MARGOT (Maurice), 9, rue du Cirque, Paris (8°).  
 S. MARINETTI, à Skun (Indochine).  
 S. MARLIAYE (DE), 41, rue de l'Élysée, Grenoble (Isère).  
 S. MARTIN (Paul-Eugène), 48, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. MARTINET, 18, rue Armand-Moisant, Paris (15°).  
 M. B. MASSÉ (Pierre), 157, avenue de Malakoff, Paris.  
 S. MATUSZEK, 9, rue Lafforgue, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. MÉCHIN (René), 16, rue Vavin, Paris (6°).  
 S. MOLLINS (DE), 3, rue du Sort, Nevers (Nièvre).  
 S. MOREL, « Les Acacias », route de Grenoble, Briançon (Hautes-Alpes).  
 S. P. NERVILLE (Guillebot de), 38, avenue Foch, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. P. PAPI, 12, square Desaix, Paris (15°).  
 S. PAUL, 134, boulevard Péreire, Paris (17°).  
 PAUL-DUBOIS, 75, rue de Lille, Paris (7°).  
 S. PELLARIN, 1, rue Madame, Paris (6°).  
 S. PERRET (Georges), 4, avenue Alphonse-XIII, Paris (16°).  
 S. PETIT (Léon), 10, rue du Laos, Paris (15°).  
 S. PHILIPPE (Léon-Charles), Rabat (Maroc).  
 S. PIZON, 18, rue Ribéra, Paris (16°).  
 S. QUERON (Léon), 5, rue d'Avron, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 QUINQUET, 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5°).  
 S. REGNAULD, 3, boulevard de Metz, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. REGNOUL, 43, rue Vineuse, Paris (16°).  
 S. RENAULT (Camille), 35, rue de Béthune, Le Chesnay (Seine-et-Oise).  
 S. RENOUX (Jean), 22, rue Vital-Carles, Bordeaux (Gironde).  
 S. P. RIDET (Jacques), 5, rue Danton, Paris (6°).  
 S. RIGAL, 2, avenue Accolas, Paris (7°).  
 S. ROUX (Edmond-Jean), 73, cours Vitton, Lyon (Rhône).  
 S. RUFFIEUX, 34, quai de Béthune, Paris (4°).  
 S. SALVANÉ, 12, rue Rivoli, Paris (4°).  
 S. SÈZE (DE), 21, rue du Hameau, Laval (Mayenne).  
 S. SIMONNET, 9, rue Louis-Murat, Paris (8°).  
 S. TATON, 48, quai de la Rapée, Paris (12°).  
 S. THALLER, 1, rue des Chartreux, Lyon (Rhône).  
 S. THELLIER DE LA NEUVILLE, 49, rue Ampère, Paris (17°).  
 S. TESTE, 14, rue Angélique-Vérier, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. THIMEL, 9 bis, rue Chernoviz, Paris (16°).  
 S. THOUARD, 9, rue Pérignon, Paris (15°).  
 S. THUILLIER, 2, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).  
 S. TINARDON, Château de Chaubuisson, par Fontenay-Tresigny (Seine-et-Marne).  
 S. TINTANT, 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).  
 S. TROUIS, 222, boulevard Péreire, Paris (17°).  
 VEILHAN, 28, rue Jean-Goujon, Paris (8°).  
 S. VIALLEFOND, 108, rue du Bac, Paris (7°).  
 VIEILLE (Charles), 121, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).

### 3° — FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

#### § I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. AROLES (Jules), villa Marie, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).  
 S. ARRAULT, 7, avenue Saint-Jammes, Pau (Basses-Pyrénées).  
 S. AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. BABIN (Charles), 6, rue du Général-Lambert, Paris (7°).  
 S. BARBET (Léandre), 12, rue Baillet-Reviron, Versailles (Seine-et-Oise).  
 BAROIS, 1, place d'Iéna, Paris (16°).  
 BARRAND, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).  
 S. BECKER, 23 bis, avenue du Grand-Chêne, Parc-Saint-Maur (Seine).  
 S. P. BERTRAND (Vital), Blagny, par Carignan (Ardennes).  
 S. P. BIETTE (Louis), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. BLONDEL (André), 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7°).  
 S. BOISNIER, 3, rue Edouard-Fournier, Paris (16°).

- S. BONNAFOUS (Ancelin), 64, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux (Gironde).
- S. BONNEAU DU MARTRAY, Marry, par Moulins-Engilbert (Nièvre).
- BONNET (Arthur), 16, rue Texier, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- S. BRESSE, 56, rue Saint-Merry, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- S. CALLON, 88, avenue de Breteuil, Paris (15°).
- S. CASTAING (Jules), 37, rue Crossardière, Laval (Mayenne).
- S. COLMET-DAAGE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. P. COLSON (Clément), 2, rue de La Planche, Paris (7°).
- S. CORNAC, 18, rue Antoine-Marty, Carcassonne (Aude).
- S. COTTALORDA, Villa Apollonie, 2, chemin Saint-Charles, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. DENIZET, 5, rue Marius-Jauffret, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DROGUE, 2, square de la Tour-Maubourg, Paris (7°).
- S. DUCROCQ, 2 bis, square du Croisic, Paris (15°).
- DUMAS (Paul), 7, avenue d'Alègre, Chatou (Seine-et-Oise).
- S. DUSUZEAU, 165, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- S. P. FAGES DE LATOUR (DE), 30, avenue de Saxe, Paris (7°).
- S. FONTANEILLES, 4, rue de Sèvres, Paris (6°).
- S. GAUCKLER, 25, rue Gounod, Nice (Alpes-Maritimes).  
GOBIN.  
HOMOLLE, 5, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
- S. HUMBERT (Georges), 22, rue de Tocqueville, Paris (17°).
- JULLIDIÈRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. JUNCKER, 20, rue Euler, Paris (8°).
- LAURIOL, L'Orme, par Vernoux (Ardèche).
- S. LE CORNEC (Félix), 11, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. LE GRAIN, 11, rue Ernest-Renan, Sèvres (Seine-et-Oise).
- LEMOINE (Armand), 5, rue Vavin, Paris (6°).
- S. LE TROCQUER, 52, avenue de Tokio, Paris (16°).
- S. P. MAHIEU, 16, rue de Bourgogne, Paris (7°).
- S. MAILLET (Edmond), 19, avenue de Contades, Angers (Maine-et-Loire).
- S. MALLAT, 2 bis, rue Molac, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. MASSON (Clément), 15, rue Vavin, Paris (6°).
- S. P. MÉSNER (Augustin), 182, rue de Rivoli, Paris (1<sup>er</sup>).
- S. MÈUGY, 26, rue Guynemer, Paris (6°).
- S. P. MICHAUX, 11, avenue Jules-Janin, Paris (16°).
- MINARD, 23, quai aux Fleurs, Paris (4°).
- MINIAC (DE), 40, rue Voltaire, Brest (Finistère).
- S. P. MONET (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14°).
- S. MOMMERQUE, 19, rue Decamps, Paris (16°).
- S. MOURET, 29, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MUSSAT, Le Prieuré Saint-Nicolas-d'Acy, par Senlis (Oise).
- S. NOUAILHAC-PIOCH, au Defaix, Auriac-du-Périgord (Dordogne).
- OCAGNE (D'), 30, rue La Boétie, Paris (8°).
- S. PÉRARD (Alexandre), 82, boulevard Flandrin, Paris (16°).
- S. PERRIER (Henri), 80, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. PICARD (François-Lazare), 26, avenue des Champs-Élysées, Paris (8°).
- S. P. PICAROUËNE, La Margide, par Laroquebrou (Cantal).
- POISSON, 211, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. P. PULLIGNY (LECLERC DE), villa « Lou Mas », Cap d'Antibes (Alpes-Maritimes).
- S. RABY (Emmanuel), 7, rue Marceau, Alger (Algérie).
- S. RENARDIER, 1, rue Neuve-Saint-Aignan, Orléans (Loiret).
- S. ROUSSEAU (Henri), 29, rue Scheffer, Paris (16°).
- S. SCHOENDOERFFER, 6, rue Mizon, Paris (15°).
- S. SÉJOURNÉ, 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
- S. SENTILHES, 130, rue de Rennes, Paris (6°).
- SITTLER, 16 bis, rue Mayet, Paris (6°).
- S. STOCLET (Arthur), 148, boulevard du Montparnasse, Paris (6°).
- S. TAVERNIER (Henri), Château de Vaugelas, Roche (Isère).
- S. TAVERNIER (René), 90, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. TOURTAY, 58, rue Claude-Bernard, Paris (6°).
- S. VIENNOT, 2, square Delambre, Paris (14°).
- S. VOISIN (Jean), 2, rue Récamier, Paris (7°).
- S. VOLONTAT (DE), 67, rue de l'Université, Paris (7°).
- S. WILLOTTE (Henry), 4, square du Champ-de-Mars, Paris (7°).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- S. ALBY (Amédée), 55, boulevard Lannes, Paris (16°).
- ANTIN, 38, rue de Blossac, Poitiers (Vienne).
- S. ARAGNOL (Charles), 31, avenue Malaussena, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17°).
- AUBERT (Henry), Barcelonnette (Basses-Alpes).
- S. AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Paris (9°).
- S. AURIC, 2, rue du Val-de-Grâce, Paris (5°).
- BAUCHAL, 14, rue La Bruyère, Paris (9°).
- S. BELLEVILLE, 148, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- BELLEY, 24, rue Victor-Martin, Neufchâteau (Vosges).
- S. BERGH (DE), 26, chaussée de l'Étang-Saint-Mandé (Seine).
- S. P. BERTRAND (Léon), 42, rue du Général-Foy, Paris (8°).
- BIDAULT, 27, Cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
- S. BLAISE (Henri), 6, rue du Lycée, Besançon (Doubs).
- BLEYNIE, 105, rue de Courcelles, Paris (17°).
- S. BLOCH (Richard), 103, boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- S. P. BONNEAU (Louis), 6, rue Boccador, Paris (8°).
- S. BOULLE, 3, rue Moncey, Paris (9°).
- S. P. BOULONGNE (Lestorey de), 18, rue Washington, Paris (8°).
- S. P. BOURGOGNON, 29, cours Pierre-Puget, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- BOURQUELOT, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
- S. BRET, 25, rue Scheffer, Paris (16°).
- BUTAVAND, Monaco.
- S. CANAT DE CHIZY, 7, quai d'Occident, Lyon (Rhône).
- CARRIÈRE, Limoges (Haute-Vienne).
- S. CLAVENAD, 1, rue du 14-Juillet, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. CONCHE, 79, rue du Maréchal-Foch, Versailles (Seine-et-Oise).

DACREMONT (Édouard), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 DELAGE, 2, rue Bertin, Moulins (Allier).  
 DELEBECQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. DOU, 7, rue des Cadourques, Cahors (Lot).  
 S. P. DREYFUSS (Justin), 45, rue Scheffer, Paris (16<sup>e</sup>).  
 DUBOIS (Paul), 64, rue de Vaugirard, Paris (6<sup>e</sup>).  
 DUBREUQUE, 10, rue Grenouillère, Saint-Amand (Cher).  
 FERRIEU, 7, avenue du Mont-Duplan, Nîmes (Gard).  
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. GERVET (Pierre), 1, rue Mizon, Paris (15<sup>e</sup>).  
 S. GETTEN, 65, rue du Rocher, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. GODARD (Télémaque), villa Margarita, chemin de Montardon, Pau (Basses-Pyrénées).  
 S. GODARD (Louis), 15, rue Vavin, Paris (6<sup>e</sup>).  
 GUIBERT, 22, boulevard Flandrin, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. GUILLAUMIN.  
 S. GUILLOT, Poudenas (Lot-et-Garonne).  
 S. GUYON-GELLIN, La Barre, par Loulans-les-Forges (Haute-Savoie).  
 S. HÉGLY, 31, rue de Nancy, Metz (Moselle).  
 HÉMARQUINQUER, 98, rue de Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 HEURTAULT, Saint-Didier-les-Bains (Vaucluse).  
 S. HUET (Jules), 44, avenue Victoria, Vichy (Allier).  
 S. HUGUES (Urbain), 8, boulevard Saint-Michel, Avignon (Vaucluse).  
 IMBEAUX, 18, rue Emile-Gallé, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 JOUFFRAY (Théodore), Les Genêts, route d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).  
 LAGRANGE (Alcide), Aurillac (Cantal).  
 S. LAMBERT, 41, boulevard de la Banque, Bar-le-Duc (Meuse).  
 S. LEBERT, 23, rue Pasteur, Vannes (Morbihan).  
 M. B. LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. LEGOUËZ, 25, rue Molitor, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. LE ROND (Louis), 106, rue de Miromesnil, Paris (8<sup>e</sup>).  
 LUCAS.  
 S. MARGUERY, 18, rue des Alliés, Vesoul (Hte-Saône).  
 S. MATHEU, 18, Pont des Catalans, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. MATHIEU (Félicien), 22, avenue de Borriglione, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. MERLE (Paul), 44, rue du Treuil, Saint-Etienne (Loire).  
 MEYER (Ferdinand), 89, avenue de Villiers, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. MICHEL (Gaston), 7, rue Marceau, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. MILLE (Raoul), 5, rue de la Motte-aux-Cailles, Melun (Seine-et-Marne).  
 S. MOISSENET (Léon), 17, boulevard Heurteloup, Tours (Indre-et-Loire).  
 S. MONAT, Chambéry (Savoie).  
 MORARD, 153, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 MOSER, 44, quai Fulchéron, Lyon (Rhône).  
 PADER, 183, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. PARISER, 7, rue des Ecoles, Ban-Saint-Martin, près Metz (Moselle).  
 S. PELLÉ (Carl), 8, place d'Iéna, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. PERCEVAL (CAUSSIN DE), Claix (Isère).  
 S. P. PETSCHÉ (Albert), 38, avenue Hoche, Paris (8<sup>e</sup>).

PIERON (Louis), 49, rue Ampère, Paris (17<sup>e</sup>).  
 PIGACHE.  
 S. PORCHÉ (Georges), 32, rue des Bourdonnais, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. POULIER (Georges), 9, place Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).  
 RABY (Édouard), villa des Roses, N° 3, 103, rue du Bas, Asnières (Seine).  
 S. P. REGIMBEAU, 2, rue Mabillon, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. RENARD (Pierre), 18, rue Marengo, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. RESAL (Eugène), 35, rue du Limon, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).  
 S. RELLOS, 34, boulevard de Lemenc, Chambéry (Savoie).  
 S. ROTII, 9, rue du Lac, Saint-Mandé (Seine).  
 S. SABOURET, 24, rue Remilly, Versailles (Seine-et-Oise).  
 SAINT-ROMAS, 120, boulevard de Clichy, Paris (18<sup>e</sup>).  
 S. SANSON (Jean), 17, rue de l'Espérance, Cherbourg (Manche).  
 S. VALETTE, 10, rue Jarante, Lyon (Rhône).  
 S. VALLÉE, 4, rue du Tuc-d'Eauze, Dax (Landes).  
 VIEILLE (Léopold), 2, rue Elisée-Reclus, Alger (Algérie).  
 S. WEIL-RAYNAL (Horace), 26, rue Vavin, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. WEISS (Eugène), 16, rue d'Aumale, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. WILHELM, La Tronche (Isère).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.  
 ADLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).  
 ARNOULD (Marcel), Caudéran (Gironde).  
 S. AUGÉ, 8, rue Maroussan, Narbonne (Aude).  
 S. BARRAT, Cusset (Allier).  
 S. BATAILLE, 13 bis, passage Louis-Levesque, Nantes (Loire-Inférieure).  
 BAVOILLOT, 23, rue du 4-Septembre, Bône (Algérie).  
 BEBON, Tunis (Tunisie).  
 BYRABENT, 2, rue de l'Ourcq, Courbevoie (Seine).  
 BOISSEAU, Autun (Saône-et-Loire).  
 S. BONNEVALLE, rue Abel-Bonnevalle, Noisy-le-Sec (Seine).  
 S. BRANQUART, 21, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).  
 BRIMONT, 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).  
 CADIAT, Pavillon Rose, Plateau de Piol, Nice (Alpes-Maritimes).  
 CALLOT, 3, route de Saint-Brice, Provins (Seine-et-Marne).  
 CASALONGA, Corté (Corse).  
 S. CASTERA, chem. de Nazareth, Nérac (Lot-et-Garonne).  
 S. CAUFOURIER, Maison Dettlinger, 69, rue Kellermann, Metz-Sablons (Moselle).  
 CHABERT, 26, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Saunier (Jura).  
 CIEVAUX, 12, rue Marceau, Tunis.  
 COCU, 19 ter, boulevard Chanzy, Pavillon-sous-Bois.  
 S. COLAS, 51, rue Caulaincourt, Paris (18<sup>e</sup>).  
 S. COLOMBANI, 2, rue d'El-Biar, Alger (Algérie).  
 CORDIER (Henri), Donchéry (Ardennes).

- COURNET, 1, rue d'Avezac-Macaya, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- DARCIÈRE, rue des Petits-Champs, Alger (Algérie).
- DAUBERT, 10, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- DAUNIS, Villa Santa Ana, Tanger (Maroc)
- S. DEBARNOT, 13, rue de l'Église, Valogne (Manche).
- DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5<sup>e</sup>).
- DUVAL (Joseph), Saint-Julien (Haute-Savoie).
- FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
- FÉVRIER, Agris, par La Rochefoucauld (Charente).
- GAJAN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).
- GRAS, 17, rue Chanzy, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- GRESSE, Gimont (Gers).
- GRIMAUD, Brehemont (Indre-et-Loire).
- GUIBERT, 15, rue Mansart, Paris (9<sup>e</sup>).
- S. HAMON, 12, avenue du Maréchal-Foch, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. HAREM, 71, Grande-Rue, Eu (Seine-Inférieure).
- S. JARDIN, 26, rue des Pyrénées, Toulouse (Hte-Garonne).
- S. JONDET, 21, avenue de Châtillon, Paris (14<sup>e</sup>).
- S. P. JOURDE, 94, avenue Kléber, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. KRAFT (Jean), rue Saint-Louis, Maison Comolli, Bougie (Algérie).
- S. LABADIE, 161, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- LACLOTRE, 35, rue Angel-Aibert, Angoulême (Charente).
- LANSADE.
- LEFÈVRE (Alexandre), 18, rue Théodore-de-Banville, Paris (17<sup>e</sup>).
- LEFÈVRE (Georges), 14, rue Montebello, Vincennes (Seine).
- S. LAMÉ, 13, avenue Friedland, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. MAGDELENAT, 5, rue Victor-Hugo, Bourges (Cher).
- MAILLARD, 18 bis, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
- MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).
- MARTINOT, Stenay (Meuse).
- MAYNARD, 14, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13<sup>e</sup>).
- MÉTOUR.
- MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
- MOREAU.
- NADOT, 27 bis, rue Jean-Boucher, Bourges (Cher).
- OURGAUT, Villemure (Haute-Garonne).
- PALU, 36, rue de la Goutte-d'Or, Paris (18<sup>e</sup>).
- PANCRAZY, 12, rue Paul-Bert, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- PAVIOT, 8, quai Duquesne, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. FERRAUD, rue Frédéric-Mistral, Beaucaire (Gard).
- S. PLATEL, 5, boulevard Gallieni, Oran (Algérie).
- S. PREVOT (Eugène), 18, rue Saint-Paul, Lagny (Seine-et-Marne).
- S. RAOUX, 4, place du 14-Juillet, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. RAULT (Louis), 45, rue Nationale, Pontivy (Morbihan).
- REYHORE, 42, avenue Bouchaud, Nantes (Loire-Inférieure).
- REYNES (Ernest), 53, rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- RICHARD (Jean-Baptiste), Le Blanc (Indre).
- S. RICHARD (César), Moutiers (Savoie).
- S. RICHEN, 12, boulevard Pont-Achard, Poitiers (Vienne).
- ROBERT (Barthelemy), 10, rue Châteauneuf, Nice (Alpes-Maritimes).
- ROBIN (Jean), 32, avenue Gambetta, Saintes (Charente-Inférieure).
- S. ROUEN, boulevard Saint-Ruf, impasse du Syndicat Agricole, Avignon (Vaucluse).
- ROUX (Marc), 20, rue Lapérouse, Valence (Drôme).
- S. SORBA, 4, rue Favalelli, Bastia (Corse).
- TESSARELLO, 3, rue du Capitaine-Liolelli, Ajaccio (Corse).
- TROUCHE, 2, rue Prince-Maurice, Nice (Alpes-Maritimes).
- VALLIER (François), Belley (Ain).
- VERLAQUE (Lucien), 1, rue Saint-Vincent, Toulon (Var).
- VERREP, 4, place Saint-Jean, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- VILLARET (J.-B.), La Buisserate, par Grenoble (Isère).
- VILLEMEUR, 14, rue Carnot, Pau (Basses-Pyrénées).
- VINAY, 20, rue Soul, Saint-Flour (Cantal).
- S. VIVIER, rue Galaup, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
- S. VILLOT-BEAUCHEMIN (DE), Tunis (Tunisie).
- S. ZIGMANN, 48, avenue Jean-Jaurès, Strasbourg (Bas-Rhin).

#### 4<sup>e</sup> FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES

##### § 1. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- S BROSSARD (René), 1, boulevard Henri-IV, Paris (4<sup>e</sup>).
- S. P. CAQUOT, 58, rue d'Assas, Paris (6<sup>e</sup>).
- DENIS (Roger), 1, rue de Courty, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. LION, 1, rue de La Planche, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. P. OPPENHEIM, 28, rue Galilée, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. PEYCHEZ (Pierre), 14 ter, avenue Bosquet, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. P. ROSLAN (Goury du), 1, rue Boccador, Paris (8<sup>e</sup>).

##### § 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- S. P. BEAU (J.-M.), 4, rue de Franqueville, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. BERGES, 73, avenue de Breteuil, Paris (15<sup>e</sup>).
- S. BODIN, 8, rue Royale, Calais (Pas-de-Calais).
- S. P. BOURNISIEN, 4, rue de Franqueville, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. BOUTELOUP, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- BUFFET.
- BUNAU-VARILLA.
- S. CAUDRELLIER, 11, rue de Milan, Paris (9<sup>e</sup>).
- S. CAZAUBON, 43, rue N.-D.-de-Nazareth, Paris (3<sup>e</sup>).
- CHARRON (Albert), 8, rue Henner, Paris (9<sup>e</sup>).
- S. CLAUDET, 26, avenue Duquesne, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. P. CORDIER (Gabriel), 155, boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>).
- CURGAUT, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne, Toulouse.

- S. DELACARTE (Alexandre), 42, rue de Châteaudun, Paris (9°).  
 S. FEYRABEND (Charles), 4, avenue Emile-Zola, Paris (15°).  
 FONLUPT, 12, boulevard de Verney, Chambéry (Savoie).  
 S. P. FREYSSINET, 28, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 GILLIER (André), 48, boulevard Victor-Hugo, Troyes (Aube).  
 S. P. HINSTIN, 38, boulevard Marbeau, Paris (16°).  
 S. LEFEBVRE (Charles), 157, boulevard Haussmann, Paris (8°).  
 S. LEFORT-LAVAUZELLE (Fernand), 64, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).  
 S. P. LEFORT (Henri), 15, rue de Siam, Paris (16°).  
 S. LEFRANC, 17, rue Latil, Tarbes (Hautes-Pyrénées).  
 MACAIGNE, impasse de la Croix, Chauny (Aisne).  
 MARÉCHAL (Henri), 272, faubourg Saint-Honoré, Paris (8°).  
 MAROIS, 21, rue de Berne, Paris (8°).  
 S. P. MASCART, 50, rue Cortambert, Paris (16°).  
 S. MATHERON (Jean), 51, boulevard Raspail, Paris (6°).  
 S. MERMIER, 20, boulevard Diderot, Paris (12°).  
 S. MORISSON, Cie du P. O., Tours (Indre-et-Loire).  
 S. MUGNIOT, 15, boulevard Diderot, Paris (12°).  
 NABONNE (Louis), 49, rue du Général-Faidherbe, Tours (Indre-et-Loire).  
 NEBOUT, 22, avenue Alphand, Saint-Mandé (Seine).  
 S. OUDOTTE, 26, rue Vavin, Paris (6°).  
 PÉLISSIER (Jacques), Montauban (Tarn-et-Garonne).  
 S. PÉTEL, 41, boulevard Henri-IV, Paris (4°).  
 QUARRE (Louis), 35, rue Brunel, Paris (17°).  
 S. P. REBUFFEL, 2, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris (16°).  
 ROUGNON, 14, rue Brémontier, Paris (17°).  
 SAMSON (Pierre), Senones (Vosges).  
 SEMEAC, 56, avenue Félix-Viallet, Grenoble (Isère).  
 S. SEVIN, 4, rue de Louvain, Maisons-Alfort (Seine).  
 S. VAGNEUX, 8, rue du Laos, Paris (15°).  
 S. WOLFF (Robert), 130, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).

## MINES

### I. — FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

#### § 1 — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

##### MM.

- S. P. BÈS DE BERC, 31, rue de Liège, Paris (8°).  
 S. CALTAUX (Pol), 12 bis, rue Desaix, Paris (15°).  
 S. CHIPART (Albert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).  
 S. P. CRUSSARD (Jules), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).  
 S. ETIENNE, 2, avenue Bugeaud, Paris (16°).  
 S. GALLIOT, 10, rue César-Franck, Paris (16°).  
 S. P. GRANDJEAN (François), 8, square de l'Alboni, Paris (16°).  
 S. GUILLAUME, Sarrebrück (Sarre).  
 JOUGUET, 22, rue Pierre-Curie, Paris (5°).  
 S. LANTENOIS (Honoré), 160, boulevard Montparnasse, Paris (14°).  
 LAUNAY (Louis de), 55, rue de Babylone, Paris (7°).  
 S. LEPRINCE-RINGUET, 14, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).  
 S. P. LIÉNARD (Alfred), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).  
 S. P. LOCHARD, 6, boulevard Victor-Hugo, Hanoï (Indochine).  
 S. P. LOIRET, 7, rue des Galons, Meudon (Seine-et-Oise).  
 S. P. MAISON, 68 bis, rue Jouffroy, Paris (17°).  
 S. NIEWENGLAWSKY, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).  
 S. P. PONTEVÈS-GEVAUDAN (de Ruffi de), 29, boulevard de Versailles, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).  
 RIVET, 3, Villa Mozart, Paris (16°).  
 § 2. — INGÉNIEURS EN CHEF  
 MM.  
 AUDIBERT, 3, rue d'Alembert, Montluçon (Allier).  
 S. BÉTIER (Gaston), 17, rue René-Viviani, Alger (Algérie).  
 CHAPELON, 2, boulevard Morland, Paris (4°).  
 S. COUTARD (FRESNAIS DE), Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 S. DAUVERGNE (Henri), 8 bis, avenue des Sycomores, villa Montmorency, Paris (16°).  
 S. DAVAL, Alès (Gard).  
 S. DELMAS (Louis), 36, rue Rimard, Montluçon (Allier).  
 S. DEMAY (André), 112 ter, avenue de Suffren, Paris (15°).  
 DESCOMBES (Claude), 10, rue du Palais-de-Justice, Saint-Etienne (Loire).  
 S. DESPUJOLS (Pierre), 36, rue de Dijon, Rabat (Maroc).  
 S. DOUAT (Albert), 21, rue Roquelaine, Toulouse (Haute-Garonne).  
 GANIÈRE, Douai (Nord).  
 S. GEORGES, 33, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).  
 S. JARLIER, 28, avenue Victor-Hugo, La Demi-Lune (Rhône).  
 LAFAY (Pierre), 29, rue Gambetta, Boulogne-sur-Seine (Seine).  
 S. LEJEUNE (Armand), 91, rue de Rennes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. P. LESUEUR (Henri), 1, rue de l'Université, Paris (7°).  
 S. P. LÉVY (Paul-Pierre), 28, rue Théophile-Gautier, Paris (16°).  
 LÉVY (René), Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. PAINVIN, 36, rue Michel-Ange, Paris (16°).  
 S. P. REUFFLET, Tunis (Tunisie).  
 S. RICHARD (Charles), Bordeaux (Gironde).  
 S. RODHAIN, 10, rue Ferrère, Bordeaux (Gironde).  
 THIBERGE, 38, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. TIVOLLE (Léonard), 42, place Jean-Jaurès, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. WEILL (Henri), 12, rue Saint-Simon, Paris (7°).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- S. ADAM (Pierre), Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. ALLIOT (Marcel), 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).  
 S. ANGOT (Pierre), 21, avenue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).  
 ARMAND (Louis), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 ARMANET (Jean), Saint-Etienne (Loire).  
 S. BABOIN, 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).  
 S. BARRAL (Maurice), Lyon (Rhône).  
 BICHELONNE (Denis), Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. BLUM-PICARD, 11, Eisenbahnstrasse, Sarrebrück (Sarre).  
 S. BONDON (Jacques), Rabat (Maroc).  
 S. BRUN (Georges-Jean), 29, rue Claude-Delaron, Saint-Etienne (Loire).  
 S. CHARBONNEAUX, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. CHERADAME (Raymond), 21, avenue Maréchal-Foch, Metz (Moselle).  
 S. CHOLIN, 42, rue Demouilles, Toulouse (Hte-Garonne).  
 COLOT, Alger (Algérie).  
 S. COPEL (Pierre), 6, rue de la Convention, Saint-Etienne (Loire).  
 S. COSTE (Philippe), Saint-Etienne (Loire).  
 S. DAMIAN, Alès (Gard).  
 S. DELACOTE (Guy), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 S. DESPORTES (Jean), Caen (Calvados).  
 S. DODU (Roger), Rennes (Ille-et-Vilaine).  
 S. DROUARD, Königin Luiseenstrasse, 21, Sarrebrück (Sarre).  
 S. DUCHEMIN, 10, rue de Flandre, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. DUHAMEAUX, Béthune (Pas-de-Calais).  
 S. DURAND (Jules-Armand), 20, boulevard Laromiguière, Rodez (Aveyron).  
 S. DURUY, 40, rue Gambetta, Nancy (M.-et-Moselle).  
 ESTIVAL, Montpellier (Hérault).  
 S. P. FANTON D'ANDON, 16, avenue Gambetta, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 FRIEDEL (Edmond), 1, boulevard Gambetta, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. GOGUEL (Jean), 5, rue Marie-Davy, Paris (14<sup>e</sup>).  
 GUILLANTON (André), Lesvellec, Vannes (Morbihan).  
 S. LENHARDT, Rabat (Maroc).  
 S. MALAVOY, Dakar (A.O.F.).  
 S. MANDEL (Jean), Ecole Supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).  
 S. MASSENET (Louis), 10, avenue George-V, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. MAYER (Armand), 14, rue Chateaubriand, Paris (8<sup>e</sup>).  
 S. MIGAUX, Bureau des Recherches et de Participation, Rabat (Maroc).  
 NELTNER, Ecole Supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).  
 NICOLLET (Victor), Alger.  
 S. PARISOT (Georges), Béthune (Pas-de-Calais).  
 S. POUILLAIN (Louis), 2, rue de l'Obélisque, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. RABY (Marcel), 1, rue Mignet, Paris (16<sup>e</sup>).  
 RAGUIN, 12, rue Roli, Paris (14<sup>e</sup>).  
 S. RICARD (Pierre), 16, rue Louis-Cellier, Valenciennes (Nord).  
 S. ROBERT (Pierre), Toulouse (Haute-Garonne).

- S. ROUX dit LEROUX (Alfred), 6, rue Maréchal-Galliéni, Hanoi (Indochine).  
 S. ROY (Paul), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. SAVORNIN (André), Tananarive (Madagascar).  
 S. P. SCHNEIDER (Georges), 6, rue Vicat, Grenoble (Isère).  
 S. THIBAUT (Jacques), 23, boulevard Murat, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. TROIN, Brazzaville (A. E. F.).  
 VIRUX (Raymond), Lille (Nord).  
 S. VIGIER, 31, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).  
 S. P. VIGNAL (Jean), 1, place du Panthéon, Paris (5<sup>e</sup>).

4° ELÈVES INGÉNIEURS.

MM.

- S. ARNAUX (Gilbert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. BASELHAC (Emile), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 BERNADET (Robert), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. BORGEAUD (Maurice), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 BUREAU (Albert), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. BURSAUX (Jacques), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. COUTURE (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. DEGOT (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. FELTZ (Henri), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 FRÈREAU (Aristide), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 GRUSON (Claude), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. GUILLAUMAT (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. JOUVEN (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 LATOURTE (Jean), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. LEGOUX (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. LOISY (Théodore), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. MOCH (Paul), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).  
 RICHARD (Charles), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 SAMUEL (René), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 SCHNEIDER (Emile), Ecole militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. VINÇOTTE (Jean), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE, EN DISPONIBILITÉ, etc...

§ 1 — INSPECTEUR GÉNÉRAL.

M.

- S. DEFLINE, à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

§ 2 — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. P. BLONDEL (Fernand), 13, rue de Bourgogne, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. BREYNAERT, 143, avenue de Suffren, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. BRUNSWIG (Robert), 91, rue de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. DAUM, 5, rue Auguste-Comte, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. P. DUBY, 60, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>).  
 DUMAS (Lucien), 2, rue Gribeauval, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. DUTILLEUL (André), 18, avenue des Tilleuls, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. FRANTZEN, 56, boulevard Flandrin, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. JORDAN (Paul), 4, rue de Luynes, Paris (7<sup>e</sup>).  
 LANCRENON (Paul), 81, boulevard Saint-Michel, Paris (5<sup>e</sup>).  
 S. P. LANGROGNE, 16, rue Daubigny, Paris (17<sup>e</sup>).  
 LAVASTE, 209, boulevard Pereire, Paris (17<sup>e</sup>).  
 LEVI (Georges), 18, rue des Carrières, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 S. LUUYT (Maurice Labrosse), 62, rue de Miromesnil, Paris (8<sup>e</sup>).  
 MACAUX, 73, boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>).  
 MÉRIGEAULT, 86, rue du Ranelagh, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. PARENT (Pierre), 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. PELLÉ (Maxime), 89, rue de la Pompe, Paris (16<sup>e</sup>).  
 RIGAUDIAS, 87, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. SCHERESCHEWSKY, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. SCHLUMBERGER, 7, rue Las-Cases, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. SIMON (Gaston), 35, rue Saint-Dominique, Paris (7<sup>e</sup>).  
 STOUVENOT, 16, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. TAFFANEL, 8, avenue Gourgaud, Paris (17<sup>e</sup>).

§ 3 — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ARON (Alexis), 3, rue Anatole-de-la-Forge, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. AUBRUN, 59, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. BACHELLERY, 160, boulevard Pereire, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. BELUGOU, 30, rue Guynemer, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. BERR, 11, rue de la Baume, Paris (8<sup>e</sup>).  
 BRISSE, 48, rue de Dunkerque, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. BRIZARD (Paul), 9, rue Pierre-Raymond, Limoges (Haute-Vienne).  
 S. BUCHER, Lens (Pas-de-Calais).  
 S. CHAMPY, 41 bis, boulevard Dampierre, Anzin (Nord).  
 S. CHANZY, 37, Jungmannova, Prague II (Tchécoslovaquie).  
 S. CHARVET, Paris.  
 S. DAGALLIER (Henri), Boîte Postale n° 52, Grenoble (Isère).  
 S. DUGAS, 1, place Valhubert, Paris (13<sup>e</sup>).  
 S. FOCQUE, 3, rue Octave-Feuillet, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. GENDRIN, Kaisersberg (Bas-Rhin).  
 S. GIBRAT (Robert), 6, rue du Buisson, Saint-Etienne (Loire).  
 GLASSER (Édouard), 52, rue d'Anjou, Paris (8<sup>e</sup>).  
 GOURSAT, 39 bis, rue de Marseille, Lyon (Rhône).  
 S. HENRY-GRÉARD, 30, rue Guynemer, Paris (6<sup>e</sup>).

HENTSCHEL, 21, rue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).

- S. HEURTEAU (Charles), 2, square de l'Opéra, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. HUCHET, 8, rue de l'Eglise, Merlebach (Moselle).  
 S. LAFOND, 122, boulevard Murat, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. LAURENT (Théodore), 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. LE BESNERAIS (Robert), 60, rue de Maubeuge, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. LEBRUN, 4, rue de Commaille, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LEPERCQ, 67, boulevard Lannes, Paris (16<sup>e</sup>).  
 LEVY (Paul-Louis), 2, rue du Maréchal-Harispe, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LION (Pierre), 67, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 S. MENJ (Jules), 5, boulevard Carol, Bucarest (Roumanie).  
 METZ (Victor de), Lyon (Rhône).  
 S. P. NANTEUIL DE LA NORVILLE (de), 10, rue Las-Cases, Paris (7<sup>e</sup>).  
 NEVEJANS, 55, rue d'Amsterdam, Paris (8<sup>e</sup>).  
 NICOU (Paul), 17, boulevard Flandrin, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. PAGEZY, 106, boulevard de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. PAUZAT, Cie des Mines d'Anzin, à Anzin (Nord).  
 PERRIN-PELLETIER (Georges), Rond-Point St-Etienne (Loire).  
 S. ROUER, Mondeville (Calvados).  
 SASPORTÈS, 7, avenue Frémiet, Paris (16<sup>e</sup>).  
 SEYER, 82, avenue du Chemin-de-Fer, Le Raincy (Seine-et-Oise).  
 S. SIEGLER (Jean), 11, avenue de Boufflers, Villa Montmorency, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. SOLENTE, 3 bis, rue Léo-Delibes, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. ULRICH, 87, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
 VERLANT, 7 bis, rue Michel-Chasles, Paris (12<sup>e</sup>).  
 S. VICAIRE (André), 1, rue de l'Alboni, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. VITRY D'AVAUCOURT (de), 9, rue de Sontay, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. P. WALCKENAER (François), Le Creusot (Saône-et-Loire).

3<sup>e</sup> FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

§ 1 — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. AGUILLON, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).  
 BOCHET, 57, rue de Boulainvilliers, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. CHESNEAU, 17, rue de Bourgogne, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. P. COSTE (Émile), 42, rue Ampère, Paris (17<sup>e</sup>).  
 S. DELAFOND, 108, boulevard du Montparnasse, Paris (14<sup>e</sup>).  
 DOUGADOS, 59, rue de la Préfecture, Carcassonne (Aude).  
 S. DOUVILLE, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. GENTY, 61, rue Saint-Jacques, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. P. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. LECHATÉLIER (Henry), 75, rue N.-D.-des-Champs, Paris (6<sup>e</sup>).

LÉCORNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5<sup>e</sup>).

S. METTRIER, 12, rue Varize, Paris (16<sup>e</sup>).

NADAL (François), 144 bis, boulevard du Montparnasse, Paris (14<sup>e</sup>).

S. NENTIEN, Le Pradet (Var).

S. ROMILLY (Worms de), 5, rue du Général-Langlois, Paris (16<sup>e</sup>).

SAUVAGE (Edouard), 14, rue Eugène-Flachat, Paris (17<sup>e</sup>).

SELIGMANN-LUI, 59, rue de Babylone, Paris (7<sup>e</sup>).

S. P. WALCKENAER (Charles), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).

S. WEISS (Paul), 78 bis, avenue Henri-Martin, Paris (16<sup>e</sup>).

§ 2 — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

BOUTIRON, 66, boulevard Antoine-Gautier, Bordeaux (Gironde).

S. FÈVRE, 26, rue Laffitte, Paris (9<sup>e</sup>).

FRIEDEL.

GROSSOUVRE (Durand de), 7, rue Mayot-Genetry, Bourges (Cher).

S. OPPERMANN, 8, rue de Cherchell, Marseille (Bouches-du-Rhône).

S. P. SOUBEYRAN (de), 86, avenue d'Iéna, Paris (16<sup>e</sup>).

§ 3 — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

BAILLY (Lucien), 11, rue de Rigny, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

S. BERTHON (Louis), 31, avenue des Félibres, Tunis.

DUVERDIER, Tours (Indre-et-Loire).

4<sup>e</sup> FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES

§ 1 — INGÉNIEUR EN CHEF.

M.

VILLAIN (François), 25, rue de Clichy, Paris (9<sup>e</sup>)

§ 2 — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

S. BABINET (Louis), 45, rue Denfert-Rochereau, Boulogne-sur-Seine.

BARTHÉLEMY, 6 bis, boulevard Gambetta, Troyes (Aube).

BERTHELOT (Jean), 17, rue Delambre, Paris (14<sup>e</sup>).

BOYEAUX, 20, boulevard Diderot, Paris (12<sup>e</sup>).

S. CHAPUY, 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17<sup>e</sup>).

COURAU (Robert), 28, rue de la Baume, Paris (8<sup>e</sup>).

CUVELETTE, 9, avenue Percier, Paris (9<sup>e</sup>).

DARGEOU, 20, boulevard Diderot, Paris (12<sup>e</sup>).

DELLOUE (Albert), 10, rue Saint-Jean, Soissons (Aisne).

S. DESCHAMPS, 33, rue Claude-Bernard, Paris (5<sup>e</sup>).

HERSCHER, 7, rue Georges-Berger, Paris (17<sup>e</sup>).

HURÉ, 7, rue de Passy, Paris (16<sup>e</sup>).

JAPIOT (Marcel), 171, boulevard du Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

LÉAUTÉ (André), 26, rue Fabert, Paris (7<sup>e</sup>).

MAILLET (Raymond), 60, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>).

MALCOR (Henri), Caen (Calvados).

S. MARCHAL (Charles), 86, avenue de Malakoff, Paris (16<sup>e</sup>).

S. PELNARD, 92, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).

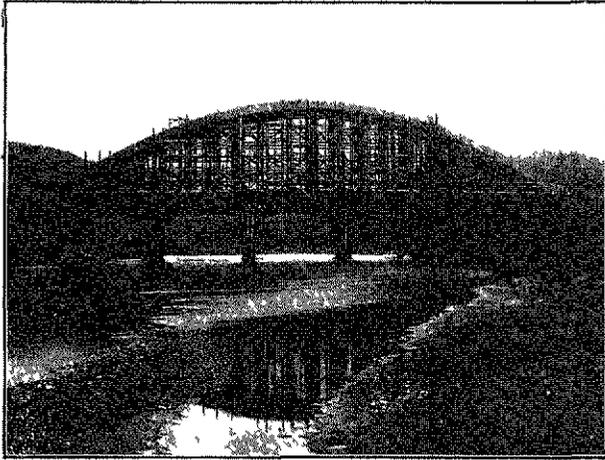
PÉRRIN (René), 10, rue du Général-Foy, Paris (8<sup>e</sup>).

TUJA, 4, square Georges-Lesage, Paris (12<sup>e</sup>).

VAUCHERET (André), 120, rue d'Assas, Paris (6<sup>e</sup>).

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

### Reconstruction du Pont de Saint-Izaire sur le Dourdou (Aveyron)



*Pont de Saint-Izaire.  
Le 17 Novembre 1931. — Vue générale amont.*

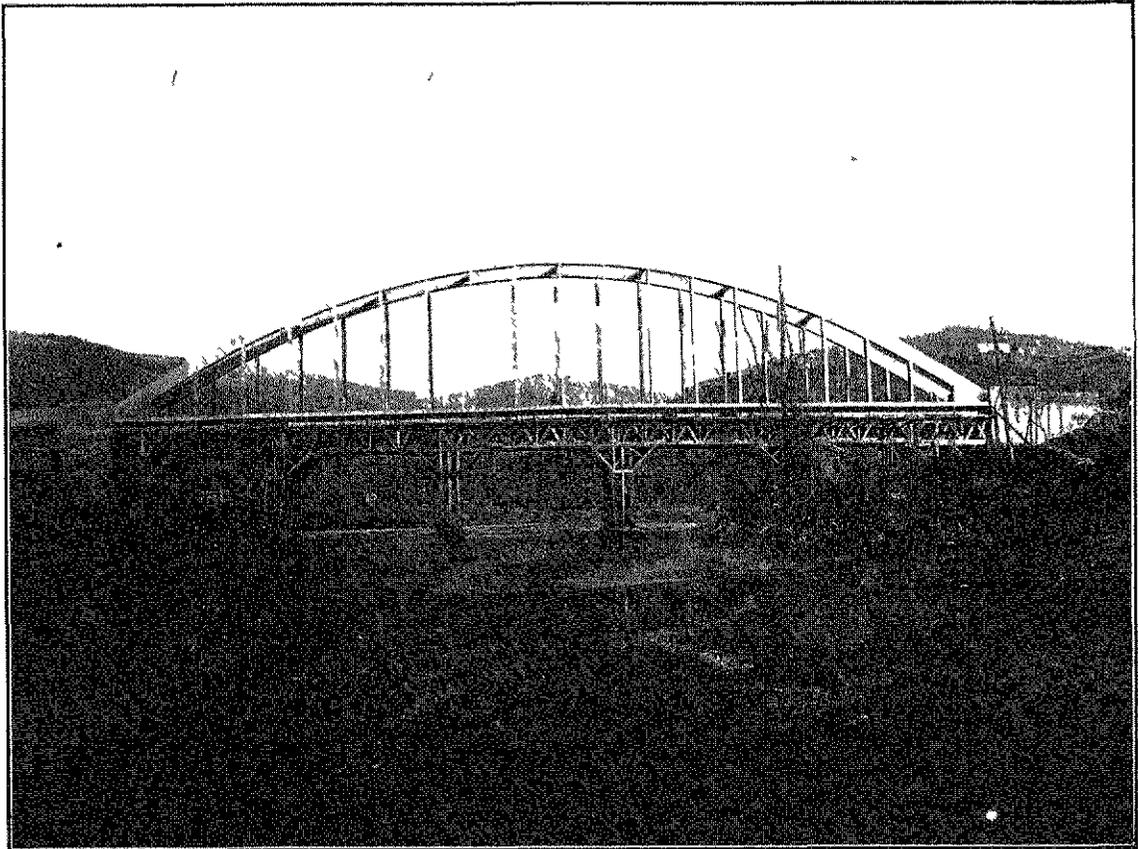
L'ouvrage, que représentent les photographies ci-contre, actuellement en construction sous la direction des services fusionnés de l'Aveyron, remplace un pont en maçonnerie à 5 arches détruit par les inondations de mars 1930.

Cet ouvrage est un bow-string en béton armé de 67 mètres de portée.

Il est à double voie charretière de 5 mètres de largeur avec trottoirs de 0 m. 90 en encorbellement à l'extérieur des suspentes. En fait, entre les suspentes qui sont espacées de 3 m. 35, la largeur utile des trottoirs atteint 1 m. 70.

Les arcs ont la forme d'une parabole du second degré, leur flèche sur l'axe est de 12 mètres, ils sont reliés par 7 entretoises supérieures.

Le tablier est constitué par une dalle en béton armé



*Pont de Saint-Izaire.  
Le 16 Décembre 1931. — Vue générale prise de l'amont avant décaissement.*



SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 1.365.000 FRANCS

**LOCATION - ACHAT - VENTE  
DE MATÉRIEL INDUSTRIEL  
ET D'ENTREPRISE**

**INSTALLATIONS DE SECTEURS ÉLECTRIQUES  
ÉPUISEMENTS**

●  
**CONCESSIONNAIRES :**

DE LA  
**C<sup>ie</sup> INGERSOLL-RAND**  
POUR LA LOCATION DES COMPRESSEURS,  
OUTILS PNEUMATIQUES

DES  
**ÉTABLISS<sup>ts</sup> RANSOME**  
POUR LA LOCATION DES BÉTONNIÈRES,  
GRUES. ETC.

●  
**27, RUE du MAROC, PARIS**  
TÉLÉPHONE : NORD 11-56 ET 01-90

# PELLES GRUES, EXCAVATEURS DRAGLINES, SONNETTES

à commande par moteurs à essence, à huile lourde, ou électriques



DE LA

**NORTHWEST ENGINEERING C<sup>o</sup>**  
DE CHICAGO (E.U.A.)

AGENTS POUR LA VENTE EN FRANCE ET AUX COLONIES  
ÉTABLISSEMENTS

**HENRI SERRE & ANSOT Réunis**

CATALOGUE FRANCAIS SUR DEMANDE

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE MERVEILLEUX MOTEUR NORTHWEST A HUILE LOURDE

reposant sur les tirants, sur des entretoises placées au droit des suspentes et sur un longeron médian.

Le béton des arcs est composé de 350 kg. de su perciment pour 400 litres de sable et 800 litres de gravillon, avec 6 % d'eau.

Il a été « vibré », ce qui a permis l'adoption de cette faible teneur d'eau qui a été contrôlée par la méthode du slump-test.

Le taux de fatigue admis dans les calculs pour ce béton est de 75 kg. par  $\text{cm}^2$ .

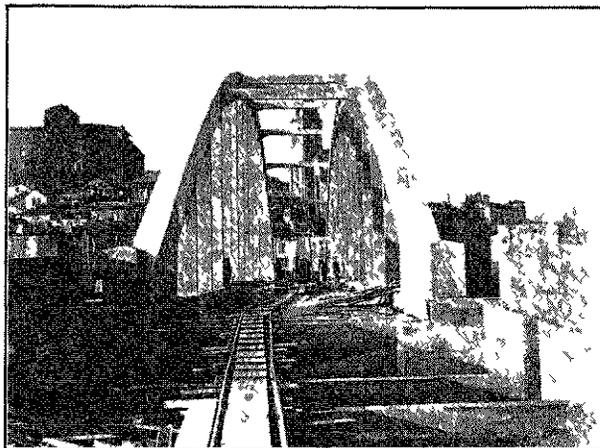
Des essais pratiqués sur ce béton au laboratoire de

l'École des Ponts et Chaussées ont donné les résultats ci-après :

A 7 jours :	307 kg.	par $\text{cm}^2$ .
A 14 —	346 —	—
A 28 —	368 —	—
A 90 —	445 —	—

Le montant de la dépense y compris les culées, leurs fondations sur pieux en béton armé et l'aménagement des accès sera de l'ordre de un million.

L. BURÉ,  
*Ingénieur des Ponts et Chaussées.*



*Pont de Saint-Izaire.*  
*Le 16 Décembre 1931. — Vue prise de la rive droite.*



# Nominations - Mutations

## I. — Mutations

Par arrêté du 10 décembre 1931, M. **Baticle**, ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, a été chargé, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1931, des fonctions de directeur du contrôle de l'exploitation technique

et de directeur du contrôle du matériel et de la traction des chemins de fer d'intérêt général, en remplacement de M. **Collin**, placé dans la situation de congé hors cadres.

## II. — Mise à la retraite

Par décision ministérielle du 15 janvier 1932, a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1932, la date de la cessation effective des services de M. **Fontaneilles**, inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées, précédemment admis à la retraite et maintenu provisoirement en fonctions.

A été, en conséquence, fixé au 1<sup>er</sup> février 1932 l'effet :

1<sup>o</sup> De l'arrêté du 23 juillet 1931 nommant M.

**Claise**, président de la 4<sup>e</sup> section du conseil général des ponts et chaussées ;

2<sup>o</sup> De l'arrêté du 23 juillet 1931 nommant M. **Gerdes**, directeur du contrôle des travaux des lignes nouvelles et de la voie et des bâtiments des chemins de fer d'intérêt général ;

3<sup>o</sup> Du décret du 23 juillet 1931 nommant M. **Seignobos**, inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées.

## III. — Modifications dans la composition des Conseils, Comités et Commissions

### Conseil d'enquête du ministère des travaux publics

Par arrêté du 7 janvier 1932, ont été nommés membres du conseil d'enquête du ministère des travaux publics pour l'année 1932 :

1<sup>o</sup> En ce qui concerne le personnel des contrôleurs généraux et inspecteurs principaux de l'exploitation commerciale des chemins de fer :

#### *Membres titulaires*

MM.

**De Ruffi de Pontevès-Gévaudan**, inspecteur général des mines, président.

**Baticle**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

**Dauvergne**, ingénieur en chef des mines.

*Membres suppléants appelés à siéger dans le cas visés à l'article 5 de l'arrêté du 31 décembre 1911*

MM.

**Claise**, inspecteur général des ponts et chaussées, président suppléant.

**Gilles-Cardin**, inspecteur général des ponts et chaussées.

**Collignon**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

2<sup>o</sup> En ce qui concerne les autres fonctionnaires et agents désignés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 décembre 1911, ainsi que les agents désignés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 décembre 1929 (cadres latéraux et cadre spécial) :

#### *Membres titulaires*

MM.

**Lévesque**, inspecteur général des ponts et chaussées, président.

**Grelot**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

**Issarte**, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

*Membres suppléants appelés à siéger dans le cas visés à l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 1911*

MM.

**Armand**, inspecteur général des ponts et chaussées, président suppléant.

**Vincent**, ingénieur en chef des ponts et chaussées

**Raby**, ingénieur des mines à Paris.

Art. 2. — Le service du secrétariat du conseil sera assuré de la manière suivante pendant l'année 1932, savoir : affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 1, 5 et 8 institués par l'arrêté du 31 décembre 1911, modifié par arrêtés des 5 novembre 1921 et 20 novembre 1923 :

M. **Dieudonné**, rédacteur au 1<sup>er</sup> bureau du personnel.

Affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 2, 3 et 4.

M. **Vimont**, rédacteur au 2<sup>e</sup> bureau du personnel. — Affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 6, 7, 9, 10 et les groupes VI bis, VIII bis, X bis, XII et XIII désignés dans la circulaire du 2 décembre 1929.

M. **Moulin**, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (2<sup>e</sup> bureau du personnel).

Mme **Confesson**, rédacteur au 2<sup>e</sup> bureau du personnel.

### Conseil supérieur des travaux publics

Par arrêté du 11 janvier 1932, M. **Gufflet**, directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi, a été nommé, jusqu'au 31 décembre 1933, membre du

conseil supérieur des travaux publics au titre de représentant des intérêts généraux du pays, en remplacement de M. **Paul**, admis à la retraite.

### Commission d'examen et de coordination des renseignements statistiques sur l'industrie minière et les appareils à vapeur

Par arrêté du 18 janvier 1932, la commission chargée d'examiner et de coordonner les renseignements statistiques sur l'industrie minière et les appareils à vapeur a été constituée à nouveau comme suit, savoir :

MM.

**Gallicot**, conseiller d'Etat, directeur des mines, membre de droit.

**Lantenois**, inspecteur général des mines.

**Rivet**, inspecteur général des mines.

**Leprince-Ringuet**, inspecteur général des mines.

**Brunschwig**, ingénieur en chef des mines en disponibilité.

**Blondel**, ingénieur en chef des mines en disponibilité.

**Lafay**, ingénieur en chef des mines.

**Chapelle**, chef du 2<sup>e</sup> bureau de la direction des mines.

M. **Lantenois** remplira les fonctions de président et M. **Lafay** celles de secrétaire de la commission.

## IV. — Modification dans la répartition des services

Par arrêté du 9 décembre 1931, le service des canaux de Briare et du Loing a été réparti à titre provisoire, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1932, en deux arrondissements d'ingénieur, savoir :

#### 1<sup>er</sup> arrondissement

M. **de Vitry d'Avaucourt**, ingénieur des ponts et chaussées à **Montargis**.

#### 2<sup>e</sup> arrondissement

M. **Bisch**, ingénieur des ponts et chaussées à **Nevers**.

Subdivisions : Briare et Rogny.



## Le desherbage chimique

Le meilleur agent herbicide utilisé actuellement est le chlorate de soude en solution dans l'eau, qui est d'ailleurs le produit de base de tous les désherbants vendus sous des marques différentes.

Le chlorate de soude est vendu sous le nom de « Désherbant solide N° 1 ». C'est un produit pur, titrant 99,5 de  $\text{ClO}_3 \text{Na}$  minimum. Il est surtout employé pour le désherbage des voies ferrées par tous les grands Réseaux de Chemins de Fer. C'est le produit herbicide le plus économique. A titre d'exemple, le désherbage de 1 kilomètre de voie ferrée sur une largeur de 5 à 6 mètres, revient, aux grands réseaux de Chemin de fer, à 300 fr., y compris la main-d'œuvre et les frais d'amortissement du matériel.

Il est à noter qu'un essai de désherbage des bornes kilométriques sur la route nationale n° 10, entre Bordeaux et Paris, a été fait dans le courant du mois d'octobre.

Cet essai a donné d'excellents résultats et le prix de revient du désherbage d'un rayon de 2 mètres autour de chaque borne a été de 0 fr. 20 le mètre carré, amortissement du matériel compris.

Le « Désherbant liquide N° 2 » est absolument ignifuge et convient par conséquent pour le désherbage des terrains situés à proximité de magasins à matières dangereuses ou inflammables, des parcs à bois, des embranchements de Poudreries, etc...

Le « Désherbant solide N° 3 » dont l'emploi ne nécessite pas de précautions spéciales est surtout utilisé par les Services de Voierie, les Municipalités et

par les particuliers pour le désherbage domestique.

L'opération du désherbage consiste à dissoudre l'un des produits cités ci-dessus dans l'eau, et à répandre la solution sur la surface à désherber, à l'aide d'un arrosoir ou d'un pulvérisateur.

Le principe du désherbage chimique, quel que soit le moyen employé, réside en ce que la projection du liquide doit être constante par unité de surface, pour une densité donnée de végétation.

Le travail doit être arrêté en cas de pluie abondante, mais il peut très bien se faire par un temps de brouillard ou de pluie fine et légère.

L'époque la plus propice est incontestablement celle où les plantes sont tendres, c'est-à-dire au moment du départ de la végétation.

Quelques heures après l'application, certaines plantes commencent déjà à se flétrir; cinq ou six jours après, il ne reste que quelques brindilles desséchées et les racines sont mortes comme le feuillage.

Les doses à employer sont les suivantes :

Désherbant solide N° 1 : 12 grammes 5 par mètre carré ou 1 kg. pour 80 litres d'eau.

Désherbant liquide N° 2 : 45 grammes par mètre carré ou 1 kg. pour 25 litres d'eau.

Désherbant solide N° 1 : 25 grammes par mètre carré ou 1 kg. pour 40 litres d'eau.

Ces doses font disparaître une végétation normale, mais, pour une première application ou pour une végétation touffue et des plantes très vivaces il est préférable de les forcer légèrement.

Commis d'Architecte expérimenté, très au courant des travaux d'urbanisme.

Ecrire avec références : SCEMIA, 9, rue Tronchet (8°).

**G O U D R O N S**

BRUTS ET PRÉPARÉS

**M É L A N G E S**

**G O U D R O N - B I T U M E**

BENZOLS — SOLVENT — TOLUOL

COKE MÉTALLURGIQUE

COKE DE FONDERIE

**A N T H R A C O K E**

- POUR CHAUFFAGE CENTRAL -

# **C O K E R I E S D E L A S E I N E**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS

23 bis, Rue de Balzac, PARIS-8<sup>e</sup> -- Tél. : Carnot 34-15 (3 lignes)

Usine à Gennevilliers (Seine)

FOURNISSEUR DES SERVICES DES PONTS ET CHAUSSÉES

473 TONNES

Le plus grand essai du monde

Ce pieu fut foncé dans 12<sup>m</sup> 50 de scories de haut-fourneau  
La charge prévue était de 90 tonnes, et l'essai put être  
poussé jusqu'à 473 tonnes sans produire d'affaisse-  
ment appréciable, d'où un coefficient de sécu-  
rité très élevé, qui donne toute garantie.

Demandez notice descriptive N° 47 P

**PIEUX FRANKI**

*Un spécialiste pour vos fondations*

54, rue de Clichy  
Paris (9<sup>e</sup>)

**Jules Weitz**

LYON



107, Rue des Culattes

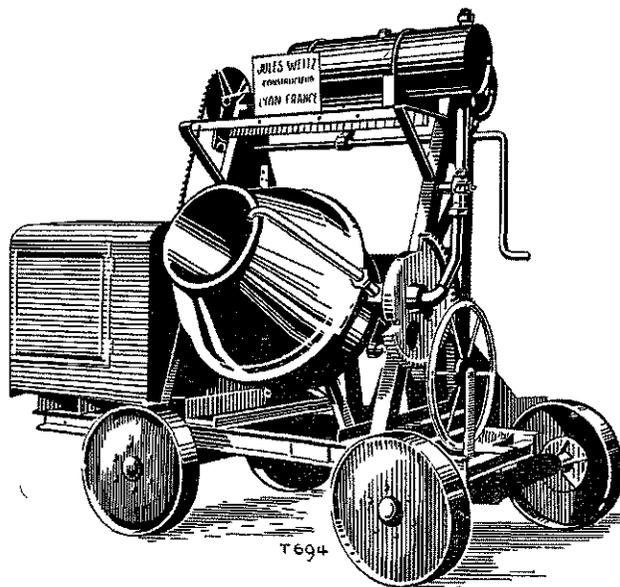
## CONSTRUIT

- - - BETONNIERES - - -  
- - - CONCASSEURS - - -  
PELLES A VAPEUR  
- - EXCAVATEURS - -  
TRACTEURS - CRIBLEURS  
ELEVATEURS - GRUES  
ET TOUT MATERIEL POUR  
- - TRAVAUX PUBLICS - -

Bureau à PARIS :

54 bis, Rue de Clichy

Téléphone :  
Trinité 06-40



Bétonnière " Gallia "

# PIC

Société Anonyme

SOCIÉTÉ  
ANONYME

23, Boulevard  
de Strasbourg  
NOGENT-sur-MARNE  
(Seine)

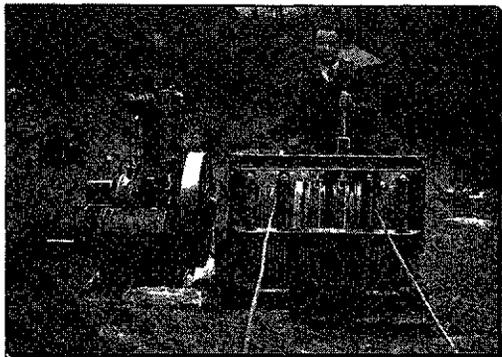
Tél. : Tremblay 04-48  
(Réseau de Paris)



Société des Mines de la Loire — Reprise d'un terril

**CONSTRUIT, MONTE  
ET MET EN ROUTE**

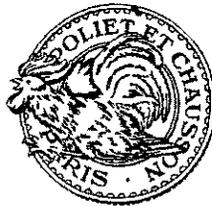
**LES INSTALLATIONS COMPLÈTES DE RACLAGE**



Établissements Lambert Frères — Extraction de calcaire

*Les pelleyeurs  
se paient cher,  
la pelle mécanique  
est hors de prix ---  
Bien moins de frais de  
main-d'œuvre et de  
premier établissement  
avec un **SCRAPER**  
**PIC***

**NOTICES, RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE**



ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
**PLACHACIM-PARIS**  
Registre du Com Seine 46319

TÉLÉPHONE :

Nord 82-01 à 82-05, 03-27, 41-91  
Inter-Nord 33, 55, 58, 61, 64, 76

Établissements  
**Poliet & Chausson**

Capital 100 millions

125, Quai de Valmy -- PARIS (10<sup>e</sup>)

**Ciments  
Chaux  
Plâtres**

Production Annuelle : 2.000.000 de TONNES

39 USINES -- 35 DÉPOTS

# LES ROUTES MODERNES

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 118, RUE LA BOËTIE, PARIS (VIII<sup>e</sup>)**

Téléphone : Elysées 49-25

Télégrammes : ROUTMODERN-PARIS

R. C. Seine n° 208.014

**TOUS REVÊTEMENTS MODERNES A LIANTS hydrauliques ou hydrocarbonés**

## I. — CHAUSSÉES

### 1° PAVAGES.

Pavages MONOLITHES { en pierre { pavés d'échantillon.  
petits pavés.  
pavés mosaïque.  
pavés démaigris.  
pavés irréguliers.  
en bois  
en briques, céramiques, etc.

### 2° REVÊTEMENTS A LIANT DE CIMENT.

Béton VELODAMÉ "TRIPLEX".

### 3° REVÊTEMENTS HYDROCARBONATÉS.

#### A. — REVÊTEMENTS ÉPAIS :

Asphalte coulé { "PORPHYRASPHALTE".  
"ASPHOLITHE".  
Asphalte mixte.  
Bétons bitumeux cylindrés.  
Bitu macadam.  
ou Tar

Enrobage à pied-d'œuvre, au { goudron, bitume ou mélange } sable.  
de tous matériaux { gravillon.  
macadam.

RECHAPAGE de revêtements en { asphalte comprimé.  
asphalte coulé.  
bétons bitumeux ou asphaltiques.  
grouting, tarmacadam, etc...

#### B. — REVÊTEMENTS SUPERFICIELS :

Goudronnages Bitumages { à chaud ou par émulsion.

## II. — TRAVAUX DIVERS

COURS DE GARES, AÉROPORTS, USINES, etc.

PISTES CYCLABLES, TROTTOIRS

DALLAGÉS de halls, magasins, etc.

TERRASSES -:- VOIRIE DE LOTISSEMENTS

MASTICS de composition adéquate à leur destination et aux températures extrêmes aux lieux d'emploi (Usine pour la fabrication de)

# UNION DE CONSOMMATEURS DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES & INDUSTRIELS

Société Anonyme au Capital de 105 millions de francs

R. C. Seine 75.184

## Pour tous travaux demandant des garanties

et à fortiori pour tous les travaux courants employez

## LES CIMENTS, LES ACIERS D'HAGONDANGE

ils répondent aux conditions imposées par les cahiers des charges de toutes les grandes administrations, les Compagnies de chemin de fer, le génie militaire, la ville de Paris, etc...

### DEMANDEZ LES NOTICES

Siège Social et Service Commercial  
des ACIERS à PARIS

31, Avenue Montaigne, VIII<sup>e</sup>

Téléph. : Elysées 59-59 et la suite

Usine et Service Commercial des  
CIMENTS à HAGONDANGE  
(Moselle)

Tél. : Metz N° 225

— Hagondange N° 1,15 et 20

Consométaloc-85-Paris

Adresses télégraphiques :

Forhag-Hagondange

**DÉPOTS A PARIS**

**GOUDRON PRÉPARÉ pour ROUTES**  
**HUILE LOURDE pour IMPRÉGNATION**  
**pour CHAUFFAGE, pour MOTEURS, etc...**  
**ET TOUS AUTRES PRODUITS DE LA DISTILLATION DE LA HOUILLE**

**SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE**

**CHAUFFAGE ET FORCE MOTRICE**

Société Anonyme au Capital de 125 millions de francs

USINES A GENNEVILLIERS (Seine)

SIÈGE SOCIAL & SERVICE COMMERCIAL : 22, rue de Calais, PARIS IX<sup>e</sup>



Les traverses de chemin de fer FORCLUM en béton armé, ont prouvé leur indiscutable supériorité sur les traverses en bois: durée indéfinie, entretien nul, meilleure tenue de la voie.

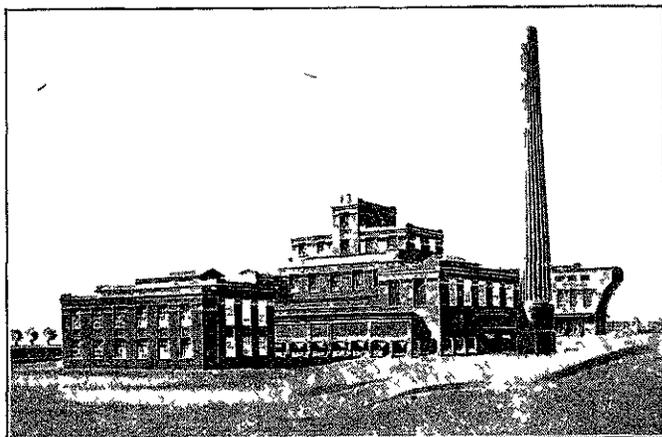
Ehrmann  
Publicité

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POTEAUX ELECTRIQUES**  
67, RUE DE DUNKERQUE - TRUDAINE 74-03 (4 lignes) Inter 6 et 248

# UNION DE SERVICES PUBLICS

Concessionnaire des Procédés BAMAG

PROCÉDÉS ADOPTÉS PAR LES VILLES DE LYON — BORDEAUX — ROUEN



USINE A INCINÉRATION DE LA VILLE DE LYON

Clarification et Epuración  
des eaux usées



Incineración et Destruction  
des ordures ménagères



72, rue La Boétie, PARIS

Elysées 17-54

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE MATÉRIEL DE TRANSPORT

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs. — R. C. Seine 129.259

MATÉRIEL ROULANT  
DE CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS



MATÉRIEL DE VOIRIE  
ROUTIÈRE ET URBAINE

ATELIERS { de Mantes  
des Docks et de la Passerelle  
de la Rhonelle

Seine-et-Oise  
à Bordeaux  
à Mariy (Nord)

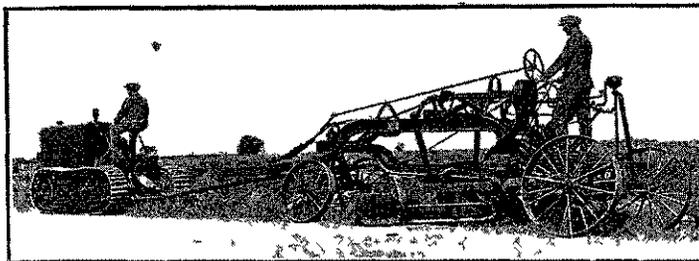
## ATELIERS DE LA RHONELLE

TOUTES MACHINES POUR CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ROUTES

Rouleaux compresseurs à moteur à huile lourde

### NIVELEUSES

223, rue St-Honoré  
PARIS (1<sup>er</sup>)  
Téléphone  
Gutenberg 83.55 u 58  
Télégrammes  
Rhonelle TT Paris



### DÉCAPEUSES

Mariy-les-Valenciennes  
(Nord)  
Téléphone  
125 Valenciennes  
Télégrammes  
Rhonelle-Valenciennes



**BITUMES**  
**"STANDARD"**

**TOUS TYPES DE BITUMES DE PÉTROLE  
POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

**Traitement de surface - Bétons bitumineux  
Sheet Asphalt  
Macadam par pénétration**

**LIANTS POUR PAVAGES EN BOIS  
EN BRIQUE ET EN PIERRE**

**PRODUITS POUR FLUXAGE**

**BITUMES POUR ÉMULSIONS**

**BEDFORD PETROLEUM Co**

**82, Avenue des Champs-Élysées - Paris-8<sup>e</sup>**

Ad. tél. :  
Pétrophalt-45, Paris    Téléph. :  
Rég. Com. Seine N° 83.833

Elysées 31.89-61.85  
31.89-69.16  
83.68  
Inter : Elysées 75

**SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS**

**LASSAILLY**  
**ET**  
**BICHEBOIS**

**45 et 47, rue Camille-Desmoulins  
ISSY-LES-MOULINEAUX**

(Seine)

**R. C. : Seine, 212.738 B.  
Télégr. : Lassailly-Issy-les-Moulineaux  
Téléph. : Vaugirard 09-35**

**GOUDRONNAGE**

**BITUMAGE A CHAUD**

**EMULSION L. B.**

**MATÉRIEL A GRAND RENDEMENT**

**LE PIXROAD**

**— Liant Bitumineux —**



la marque qui garantit  
la qualité et  
la régularité

PRODUCTION ANNUELLE  
**750 000**  
TONNES

USINES

- 1859 BOULOGNE SUR MER
- 1874 DESVRES (Pas de Calais)
- 1899 GUERVILLE (Seine et Oise)
- 1905 LA SOUYS (Gironde)
- 1912 COUVROT (Marne)
- 1925 NEUVILLE VESCAUT
- 1926 BEAUCAIRE (Gard)
- 1928 DAIGNAC (Gironde)

de ciments  
portland artificiel garanti pur  
à hautes résistances initiales (super ciment)  
à la gaize (indécomposable à la mer)

## DEMARLE LONQUETY

Société des CEMENTS FRANÇAIS PARIS 80 Rue Taitbout (9<sup>me</sup>)  
SIEGE SOCIAL · BOULOGNE SUR MER — CAPITAL: 27.900.000 Frs DONT 10.000.000 AMORTIS

### AÉRO-ÉJECTEURS

POUR

### EAUX - VANNES

AÉRO-ÉLÉVATEURS

POUR

FORAGES

MATÉRIEL POUR ÉLÉVATION D'EAU  
ET DE TOUS LIQUIDES  
PAR L'AIR COMPRIMÉ  
PROCÉDES "HÉTA" breveté S. G. D. G.

APPAREILS

SANS FLOTTEUR

A FONCTIONNEMENT  
AUTOMATIQUE

ENTREPRISE D'INSTALLATIONS COMPLÈTES

**Etablissements LUCHAIRE**

S. A. au capital de 4.000.000 de francs

155, Rue de la Chapelle, SAINT-OUEN (Seine)

# SPRAMEX & MEXPHALTE

LES DEUX MEILLEURS BITUMES  
POUR LA CONSTRUCTION  
DES ROUTES MODERNES

PRODUITS EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME DES  
**PETROLES JUPITER**  
AU CAPITAL DE 525 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL  
58, RUE LA BOÉTIE. PARIS-8<sup>e</sup>

SERVICE BRAIS DE PÉTROLES  
7 bis, rue de TÉHERAN. PARIS-8<sup>e</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
TRAVAUX ROUTIERS  
ET  
d'Applications des Goudrons et Asphaltes

## **.TRAGA.**

Cap.tal : 1.000.000 de Francs. — R. C. Béthune N° B. 617

Siège Social à LIBERCOURT, par Carvin (P.-de-G.)

Etablissement à THOUROTTE (Oise)

Tél. : Libercourt N° 6 — Thourotte N° 7

**GOUDRONS PRÉPARÉS**

Emulsions - Bitumes - Asphaltes  
Fourniture - Epannage - Manutention - Stockage

**REVÊTEMENTS DES ROUTES**  
par procédés modernes

Appareils automobiles à grand rendement

## **ROL LISTER & C<sup>ie</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 8.000.000 DE FRANCS

Siège Social : 9, rue des Petits-Hôtels  
PARIS-X<sup>e</sup>

Téléphone : Provence 17-18. R. C. Seine 213.643 B

## **TARMACADAM 9 Usines**

## **BITUME "EBANO"**

Concasseurs, Broyeurs, Trommels  
Construction complète d'USINES, CARRIÈRES, etc.

Cylindrage mécanique  
EXÉCUTION de TOUS TRAVAUX ROUTIERS

# LE SOLIDITIT FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 4 000 000 de Francs

55, Rue de Lyon, 55 — PARIS (12<sup>e</sup>)

R. C. Seine 209 667 B

Téléphone  
DIDEROT 87-77 et 87-78

seule entreprise de France exclusivement spécialisée  
dans la construction de revêtements bétonnés de chaussées  
ne fait qu'UN type de revêtement moderne (LE PLUS DURABLE)  
pour le faire MIEUX et MOINS CHER

## REFERENCES :

**1,100,000 mètres carrés** exécutés par notre Société depuis 1921  
pour

**Les Ponts et Chaussées - Les Services Vicinaux**

**La Ville de Paris - Les Villes de Province**

**Le Génie Militaire - Les Bases Aériennes**

**Les Compagnies de Chemins de Fer - Les Industriels**

**SINOLACK**  
Signalisation sur routes  
ROUGE - JAUNE - NOIR

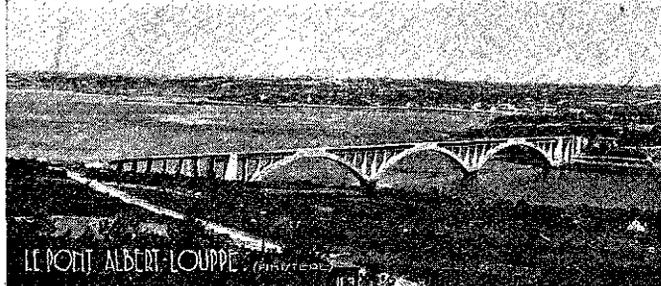
**SINOLACK**  
Ultra fixe pour bornes  
Ultra fixe pour balises  
ROUGE - VERT  
BLEU - NOIR

**DUROFER**  
Protection maximale

**Etablissements**  
**KIFFER & HAMAIDE**  
à AUBERVILLIERS (Seine)  
FOURNISSEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES

SA MAJEUR ENTREPRISE  
 Capital 6 000 000 de frs  
 PARIS 20 RUE VERNEUIL  
 LYON 63 AVENUE ELIX-FAUDE

# LIMOUSIN



TEL. GALV. 38-06. 71-88 - R.C. SEINE : 122.319

## SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE LA ROUTE

9, rue de la Baume, 9 — PARIS (VIII<sup>e</sup>) — Téléphone : Elysées 64-75 et 64-86

**Micmell**

**ÉMULSION  
 BITUMINEUSE**

A 50 et 60 0/0 de bitume.

**BITUME SPÉCIAL**

utilisable à chaud et à froid  
 Remplace le goudron pour  
 les premières couches.

**Mic-tar**

**FOURNITURE — RÉPANDAGE**

**SILICATES SPÉCIAUX**

USINES : NOGENT-L'ARTAUD (Aisne). — CONFOLENS (Charente). — NEVERS (Nièvre). —  
 ARGENTAN (Orne). — COLLONGES-AU-MONT-D'OR (Rhône). — NEMOURS (Seine-et-Marne).  
 LA BRUGUIÈRE (Tarn). — ROCHEFORT (Charente-Inférieure). — ESPÈRE (Lot)

REVÊTEMENTS MODERNES  
 POUR ROUTES A GRAND TRAFIC

Pavages **LA ROUTE** Emulsions  
 Cylindrages Goudronnages

Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de frs

Siège social :

96, rue de Maubeuge — PARIS (X<sup>e</sup>)

Téléph. : TRUDAINE 44-70 — R. C. SEINE 207279

Même Maison à

MARSEILLE — VALENCE — CAEN — LYON

Spécialité de ROUTES en BÉTON

BÉTON VIBRÉ —

**VIBROMAC**  
 à haute résistance

**TARMACADAM**

PAVAGES INDUSTRIELS - TRAVAUX DE VOIRIE  
 POSES DE CABLES ET GANALISATIONS  
 MATÉRIEL SPÉCIAL POUR TRAVAUX DE ROUTES

Emulsion "BITUMINE"

Usines à NANTERRE, MARSEILLE, LE POUZIN (Ardèche)

## ATELIERS et CHANTIERS DE BRETAGNE

SIÈGE SOCIAL : PRAIRIE au DUC, NANTES

Bureau : 53, Rue Vivienne -- PARIS (2<sup>e</sup>)

**CONSTRUCTIONS NAVALES**

Marine de guerre — Marine de commerce

**OUTILLAGE DE PORTS**

DRAGUES — REFOULEURS  
 PORTEURS — DÉROCHEUSES  
 REMORQUEURS — BALISEURS  
 CHALANDS

CHAUDIÈRES ET BOUILLEURS

TURBINES A VAPEUR

MOTEURS ALTERNATIFS

Appareils de Levage

# MATÉRIEL ROUTIER

Agréé par les Administrations

Références par milliers

Le plus perfectionné

Le mieux construit

Le plus moderne

Livraison rapide  
de tous modèles

SIÈGE SOCIAL :

36, rue Coriolis

PARIS

(12<sup>e</sup>)



**AMMANN**

Usine  
à  
St-Dizier  
(Haute-Marne)

Tout le matériel  
pour la mise en  
œuvre des  
goudrons bitumes  
émulsions

Sableuses - Traceuses  
de lignes axiales

Tous appareils de voirie  
Rouleaux - Compresseurs  
Concasseurs - Gravillonneurs

FABRICATION 100 % FRANÇAISE

# BITUME NATUREL DE TRINIDAD

Assure

les meilleurs revêtements

ROUTES NON GLISSANTES

pour tous pays

PRODUIT UNIQUE  
POUR  
AMÉLIORATION des GOUDRONS

Société "LA TRINIDAD"

12, rue de la Tour-des-Dames, PARIS-9<sup>e</sup>

Téléphone : Trinité 01-17

# SOCIÉTÉ NOBEL FRANÇAISE

67, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)

MINES

TOUS LES EXPLOSIFS

CARRIÈRES

# BÉTONS ARMÉS HENNEBIQUE

A l'épreuve du feu, systèmes brevetés S. G. D. G.

Direction et Bureau technique central : 1, Rue Danton, PARIS (6<sup>e</sup>)

Adresse télégraphique : Hennebique-Paris 25

Téléphone : Littre 43-43

TOUS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ (Grands Prix à toutes les Expositions)

Plus de 1.800 Agents et Entrepreneurs-Concessionnaires. — Renseignements, brochures et plans gratuitement sur demande



ÉTABLISSEMENTS

DAVEY, BICKFORD SMITH & C<sup>ie</sup>

Explosifs de Mines

6, RUE STANISLAS-GIRARDIN, ROUEN (S.-I.)



# VENOT-PESLIN & C<sup>ie</sup>

à ONNAING (Nord)

BUREAUX A PARIS 55, rue d'Amsterdam, 8<sup>e</sup>  
Teleph. Trinity 03-36 et 03-37. Inter Trinity 10

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Ateliers de Constructions Métalliques et Mécaniques  
FONDERIES DE FONTE ET D'ACIER

Matériel de Mines

Manutention Mécanique -- Portiques

Grues -- Ponts Roulants

Escaliers Mécaniques

Transporteurs Aériens et Bennes Automotrices

Ponts et gros travaux métalliques

PENICHES METALLIQUES — CHALANDS

COMPAGNIE

# PARISIENNE des ASPHALTES

FONDEE EN 1877

33 bis, Rue de Moscou, PARIS

R C 3148

Tél Europe 51-05

USINES : **Dunkerque, Pantin,**  
(Nord) (Seine)

**Grand-Quevilly, Montargis, Le Coteau**  
(Seine-Inférieure) (Loiret) (Loire)

PRODUITS pour ROUTES

GOUDRON

GOUDRON BITUME

ÉMULSIONS

# TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

20 CHANTIERS DE PRÉPARATION

SOCIÉTÉ ANONYME DES

Etablissements **ARMAND BEAUMARTIN**

Capital: 4.000.000 de Frs.

BORDEAUX: 33, Rue de St Genès - Téléphone: 74-28

Adresse Télégraphique: **ARMAND BEAUMARTIN - BORDEAUX**

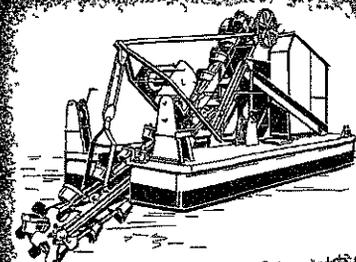
# POTEAUX EN BOIS

& MÂTS CONDUCTEURS

Pour transport de FORCE, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, TÉLÉGRAPHE, TÉLÉPHONE  
injectés par divers procédés POTEAUX DE MINES, PLANCHES, PAVÉS

Vente directe aux Consommateurs. Intermédiaires s'abstenir

# DRAGUES



pour curages  
et sable

**C. BONNET & FILS**

4, Rue de la Bastille  
PARIS, IV.

Demander Catalogue  
DPCM

MANUEL-GUIDE

GRATIS

**INVENTIONS**

Obtention  
de

**BREVETS**

pour tous Pays

Dépôt de Marques de Fabrique

**H. BOETTCHER Fils, Ingénieur-Conseil**

21 Rue Cambon, 21 - PARIS

# BENNES AUTOMATIQUES

## "GALLIA"

7, Cours du Chapeau-Rouge, 7  
BORDEAUX

Pour manutention de :

CHARBONS, MINÉRAIS, SABLES, GRAVIERS,  
MOELLONS, POTEAUX DE MINE, etc

Avec Grues, Treuils, Mâts de charge, Ponts roulants,  
de tous genres et de toutes puissances

**Emerillons sur billes "GALLIA"**

## Société des Ciments de Neuville-s.-Escout

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL  
14, Rue Vézelay  
Paris-VIII



USINE A :  
Neuville-s.-Escout  
(Nord)

PORTLAND  
ARTIFICIEL  
SUPERIEUR

EP CIMENT  
à Hautes  
Résistances  
Initiales  
(Super-Ciment)

POUR TOUS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ  
ADMIS PAR LA VILLE DE PARIS

## Cimenterie de Biache-St-Vaast



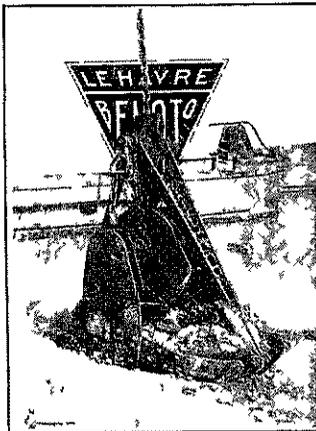
MARQUE DÉPOSÉE

Ciment portland artificiel pur  
admis

par la Ville de Paris et toutes les grandes administrations

SIÈGE SOCIAL  
28, Rue St-Paul - Paris-4<sup>e</sup>

TÉLÉPH  
Turbigo 83-04 et 83-05



## BENOTO

BENNES AUTOMATIQUES

POUR TOUTES MARCHANDISES

POUR TOUS APPAREILS DE LEVAGE

STOCK-ESSAIS-LOCATION

BOITE POSTALE N°9

LE HAURE - GAVILLE

Ad. Tél. : BENOTO-HAURE  
TELEPHONE 97-18 LE HAURE

INTER-5.26 et 5.97

R.O. HAURE B.82

Location de Wagons-Citernes  
pour le transport de  
Mazouts - Goudrons - Asphaltes



M. Zouckermann, à Paris  
31, rue Lafayette Trudaine 10-68

## BUREAU SECURITAS

Association déclarée en conformité de la Loi  
du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

SIÈGE SOCIAL

9, Avenue Victoria - PARIS

Organe sans but lucratif  
spécialisé dans le Contrôle Technique  
de la Construction

Téléphone : ARCHIVES 86-50 (6 lignes groupées)

EXAMENS DES PROJETS  
VERIFICATION DES CALCULS  
ESSAIS & ANALYSES DES MATÉRIAUX  
CONTROLE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

## COLSOL

Amélioration et imperméabilisation des empièvements à l'eau. Emploi de matériaux sans valeur : terres, sables, déchets de concassage, scories, etc., pour construction de pistes cyclables, trottoirs, allées, chemins, sols d'aérodromes, cours, places publiques, terrains de sport, etc., etc.

Revêtement  
antidérapant  
et très résistant :

## COLPROVIA

## COLASMAC

Revêtement  
moderne  
très économique.

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS, 39, rue du Colisée, PARIS

## HUILES RENAULT

ISSY-LES-MOULINEAUX

pour autos et industrie

Fournisseur des Grandes Administrations

## LE CONTROLE TECHNIQUE

12, rue de Miromesnil  
PARIS-8<sup>e</sup>

Tel : Elysées 60-16  
— d° — 98-99

Adr. télégr. :  
Controlono-Paris